

Contrat de ville de Chambéry métropole 2015 – 2020

Contrat cadre

17 juillet 2015

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Lesysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Véret-Pragondran
Vimines



**direction du
développement
local urbain**

**106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex**

Signataires du Contrat de ville

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Michel Delpuech, Préfet de Région		 PRÉFET DE LA SAVOIE Eric Jalon, préfet de la Savoie
 Xavier Dullin, Chambéry métropole		 Michel Dantin, Chambéry
 Jean-Jack Queyranne, Région Rhône-Alpes	 Hervé Gaymard, Département de la Savoie	 David Dubonnet, Barberaz
 Catherine Chappuis, Barby	 Florence Vallin-Balas, Cognin	 Brigitte Bochaton, Jacob-Bellecombette
 Patrick Mignola, La Ravoire	 Luc Berthoud, La Motte-Servolex	 Michel Dyen, Saint-Alban-Lessey
 Christophe Richel, Saint-Baldoph	 Alexandra Turnar, Chambéry Alpes Habitat	 Nicolas Gigot, Chambéry Alpes Habitat / SAIEM
 Claude Giroud, Charles Vinit, OPAC de la Savoie	 Jean-Jacques Bellemin-Comte, Fédération des promoteurs immobiliers des Alpes	 Patrick François, Caisse des dépôts
 Philippe Ferrari, Agence régionale de santé	 Thierry Dran, Tribunal de Grande Instance de Chambéry	 Régis Allard, Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie
 Vincent Panisset, Pôle Emploi		 Frédéric Gilardot, Education Nationale

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE	4
II. CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : CADRE STRATEGIQUE	12
A. LES AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE	12
B. PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	16
C. PILIER COHESION SOCIALE	29
D. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN.....	46
E. LES QUARTIERS VECUS.....	57
F. ORIENTATIONS DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE	61
III. ORGANISATION/ GOUVERNANCE / INGENIERIE	64
A. INSTANCES DE PILOTAGE	64
B. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE	66
C. PARTICIPATION CITOYENNE.....	67
D. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	69
E. ORIENTATIONS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	71
F. COMPLEMENTS AU CONTRAT DE VILLE	82
GLOSSAIRE :	86
IV. ANNEXES.....	87

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe de nouveaux contrats de ville, portés par l'intercommunalité, qui s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle géographie prioritaire. Ils constituent un levier à part entière pour véhiculer les valeurs de citoyenneté et de laïcité dans ces quartiers, et lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils placent au premier plan :

- la mobilisation du droit commun¹ vers ces territoires prioritaires
- la participation citoyenne, remise au cœur de la politique de la ville notamment en s'appuyant sur les « conseils citoyens » et les démarches visant à impliquer les habitants.

Le futur contrat s'appuiera sur 3 axes principaux :

- Développement économique et emploi
- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain

Trois axes transversaux obligatoires devront être intégrés à ces trois piliers : jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité entre les femmes et les hommes (F/H). Les signataires du présent contrat ont choisi d'y ajouter deux thématiques transversales supplémentaires, la mobilité et le développement des usages numériques (lutte contre la fracture numérique).

¹ Le droit commun peut être défini comme les moyens (financiers et humains) mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction. Le droit commun ne prend pas en compte les critères territoriaux ou de spécificités des publics. Qu'il s'agisse des moyens de l'Etat ou des collectivités, le droit commun recouvre des réalités et des applications multiples, en fonction des compétences et des critères d'intervention de chacun. Ainsi, les collectivités locales et les organismes partenaires ont chacun leur propre "droit commun", composé à la fois de compétences obligatoires et de politiques volontaristes.

I. Présentation générale

A. Présentation du territoire

Chambéry métropole : Une attractivité territoriale à préserver

Située au Nord- Ouest du département de la Savoie, Chambéry métropole se positionne au cœur du Sillon Alpin, entourée de massifs montagneux (Bauges, Chartreuse, Epine). Du fait de son positionnement stratégique, l'agglomération bénéficie d'une dynamique de croissance démographique forte, malgré un léger ralentissement ces dernières années. Cette attractivité constitue un atout majeur pour le développement économique et urbain du territoire mais, du fait de la pression urbaine qu'elle engendre, elle comporte des risques en termes de ségrégation et d'exclusion sociale qui doivent être maîtrisés par un développement urbain équilibré.

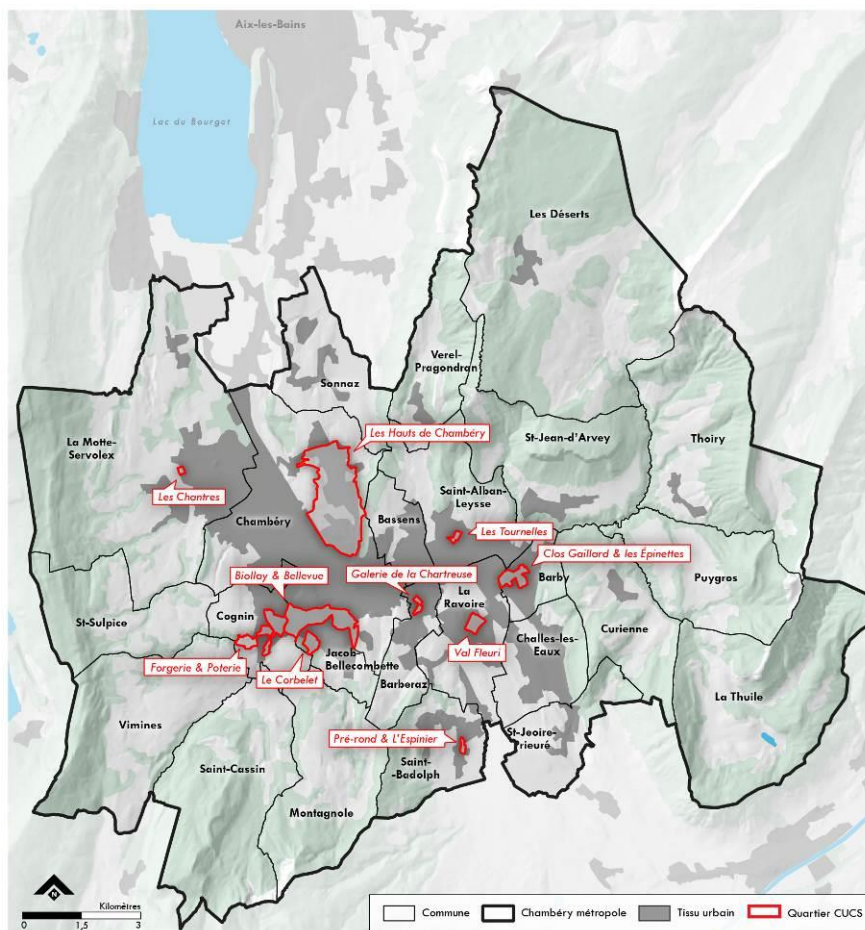
Evolution démographique depuis 1968

	Population en 2011	Evolution 1968-75	Evolution 1975-82	Evolution 1982-90	Evolution 1990-99	Evolution 1999-2006	Evolution 2006-2011
Chambéry	58 437	0,9%	-0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%
CA Chambéry Métropole	124 367	2,2%	1,0%	0,9%	0,9%	0,7%	0,5%
SAVOIE	418 949	0,8%	0,8%	0,9%	0,8%	1,1%	0,8%

Source : INSEE

La coopération intercommunale dans la cluse de Chambéry s'est construite progressivement depuis 1957 pour constituer aujourd'hui la communauté d'agglomération de Chambéry métropole. D'abord initiée par la ville centre de Chambéry, la compétence politique de la ville est portée par l'agglomération depuis 2000. L'agglomération met en œuvre une politique de solidarité afin de contribuer à l'équilibre entre les communes. Son action se traduit par le financement de projets urbains et sociaux, par le soutien à des actions en direction des territoires prioritaires ou en veille en faveur du développement social urbain, de l'amélioration du cadre de vie (habitat, équipements, commerces), de l'insertion par l'emploi, du développement économique. Ces engagements sont mis en œuvre au travers de dispositifs partenariaux tels que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Programme Urbain Intégré (PUI) des fonds européens...

Historique de la politique de la ville de l'agglomération de Chambéry



Les quartiers prioritaires

Le **Décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville** priorise désormais deux quartiers prioritaires sur l'agglomération de Chambéry, un sur les **Hauts de Chambéry** et l'autre sur **Biollay-Bellevue**.

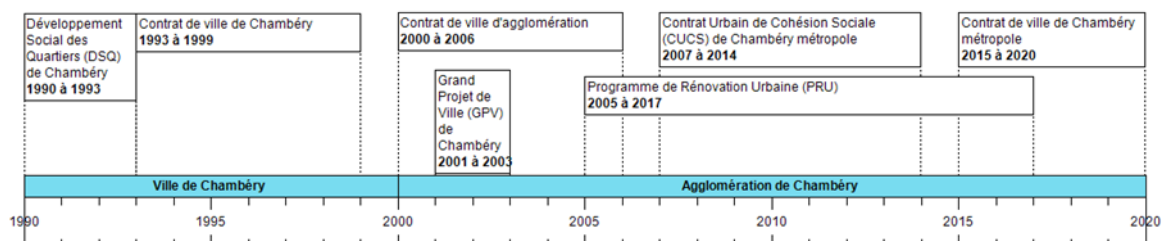
Ces deux secteurs étaient classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) dans la précédente géographie prioritaire qui couvrait alors 19 330 habitants sur la commune de Chambéry et 24 978 habitants sur l'agglomération. Le périmètre prioritaire couvre désormais 10 070 habitants uniquement sur les deux secteurs de Chambéry qui ont été réduits, soit 17 % de la population de Chambéry, et 8 % de celle de Chambéry métropole.

Population et revenus par la nouvelle géographie prioritaire

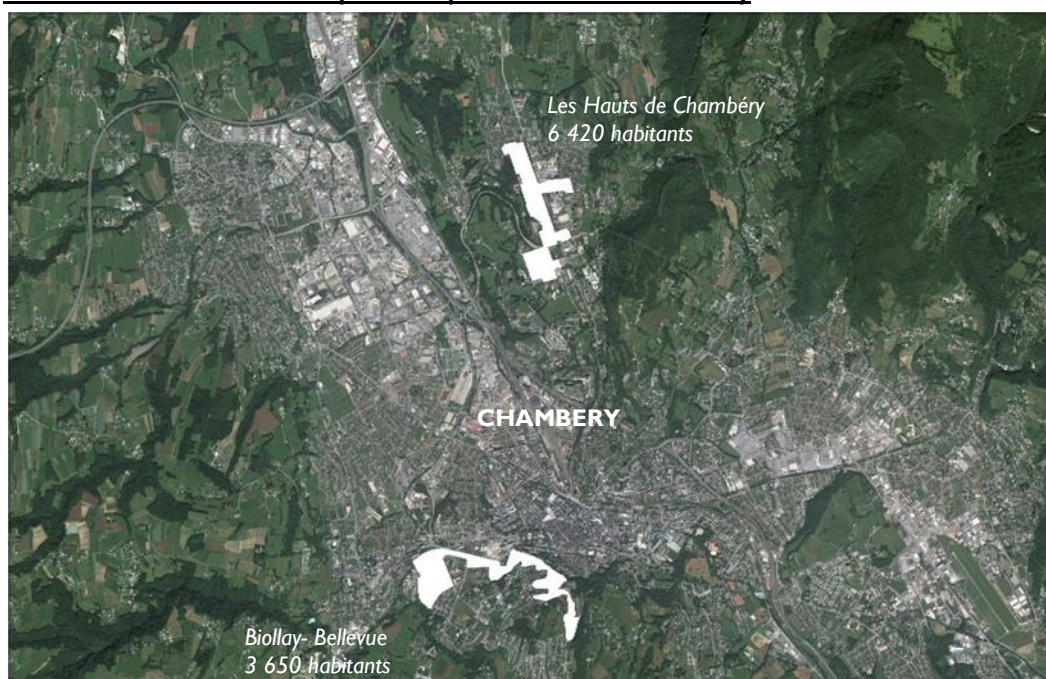
Nouveaux secteurs prioritaires	Hauts de Chambéry	Biollay-Bellevue	Chambéry métropole	SAVOIE
Population 2011	6 420	3 650	124 367	418 949
Pour mémoire : Population ZUS	12 669	6 661		
Revenu médian 2011 (source RFL 2011)	10 000 €	11 500 €	20 746 €	20 296 €

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Ces quartiers ont fait l'objet de diverses interventions réalisées au titre de la politique de la ville, visant à développer des équipements, diversifier les fonctions et l'habitat : Développement Social des Quartiers (DSQ) 1990-1993, Contrat de Ville (CDV) 1994-1999, Contrat de Ville d'Agglomération (CDVA) 2000-2006, Grand Projet de Ville (GPV) 2001-2006, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 (CUCS), le Programme de Rénovation Urbaine 2005-2017 (PRU).



Localisation des nouveaux quartiers prioritaires de Chambéry



Présentation du quartier des Hauts de Chambéry

Le quartier des Hauts de Chambéry est situé sur un plateau, au Nord de la ville de Chambéry. Il est excentré et séparé du centre-ville par la voie ferrée et la Voie Rapide Urbaine (VRU) de Chambéry. Concerné dans les années 1960-1970 par un vaste programme de construction – Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) de 1967 à 1974 –, il s'organise autour d'un cadre bâti très urbain, constitué essentiellement de bâtiments linéaires et de tours.

Présentation des quartiers du Biollay et de Bellevue

Situé dans la continuité urbaine du centre-ville, majoritairement au Sud de l'avenue de Lyon, le secteur du Biollay et de Bellevue présente, au-delà du cœur de quartier (premier grand ensemble de l'agglomération construit entre 1957 et 1960), plusieurs secteurs distincts et peu connectés : la Favorite, le Petit Biollay et Bellevue. Le cœur du quartier, implanté à l'Est de l'Hyères en limite de Cognin, se compose d'une partie haute, le plateau, et d'une partie basse, les berges, avec une séparation très marquée par la présence de

bâtiments très longs, les «chenilles». Il présente un cadre bâti peu structuré, constitué également de petits ensembles résidentiels, avec une présence de grands espaces verts.

Indicateurs socioéconomiques des nouveaux quartiers prioritaires

Nouveaux secteurs prioritaires	Les Hauts de Chambéry	Biollay-Bellevue	Chambéry métropole	SAVOIE
Population 2011	6 420	3 650	124 367	418 949
Revenu médian 2011 (source RFL 2011)	10 000 €	11 500 €	20 746 €	20 296 €
Part de logements locatifs sociaux (rapporté aux résidences principales)	+ de 75%	45 à 55 %	19,6%	14,9%
Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales	30 à 35 %	30 à 35 %	19,5%	18,8%
Part d'allocataires CAF touchant le RSA	20 à 25 %	20 à 25 %	12,2%	11,5%
Nombre d'établissements* pour 1000 habitants	20 à 30	40 à 60	68	38,0%
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	- de 30	90 à 140	132	118

Sources : RFL 2011, INSEE 2011, CNAF 2013, SIRENE 2012

*Etablissements : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Les orientations prioritaires en matière de politique de la ville se déclinent au travers des documents stratégiques que l'agglomération a mis en œuvre dans ses différentes politiques sectorielles. Le Plan Climat Energie Territoire (PCET), la démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER. **Ces dispositifs permettent à l'agglomération de mettre en œuvre son projet de développement équilibré, et inscrivent ces quartiers dans la dynamique territoriale de l'EPCI.**

B. Etat des lieux de la politique de la ville de Chambéry métropole

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014)

Le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 couvrait l'ensemble de l'agglomération chambérienne. Au sein de ce territoire, 14 quartiers étaient identifiés et bénéficiaient d'une intervention publique plus importante et ciblée :

- **deux secteurs classés en « Zone Urbaine Sensible »** appartenant à la commune de Chambéry et faisant l'objet du Programme National de Rénovation Urbaine (Le secteur des Hauts de Chambéry et celui du Biollay et de Bellevue) ;
- **six quartiers « prioritaires »** : Le Mas Barral (Chambéry), Clos Gaillard (Barby), les Epinettes (Barby), Val Fleuri (La Ravoire), Forgerie et Poterie (Cognin)
- **cinq quartiers « en veille »** (Galerie de la Chartreuse à Barberaz, L'Espinier/Pré Rond à Saint-Baldoph, Les Tournelles à Saint-Alban-Leyse, Les Chantres à la Motte-Servolex, le Corbelet à Jacob-Bellecombette) situés dans les communes périurbaines de l'agglomération.

Si les « quartiers prioritaires » mobilisaient une intervention globale dans les domaines du développement urbain et social, les quartiers « en veille » faisaient l'objet d'interventions ponctuelles et d'un suivi à titre préventif. Ces territoires s'inscrivaient donc dans des contextes très variés en étant soumis à des enjeux qui leur sont propres.

Le diagnostic du CUCS

Une Analyse qualitative du CUCS (diagnostic des besoins) et statistique a été réalisée début 2014 pour définir les enjeux d'intervention sur les quartiers en politique de la ville. Cette analyse statistique a été complétée par la mise en œuvre de 7 groupes de travail avec les institutions concernées et les acteurs de

terrain, sur les thématiques suivantes, afin d'identifier et faire ressortir les enjeux, les lignes d'intervention prioritaires, par territoire, et d'étudier la place et le rôle que l'agglomération peut tenir dans ces interventions :

DIAGNOSTIC DES ENJEUX ET OBJECTIFS PRIORITAIRES AU VU DU BILAN DU CUCS		
	LES ENJEUX	LES OBJECTIFS PRIORITAIRES
1. Accès à l'emploi en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire	- o L'enjeu de mobilité physique et psychologique - o L'apprentissage de la langue comme deuxième frein à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires - o Favoriser davantage les liens entre le secteur social et le monde de l'entreprise	- o Accompagner les publics peu mobiles (physiquement et psychologiquement) vers l'offre de formation ou d'emploi. - o Encourager les initiatives de découverte du monde de l'entreprise, notamment pour les jeunes. - o Renforcer les liens entre les professionnels du secteur social et le monde de l'entreprise en mutualisant les réseaux de chaque acteur.
2. Tranquillité publique, prévention de la délinquance	- o Encourager le dialogue entre les différentes institutions et professionnels pour développer les partenariats et améliorer la lisibilité des instances existantes - o Faire progresser la prise en compte de besoins repérés et ciblés - o Réfléchir au rôle et à la place des habitants vis-à-vis des enjeux liés à la tranquillité publique	- o Favoriser l'interconnaissance entre professionnels de la prévention (médiateurs, éducateurs, animateurs) et ceux de la répression (police, gendarmerie). - o Anticiper la prévention et les réponses à la délinquance des plus jeunes (11-13 ans) : partenariat avec les collèges, etc. - o Repérer et tenter de formuler des solutions pour les personnes souffrant de troubles psychiques à l'origine de conflits de voisinage. - o Penser la place des habitants dans la régulation des incivilités du quotidien, les responsabiliser en les incluant dans des projets de proximité sur le long terme.
3. Soutien à la parentalité	- o Etablir un diagnostic de l'offre en répondant aux besoins de formation et penser la question du pilotage - o Favoriser les temps d'échange avec les parents pour permettre la co-construction de projets et la prise de confiance en soi	- o Former les professionnels à l'écoute et à l'accompagnement des parents. - o Promouvoir des actions permettant aux parents de prendre confiance en leur compétence pour aller vers les institutions - o Aider les parents, et notamment les mères seules, dans leur quotidien en leur permettant de se retrouver, sortir de leur quotidien. - o Renforcer les liens école-parents.
4. Lien social	- o Favoriser l'interaction des habitants à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers politique de la Ville - o Permettre la mobilisation des habitants et développer l'intérêt à s'investir dans des projets - o Mettre davantage en relation les structures pour mieux répondre aux besoins	- o Favoriser la rencontre des habitants entre eux, de manière régulière, lors de moments conviviaux. - o Permettre aux habitants de sortir de leur quartier et favoriser les échanges avec le reste du territoire. - o Soutenir et aider les habitants dans leurs initiatives locales.
5. Accès sport, culture, loisirs	- o Une réflexion à mener sur les représentations sociales liées aux pratiques culturelles ou de certains sports - o La nécessité pour les structures d'attirer les publics mais également d'aller à leur rencontre - o Favoriser les relais et les ponts entre les structures elles-mêmes	- o Favoriser l'accès à une autre culture que celle des quartiers en : - Attirant les publics vers des lieux culturels (bibliothèques, musées, théâtre) grâce à des actions attractives. - Allant à la rencontre des publics, sur leur territoire, de manière régulière, et leur proposant des activités sur leur lieu de vie.

6. Difficultés de l'accès aux soins et prévention des addictions	- o Accompagner individuellement les personnes isolées de l'accès aux soins et permettre la prise de relais - o Travailler encore plus spécifiquement la prévention des addictions - o Coordonner davantage les partenariats entre professionnels et permettre un suivi de cette thématique	- o Mieux repérer les personnes isolées et les accompagner individuellement jusqu'à une prise de relais dans le cadre du droit commun. - o Favoriser le lien vers des actions collectives, dans un objectif de resocialisation. - o Renforcer les actions de prévention des addictions.
7. Logement et cadre de vie	- o Prendre en compte et intégrer les nouveaux enjeux liés aux questions énergétiques - o Inclure et prendre en compte les habitants dans les projets : créer du lien et lutter contre l'isolement - o Engager un travail partenarial sur la question des trajectoires résidentielles des locataires - o Améliorer la concertation autour des projets urbains en renforçant le partenariat	- o Mieux accompagner les familles en situation de précarité énergétique (les repérer, les orienter, former les travailleurs sociaux). - o Former les habitants à l'utilisation des nouveaux équipements dans les logements neufs ou réhabilités (accompagnement, information, etc.). - o Mettre en œuvre des groupes de travail partenariaux pour favoriser les trajectoires résidentielles des locataires des logements sociaux (mutations, impayés etc.).

Le Programme de Rénovation Urbaine de Chambéry

Les objectifs

La convention, signée en 2005, s'articule autour de quatre axes d'intervention visant à améliorer les conditions de vie des habitants ainsi qu'à transformer l'image du logement social et du quartier :

- **Améliorer et diversifier l'habitat** : développer l'accession (notamment sociale) à la propriété et le locatif privé, diversifier les constructeurs, développer de nouvelles formes du bâti, permettre le relogement des ménages dans du locatif neuf abordable, réhabiliter le parc social pour le rendre plus attractif (accessibilité, isolation, esthétique...).
- **Aménager le cadre de vie des habitants** : mieux répondre aux usages, rendre le quartier plus attractif, rompre avec l'urbanisme en chemin de grue, développer les lieux de convivialité.
- **Diversifier les fonctions** : développer et adapter les équipements publics, redynamiser l'offre commerciale de proximité.
- **Désenclaver les quartiers et notamment développer les liaisons vers l'extérieur** : améliorer la trame viaire interne et développer les déplacements doux (notamment par les transports en commun).

Deux principaux engagements avaient été pris:

- Construire avant de démolir, en développant des opérations hors ZUS ou sur des terrains libres de construction au sein des quartiers. La convention initiale précisait un certain nombre de déconstructions et de reconstructions mais sans pour autant identifier de localisations.
- Elaborer le projet en concertation, afin notamment de préciser les secteurs de démolition et les secteurs de reconstruction.

Le bilan du PRU

Malgré des avancées significatives dans les quatre axes d'intervention, certains secteurs connaissent encore des dysfonctionnements importants nécessitant une intervention conséquente afin de leur redonner une dynamique positive et de répondre aux besoins des habitants (Nord des Combes, place du forum, Bellevue...).

Bilan synthétique du PRU

DIAGNOSTIC DU PRU DES HAUTS DE CHAMBERY		
	Points forts	Points faibles
Habitat	Un développement de l'accès social favorisé par la mise en place de conditions financières attractives pour une population extérieure au quartier, tout en favorisant le parcours résidentiel des habitants. Un taux de satisfaction des locataires de Chambéry Alpes Habitat en secteur « ZUS » désormais égal à la moyenne de l'agglomération. Un réel changement d'image du quartier et un recul du sentiment d'exclusion.	Une commercialisation parfois difficile qui peut s'expliquer par un nombre important de logements (environ 150) mis sur le marché sur une courte période (2012 à 2014). Un manque d'attractivité de l'offre locative pour les ménages extérieurs au quartier. Les transformations réalisées ne suffisent pas à rendre le quartier attractif auprès des habitants de l'agglomération, les Hauts de Chambéry véhiculant une image persistante de quartier d'habitat social (ZUP). La confrontation des nouvelles réalisations avec les immeubles non réhabilités renforce le sentiment d'exclusion des locataires en place. Un nouveau programme de renouvellement urbain serait encore nécessaire sur certains secteurs non traités (réhabilitation, voire déconstruction et diversification à étudier).
Déplacements	Le renforcement des liaisons Nord/Sud favorisant la cohésion entre les Combes et Pugnet ainsi que des liaisons piétonnes Est/Ouest.	Un déficit de liaisons entre le centre du quartier et les secteurs alentours (châtaigniers...) ainsi qu'avec le parc du Talweg.
Cadre de vie	Ouverture de l'espace sur le grand paysage et l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, vecteurs d'animation.	Des espaces publics restent à valoriser (Nord des Combes, place du Forum, parc du talweg...)
Equipements et commerces	La poursuite de la diversification des fonctions par la création de nouveaux équipements Une amorce de revitalisation de la polarité commerciale de l'avenue d'Annecy	Des associations d'usagers pour certaines en fragilité. Pas de redynamisation de l'activité autour de la place des Combes.
LE BIOLLAY		
	Points forts	Points faibles
Habitat	Un taux de satisfaction des locataires de Chambéry Alpes Habitat en secteur « ZUS » désormais égal à la moyenne de l'agglomération.	L'absence de fractionnement des « chenilles » implique toujours une rupture entre le centre du quartier et les berges de l'Hyères.
Déplacements		Une insuffisance des liaisons entre les différents secteurs du Biollay.
Cadre de vie	Revalorisation de tout le secteur en bord de l'Hyères et de l'entrée de quartier par l'avenue G. Clémenceau.	Une centralité du quartier qui reste à affirmer notamment dans le traitement des espaces publics.
Equipements et commerces	Une requalification des équipements structurants permettant d'affirmer leur rôle au sein du quartier	Un manque de valorisation des petites cellules commerciales en entrée ou en cœur de quartier.



Le bilan du PRU a relevé une conduite efficace du projet par Chambéry métropole en lien étroit avec la ville de Chambéry et l'ensemble des partenaires par le biais d'instances techniques et de pilotage clairement identifiées. Par ailleurs, la diversité des actions de concertation a fait évoluer de manière conséquente le projet mais a nécessité un allongement du délai de mise en œuvre du projet.

La "mission relogement", regroupant de nombreux partenaires, a répondu aux besoins des ménages relogés (80% de satisfaction). Le dispositif favorisant l'insertion par l'emploi a permis de dépasser les objectifs initialement fixés. La gestion urbaine et sociale de proximité reste un axe d'intervention à améliorer.

II. Contrat de ville 2015-2020 : cadre stratégique

Le cadre stratégique du contrat de ville s'articule autour des 3 piliers que sont : le développement économique / l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie/renouvellement urbain.

Par ailleurs ces piliers intègrent de manière opérationnelle les axes transversaux à **savoir la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la fracture numérique et la mobilité.**

A. LES AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

(NB : Une synthèse des axes transversaux est proposée en annexe)

L'efficacité de la démarche pour décliner les axes transversaux en réalité opérationnelle repose avant tout sur la mobilisation de ces actions de manière complémentaire et décloisonnée.

Conformément à la loi du 21 février 2014, la politique de la ville doit - notamment - viser à "concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée". Dans la lettre adressée aux maires en politique de la ville, datée du 25 avril 2014, la ministre de la Ville énonçait que "le soutien à la jeunesse, à ses droits, à son autonomie, et à sa réussite, constituera au même titre que l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, l'axe transversal et structurant des contrats de ville". Ainsi, **jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes** constituent des préoccupations fortes à intégrer dans le contrat de ville.

En plus de ces trois axes, les partenaires du contrat de ville du territoire de Chambéry métropole souhaitent se mobiliser sur deux autres enjeux forts et transverses aux trois piliers du contrat de ville :

- La **mobilité**, visant à décloisonner les quartiers, favoriser la mobilité des publics mais également des acteurs et des institutions.
- La **lutte contre la fracture numérique** visant à former les habitants les plus éloignés des pratiques numériques et à en accompagner les usages, en s'appuyant sur les acteurs du territoire.

Axe transversal Jeunesse – Développement d'un parcours de vie

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes.

Au travers de cet axe transversal, les partenaires du contrat de ville souhaitent appréhender la problématique de la jeunesse en dépassant les logiques sectorielles et en développant davantage une logique de parcours de vie, permettant un suivi coordonné et sur le long terme des jeunes ciblés.

Cette approche facilite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'une offre pluri-professionnelle, en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants.

Il s'agit par ailleurs de pouvoir proposer en plus d'une approche collective, une offre évolutive individualisée, s'adaptant aux différents parcours de vie.

Dans cette logique, il s'agit de pouvoir construire des parcours d'accompagnement intégrant des publics à différentes tranches d'âge : enfants, préadolescents, adolescents, jeunes adultes, en lien direct avec les politiques de jeunesse mises en œuvre à l'échelle du territoire. En traitant la question de la jeunesse avec une prise en charge dès l'enfance, l'accent est mis sur la notion de « prévention précoce », tout en poursuivant les efforts de manière ciblée en direction des jeunes repérés comme « décrocheurs » et avec comme ligne de mire l'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est de pouvoir actionner tous les leviers existants contribuant à la construction de ces parcours en s'appuyant fortement sur les ressources du territoire (dispositifs, acteurs) : travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, associations, réseaux d'entreprises, etc.

Par ailleurs, il sera expérimenté des projets nouveaux ou repérés sur d'autres territoires pouvant répondre à des besoins insuffisamment couverts ou pouvant s'inscrire en complémentarité d'actions ou dispositifs existants dans le cadre de la construction de ces parcours, dont en particulier :

- Sur la tranche d'âge des 6-9 ans :

Mise en place d'un projet visant à accompagner des enfants âgés et leurs familles identifiés par les intervenants sociaux et acteurs locaux comme étant en fragilité éducative : accueil des enfants sur des temps réguliers (après la classe plusieurs jours par semaine, le samedi et une grande partie des vacances scolaires) dans le cadre d'activités socioéducatives (aide scolaire, activités culturelles et sportives, etc.) tout en impliquant les parents dans la démarche éducative.

- Sur la tranche d'âge 6-25 ans :

Développement d'un centre socio-sportif type « Sport dans la ville » visant l'éducation au travers des valeurs du sport (respect des règles, solidarité, valeur de l'effort, etc.) et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis.

Zoom sur l'association « Sport dans la ville »

Créée en mars 1998, l'association Sport dans la Ville a pour objectif de participer au développement de centres socio-sportifs dans des quartiers en difficulté. Pour ce faire, Sport dans la Ville s'attache à garantir la mise en place des différents projets selon un mode de fonctionnement intégrant des entreprises, des collectivités locales et des structures associatives de proximité.

Dans le cadre de ses actions, l'association Sport dans la Ville poursuit un triple objectif :

1. Assurer la mise en place d'activités sportives continues (football, basket-ball, rugby) au cœur de quartiers en difficulté, sur la base d'un fort contenu pédagogique et technique.
2. Faciliter une action sociale autour des centres mis en place, en participant à la constitution et au suivi d'équipes d'animation et d'encadrement.
3. Impliquer dans la mise en place, la vie et le suivi des centres, des entreprises souhaitant s'investir durablement, dans un véritable projet de formation et d'insertion professionnelle en faveur de jeunes en difficulté.

Cette démarche s'articulera par ailleurs avec les objectifs du nouveau contrat de plan Etat-région 2015/2020 qui contient un volet territorial prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires de la

politique de la ville. En matière de jeunesse notamment, principalement en lien avec la formation et l'emploi relevant des compétences de la région, ces contrats pourront améliorer et soutenir les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi pour les jeunes, accompagner l'accès aux qualifications et aux formations et promouvoir, plus généralement, des continuums entre insertion, formation et emploi.

Axe transversal Lutte contre les discriminations

Politique de lutte contre les fractures territoriales et contre les ségrégations sociales, la politique de la ville est aussi une politique de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discriminations. Les habitants des quartiers populaires sont en effet particulièrement exposés aux discriminations liées à leur origine, réelle ou supposée. Plusieurs études récentes ont également démontré que leur lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans leur recherche d'un emploi. Dans ce contexte, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine renforce la lutte contre les discriminations et fait du lieu de résidence le 20ème critère légal de discriminations prohibées.

Certaines actions du contrat de ville seront à mobiliser afin d'intervenir sur cet enjeu fort au travers de trois objectifs principaux : travailler sur l'image du quartier renvoyée à l'extérieur, facteur de discrimination liée au lieu de résidence, favoriser et garantir l'accès aux droits (notamment pour les publics les plus fragilisés) et enfin lutter contre les discriminations à l'embauche.

Axe transversal Egalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes est une des trois priorités transversales à prendre en compte dans l'élaboration des contrats de ville. C'est l'occasion pour « *l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires signataires de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.* »

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

Les inégalités qui demeurent par ailleurs dans la société s'y posent avec plus d'acuité et les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville ne doivent pas les renforcer.

L'élaboration des contrats de ville fournit à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.

L'égalité entre les femmes et les hommes apparaît en effet comme un facteur de cohésion et de paix sociale.

Afin de prendre en compte de manière satisfaisante et opérationnelle cette thématique, il est nécessaire de poser les **bases d'une compréhension commune** des enjeux de cette égalité. Pour ce faire il sera utile de mettre en place des actions de formations à cette thématique à destination des acteurs-trices de terrain incluant les futurs porteurs de projets.

Par ailleurs la **production systématique de données ventilées par sexe** est incontournable afin d'objectiver les phénomènes pour y apporter si nécessaire des actions correctives.

Ces deux éléments : formation des acteurs aux enjeux de l'égalité F/H et production de données sexuées, constituent des actions spécifiques à l'axe égalité femmes/hommes. Tels qu'envisagés par le CGET et permettra la mise en œuvre d'un outil de suivi des indicateurs.

Ainsi, les trois piliers du contrat de ville de Chambéry métropole ont été mis à contribution pour proposer des actions permettant de favoriser de manière opérationnelle l'égalité femmes-hommes.

Axe transversal Mobilité

La mobilité doit s'entendre à la fois d'un point de vue social et géographique, ciblant les publics mais également les acteurs institutionnels. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir une approche à différentes échelles :

- Au sein du quartier (à travers un projet, une activité),
- Du quartier à l'échelle de la ville ou de l'agglomération (activités ou projets permettant le décroisement des quartiers)
- Du quartier en ouverture sur l'extérieur au sens le plus large : local, régional, national, voire international (programme d'échanges, chantiers internationaux, etc.).

Les actions inscrites au contrat de ville contribuant à favoriser la mobilité des publics viseront prioritairement :

- au décroisement du quartier en facilitant les déplacements par les transports,
- à l'accompagnement des publics pour une pratique culturelle et sportive en ouverture avec le reste de la ville et de l'agglomération,
- à la formation des publics à la mobilité.

Axe transversal Développement des usages du numérique

(Favoriser l'inclusion par le numérique)

La pratique et l'usage des outils numériques sont devenus aujourd'hui incontournables dans l'exercice de la citoyenneté, de la vie sociale au quotidien et de la valorisation du territoire : accès aux services publics, démarches administratives, recherche d'emploi, éducation des enfants, etc.

Si les enjeux autour du numérique sont de plus en plus forts, la question plus spécifique liée à la « fracture numérique » a évolué : la problématique liée à l'accès aux équipements est désormais plus résiduelle tandis que celle des usages prend toute sa place. Les usages du numérique supposent en effet une formation des publics, un apprentissage continu face aux évolutions technologiques rapides du secteur et à l'évolution des pratiques. Les pratiques des services et institutions publiques notamment imposent de plus en plus l'outil numérique comme un passage obligatoire pour réaliser les démarches quotidiennes.

Ainsi, « une population connectée et équipée ne suffit pas à faire une population socialement incluse », car un certain nombre de publics, notamment les plus fragilisés cumulant d'autres difficultés (comme la maîtrise de la langue par exemple), se retrouvent encore plus en situation d'exclusion face à l'outil numérique. Ce constat confirme la nécessité de mener des actions d'accompagnement et de proximité renforcées au sein des quartiers politiques de la ville, en direction des publics mais également en direction des acteurs/intervenants sociaux amenés à accueillir ces publics.

Les efforts doivent se concentrer dans une moindre mesure sur les politiques d'accès (bien que cela reste un prérequis) et davantage sur la formation et l'accompagnement aux usages, afin de faire du numérique non plus un facteur d'exclusion mais d'inclusion.

Conformément au rapport du Conseil national du numérique (novembre 2013), les objectifs à poursuivre au travers de ce concept d'« inclusion numérique » sont de deux ordres :

- réduire les inégalités sociales et, en particulier, les cas et les risques d'exclusion sociale, en mobilisant le numérique ;
- s'appuyer sur le numérique comme véritable levier de transformation individuelle et collective.

En plus d'avoir mis le développement du numérique au cœur de sa stratégie économique depuis 2014, Chambéry métropole développe une démarche partenariale qui a abouti à l'élaboration d'un « Plan de développement des usages du numérique » en direction des quartiers politiques de la ville.

De nombreux acteurs associatifs et institutionnels ont été sensibilisés et mobilisés pour développer un plan sur 4 volets :

- Education
- Insertion – accès aux droits

- Participation
- Développement économique

Ce plan, qui reste évolutif, constitue donc le principal cadre stratégique pour la mise en œuvre et le soutien des actions contribuant à cet axe transversal dans le cadre du contrat de ville, et des Investissements Territoriaux Intégrés du FEDER.

B. PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(NB : Une synthèse des actions proposées dans le pilier développement économique, ainsi que l'ensemble des fiches actions complètes concernant ce pilier sont proposées en annexe)

Cet axe du contrat de ville a pour objectif d'assurer l'accès à l'emploi et le développement économique dans les quartiers politique de la ville, la présence des opérateurs « emploi-insertion » dans ces quartiers et d'organiser le soutien à l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée au fléchage des emplois aidés et des aides à l'emploi des jeunes issus des quartiers.

Renforcer le lien « emploi » et « économie » est une des priorités de Chambéry métropole que le Contrat de ville permettra d'étayer via des moyens d'ingénierie et financiers dédiés et par l'implication des représentants des entreprises (consulaires, syndicats et réseaux) auprès des résidents des quartiers.

1. Diagnostic

1.1/ Volet Emploi

L'accès à l'emploi, une difficulté toujours bien réelle dans les quartiers prioritaires que de nombreux indicateurs confirment...

Au 30 avril 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A B et C²³ résidant sur les quartiers du Biollay-Bellevue et des Hauts de Chambéry représente 15% du total des demandeurs d'emploi de Chambéry métropole inscrits en catégories A, B et C.

A titre de comparaison, à fin 2012, les deux Zones Urbaines Sensibles (dont le périmètre était plus large que celui actuel des QPV) représentaient 24% des demandeurs d'emploi de l'agglomération, alors qu'elles ne totalisaient que 16% de la population dans son ensemble.

² La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (c'est à dire de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (c'est à dire plus de 78 heures au cours du mois) ;

Près de 70% de ces 15% de demandeurs d'emploi déclarent être sans aucun emploi et n'exercer par conséquent aucune activité, même à temps partiel.

La répartition hommes/femmes des demandeurs d'emploi des QPV est de 58 /42 contre 53/47 dans le reste de l'agglomération ce qui ne signifie pas forcément que les femmes des quartiers trouvent plus facilement de l'emploi que les hommes mais qu'elles sont sans doute plus nombreuses à ne pas être inscrites à Pôle emploi.

Près de 69% des demandeurs d'emploi se situent dans la tranche d'âge des 26-49 ans, 18.25% ont plus de 50 ans et 14% moins de 25 ans. Au niveau de l'agglomération, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est plus élevé (20%) et celui des jeunes de moins de 25 ans aussi (14%).

Concernant la durée d'inscription à Pôle emploi : 38.2% sont inscrits à Pôle emploi depuis au moins 12 mois et 17.3% depuis 24 mois a minima, ce qui signifie qu'au global, **55.5% des demandeurs d'emploi des QPV sont sans emploi ou en activité réduite de moins de 78 heures de travail par mois, depuis plus d'un an. Le chômage longue durée (>1 an) est par ailleurs plus important dans les quartiers politique de la ville que dans le reste de l'agglomération (35%).**

A titre de comparaison, au national, les chômeurs longue durée constituaient, en décembre 2014, 43,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La part des ménages recevant une allocation de chômage (donc à l'exclusion du RSA) est de 22.5% sur Biollay-Bellevue et 28.8% sur les Hauts de Chambéry.

A fin 2012, la part de ménages concernés par le versement d'une allocation chômage était en moyenne égale à 20% dans les quartiers en politique de la ville, et notamment dans les quartiers en veille, comme ceux des Epinettes (35%) qui abrite une résidence sociale, des Chantres (35%), ou du Mas Barral (29%).

L'augmentation du nombre de ménages concernés par une allocation chômage entre 2012 et 2015 confirme donc la fragilité des résidents des quartiers politique de la ville face au chômage.

D'une manière générale, les emplois occupés par les habitants des quartiers Biollay-Bellevue et les Hauts de Chambéry sont moins qualifiés, davantage précaires et moins diversifiés que dans le reste de l'agglomération:

- environ 50% salariés des quartiers ZUS (zones urbaines sensibles) de Chambéry appartiennent à la catégorie des ouvriers non qualifiés ou des employés contre moins de 40% dans le reste de l'unité urbaine,
- des professions ou secteurs d'activité surreprésentés (métiers du bâtiment, de la sécurité, du nettoyage de locaux, notamment),
- une prédominance du temps partiel : 12.5% de salariés travaillent à temps partiel contre 8% en moyenne dans le reste de l'agglomération, et pour les femmes, un taux extrêmement élevé (35% a minima). Loin d'être choisi, le temps partiel chez les femmes est très fréquemment subi en raison de la conjonction de plusieurs facteurs : des salariées moins qualifiées et peu mobiles, qui s'orientent vers les métiers qui leur semblent plus accessibles, à savoir ceux du secteur du nettoyage ou de la garde d'enfants, mais qui sont rarement exercés à temps plein.

L'inégalité hommes/femmes devant l'emploi ne se traduit pas forcément par un taux de chômage « féminin » plus important car le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi reste inférieur à celui des hommes. En revanche, **la précarité du travail touche davantage les femmes** : au 30/04/2015, près de 7.3% sont inscrites en catégorie B contre 5.7% pour les hommes, ce qui signifie qu'elles exercent davantage une activité à temps partiel d'une durée inférieure à 78 heures par mois.

Concernant le Revenu de Solidarité Active, à fin septembre 2014, le département de la Savoie enregistrait 7058 foyers bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) dont 30% résidaient sur la commune de Chambéry et 13.3% sur les communes limitrophes de la couronne chambérienne.

Près de 2/3 des foyers bénéficiaires du RSA de Chambéry perçoivent le RSA socle car ne déclarant aucune ressource liée à une activité professionnelle, salariée ou non. Une corrélation entre habitat social et bénéficiaires du RSA socle peut être faite puisque en toute logique, les ménages aux ressources les plus faibles se concentrent dans les endroits où l'offre d'habitat social est la plus forte ce qui est le cas dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la part des bénéficiaires de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle-Complémentaire) dans les deux quartiers est en moyenne deux fois plus importante que dans le reste de la commune de Chambéry.

... et qui s'explique aussi par l'existence de freins à l'emploi liés à des problématiques de mobilité et de qualification insuffisantes

La question de la mobilité revêt deux aspects : l'un physique qui se matérialise par la capacité à gérer en autonomie, dans la durée et avec efficacité ses déplacements domicile-travail (ou domicile/centre de formation), et l'autre psychologique qui se traduit par la capacité à appréhender de nouveaux environnements, à aller vers...

Vis-à-vis de l'emploi, avoir le permis B et une automobile figurent parmi les attentes voire exigences de nombreux employeurs, sans que l'impératif « voiture » soit toujours fondé. Lorsque d'autres modes de déplacement alternatifs sont possibles, ils ne sont pas forcément utilisés soit que les personnes ne les connaissent pas (et parfois même leur « accompagnateur » emploi), soit que la planification dans le temps et l'espace semble compliquée (plan de bus que la personne ne sait pas lire, mauvaise gestion du temps...).

Sur les quartiers prioritaires, pour des questions de ressources financières mais aussi de maîtrise et compréhension de la langue française, l'accès au passage du permis de conduire et son financement restent donc une réelle difficulté, et ce malgré l'existence d'aides à la mobilité financées par le Pôle emploi ou le Conseil départemental, voire le micro-crédit, et des formations linguistiques et de savoirs de base pour se remettre à niveau.

A ces difficultés s'ajoute aussi la réticence psychologique à chercher du travail ailleurs que dans son quartier par peur que cela coûte plus que cela ne rapporte (et ce même si de nombreux tarifs sociaux existent pour diminuer les coûts de transport), que cela soit incompatible avec la scolarisation ou le mode de garde des enfants, ou par manque de confiance en soi. Plusieurs raisons légitimes ou supposées, peuvent réellement contrecarrer les projets de reprise d'emploi, d'où l'importance d'apporter des réponses certes matérielles mais aussi formatives, en travaillant sur les représentations. Des solutions ont déjà fait leurs preuves et il convient de pouvoir en imaginer d'autres pour aborder plus efficacement cette problématique. L'apprentissage des savoirs de base et l'accès aux TIC figurent également parmi d'autres difficultés rattachées aux quartiers prioritaires.

Vis-à-vis des personnes en situations d'illettrisme ou de non maîtrise du français, les raisons les plus fréquemment identifiées sont :

- la présence importante d'une population d'origine étrangère n'ayant pas été scolarisée en langue française ou n'ayant pas appris à lire, écrire et parler le français depuis son installation en France,
- un niveau de formation initiale souvent faible et inférieur au niveau CAP / classe de 3^{ème},
- l'échec et/ou le décrochage scolaire

- le manque d'intérêt pour la formation continue, soit parce que celle-ci est non rémunérée, soit parce que les personnes ne voient pas l'enjeu d'apprendre le français avant de chercher un emploi ou de préparer une entrée en formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Les besoins en formation sont importants compte tenu du nombre de personnes concernées et de la réalité des métiers qui, même pour les moins qualifiés, requièrent *a minima* de comprendre les consignes, de savoir rendre compte par écrit et à l'oral des tâches accomplies ou à faire.... Or, les réponses en termes de formations et d'accompagnement à l'acquisition de la langue française, à l'apprentissage des savoirs de base, mais aussi des savoir-être en général, sont insuffisantes.

Concernant la problématique spécifique des savoir-être, elle est surtout prégnante auprès des publics jeunes et compromet leur employabilité (méconnaissance des codes de l'entreprise, comportements inadéquats : manque de courtoisie, de respect des personnes, des horaires, etc...). Elle doit pouvoir être traitée en s'appuyant par exemple sur la parole de l'entreprise (parrainage, échanges avec des professionnels...).

Concernant l'accès et la maîtrise du numérique et des technologies de l'information et de la communication dans la recherche d'emploi, ils sont désormais indispensables compte tenu de la généralisation d'internet pour réaliser des télé-candidatures, consulter des offres d'emploi, actualiser sa situation vis-à-vis du Pôle emploi...

Si la question du manque d'équipement en matériel informatique peut se poser pour des raisons financières, il semblerait que ce soit plutôt par manque de connaissance de l'outil informatique et de maîtrise de son usage, que les personnes ne s'équipent pas. Il importe donc d'apporter des réponses adaptées en cohérence avec le Plan de développement des usages du numérique porté par Chambéry métropole.

1.2/ Volet Développement économique

La dynamisation du tissu économique local doit pouvoir s'appuyer sur la promotion de l'entrepreneuriat et le rapprochement entre acteurs économiques et résidents des quartiers.

A ce jour, en l'absence d'indicateur relatif à la mesure de « l'esprit d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires », le nombre de créateurs d'entreprises et le nombre de personnes aidées et suivies dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement (NACRE, prêts France Active, ADIE, prêts d'honneur, micro-crédit...) originaires des quartiers ne sont pas connus.

L'information sur la création et reprise d'entreprise est néanmoins accessible sur les Quartiers notamment lors de forums, par la présence sur le Parc d'activité de Côte rousse de structures d'accompagnement (Renfort Cadres, Adises, Pôle emploi...) et via le portail régional Créafil ou Je Crée en Rhône-Alpes.

Sur le volet développement commercial, deux secteurs au sein des quartiers prioritaires de l'agglomération chambérienne souffrent d'une absence de commerces de proximité, ce qui a un impact sur l'ambiance du quartier (locaux fermés...) : Bellevue, ainsi que la partie des Combes à l'extrémité nord des Hauts de Chambéry.

2. Orientations

Le pilier emploi-développement économique du contrat de ville comporte 4 grandes orientations réparties selon deux approches :

- l'une centrée sur **l'accompagnement et l'accès à l'emploi des résidents** en difficulté d'insertion professionnelle
- l'autre centrée sur le **développement de l'initiative économique** des résidents et la **dynamisation économique** des quartiers

Quelques nouveautés notables par rapport à l'ancien contrat sont à mentionner :

- **La part conséquente de la thématique emploi-économie**
- **L'ouverture à la dimension économique**, par la prise en compte du lien indissociable emploi/économie et la volonté d'agir simultanément en direction des publics et en faveur de la dynamisation économique des quartiers,
- **Des actions sous-tendues par l'idée de mobilité** : mobilité géographique des personnes, mais également mobilité des acteurs de l'emploi et de l'économie, circulation des informations, des résidents, ouverture des quartiers aux entreprises et des entreprises aux quartiers, modification des flux, des échanges et des circulations traditionnels d'informations, de personnes, d'acteurs.... L'idée est de faire bouger les lignes et les « frontières » pour faciliter le désenclavement des quartiers et de leurs résidents,
- **La mobilisation des représentants des entreprises** en vue d'un rapprochement plus effectif entre les entreprises et les publics en démarche d'emploi et en tant que relais de terrain

On note par ailleurs la volonté des partenaires **d'optimiser la mobilisation des dispositifs de droit commun existants** en matière d'emploi et de développement économique en direction des quartiers prioritaires et de leurs résidents.

Les orientations « emploi »

ORIENTATIONS 1 A 4 :

FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI DES RESIDENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN RENFORÇANT LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS EMPLOI-FORMATION DE DROIT COMMUN

Objectif :

Renforcer la mobilisation des dispositifs de droit commun emploi-formation pour les publics résidant dans les quartiers politique de la ville (QPV) :

- Se doter d'outils de visibilité statistique
- Pour chacun des dispositifs ou mesures s'assigner :
 - . Des objectifs d'entrées
 - . Des objectifs d'accès à l'emploi

Action(s) (intitulé et description succincte)	
Les dispositifs offrant déjà une visibilité sur le taux de résidents QPV	<u>CIVIS</u> (contrat d'insertion dans la vie sociale), <u>Garantie Jeunes</u>, <u>PLIE</u> (plan local pour l'insertion et l'emploi) <u>Ecole de la deuxième chance</u>, <u>Offre de formation</u> de la Région Rhône-Alpes <u>Emplois d'avenir</u> <u>Clauses sociales</u> dans les marchés publics <u>100 chances 100 emplois</u>
Les dispositifs n'offrant pas encore de visibilité	<u>Accueil-orientation</u> : Accueil information généraliste (futur Service Public Régional de l'Orientation (« SPRO » Région) <u>Accompagnement</u> : Dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi, des missions locales jeunes, Réseaux de parrainage... <u>Immersion en entreprises</u> : Période de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP), mini-stages, stages d'expérience professionnelle (SEP)... <u>Accès à l'emploi</u> : CUI (contrat unique d'insertion), contrats de génération, contrats en alternance, contrats dans les structures d'insertion par l'activité économique (CDDI) <u>Actions préalables au recrutement</u> : Contrat d'accès et de retour à l'emploi durable (CARED, Région), « Préparation opérationnelle à l'emploi » (« POE » Pôle Emploi), « méthodes de recrutement par simulation » (MRS, Pôle Emploi), autres... <u>Création d'entreprise</u> : Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise (NACRE, DIRECCTE), micro-crédit, prêts spécifiques taux zéro ou sans garantie, autres...
ACTIONS : A. Dans le cadre du service public de l'emploi départemental, identifier les objectifs souhaitables et réalistes en matière d'entrées des résidents QPV dans chacun de ces dispositifs B. Se doter d'outils de suivi C. Mettre en œuvre un suivi périodique de la réalisation de ces objectifs pour les dispositifs ciblés	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 :

RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF VERS L'EMPLOI EN DIRECTION DES PUBLICS CIBLES

Objectif 1.1 :

Rendre l'information à destination des publics plus claire et plus accessible

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 1.1.1 ⇒ Structurer une offre de proximité en matière d'accueil, d'information et de première orientation sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle pour : → rendre accessible cette information à tous les publics quelle que soit leur situation administrative.... → Faire le lien avec les services de l'emploi et de l'insertion → toucher les publics « non repérés » → « Aller à la rencontre » des résidents, mettre en place une itinérance dans des lieux « clés » (café du jeudi, marché..) dans une logique de « stand » → Organiser une forme d'« animation » permanente autour de l'emploi : organisation d'évènements, rencontres avec des employeurs etc. Cet interlocuteur ou médiateur emploi itinérant sera repéré par un logo explicite, un « visuel » facilement identifiable Cette action devra être pensée en amont en associant les résidents des quartiers.
Action 1.1.2 ⇒ Proposer une offre de formation à l'écoute et à l'adaptation du message et de l'information à l'interlocuteur L'objectif est de faire en sorte que les acteurs traditionnels de l'emploi et la formation facilitent la compréhension des informations qu'ils donnent aux publics maîtrisant insuffisamment la langue, les codes, ou les repères. Cette action serait à bâtir en lien avec les publics concernés et des représentants des résidents des quartiers.

Objectif 1.2 :

Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 1.2.1 Rendre plus visibles les structures et les dispositifs existants pour la connaissance des métiers et de leur diversité. → Organisation d'évènements thématiques sur différents domaines d'activité porteurs d'emploi (industrie, santé, transport...) et dont les présentations seraient animées de façon ludique et démonstrative (démonstration d'activités concrètes).
Action 1.2.2 Développer la découverte de l'entreprise et de la diversité des métiers via des périodes d'immersion. → Stages (Périodes de mises en situation professionnelle (PMSMP), mini-stages (pour les jeunes)...) → Visites d'entreprises, de chantiers, d'usines... → Actions en faveur de la mixité des métiers filles/garçons (Lien avec le pilier cohésion sociale, actions 2.1.1 et 2.1.2)

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :

LUTTER CONTRE LA PRECARITE DANS L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

Objectif 2.1 :

Agir sur la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 2.1.1 Encourager la réussite du permis de conduire via la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé → Parrainage d'auto-écoles → Collaboration avec les écoles de monitorat en auto-écoles et les candidats au B.E.P.E.C.A.S.E.R. (cours de conduite, cours de code...)
Action 2.1.2 Créer un dispositif de récupération-réparation-location temporaire de modes de déplacements individuels (scooter, vélo électrique, voiture...) pour les trajets domicile-travail ne pouvant pas se faire en transport en commun.
Action 2.1.3 Proposer des actions mobiles et ludiques d'information et de sensibilisation à l'utilisation des vélos pour les trajets domicile-travail

Objectif 2.2 :

Agir sur la maîtrise des savoirs et des codes pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 2.2.1 Offrir un service de proximité, d'information et de première orientation sur les savoirs de base pour identifier le bon acteur et apporter les réponses formatives adéquates → S'appuyer sur les entreprises pour sensibiliser les publics (salariés) → Faire le lien avec la Région (ex : direction de la formation continue) et la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO) → S'appuyer sur un centre ressources travaillant autour des savoirs de base (Lien avec Pilier Cohésion sociale, action 6.2.3)
Action 2.2.2 Organiser des événements et/ou formations destinés à faire comprendre les codes et règles de l'entreprise le plus concrètement possible, et à sensibiliser à la notion de « culture d'entreprise » → Proposer des témoignages, des interventions de chefs d'entreprise, de responsables RH... → Sensibiliser à la connaissance de l'entreprise : ses règles, son fonctionnement, ses valeurs

Action 2.2.3

Construire et/ou développer le tutorat en entreprise

- ➔ Imaginer ou adapter des outils d'accompagnement (type livret d'accueil) et réfléchir à l'évaluation continue
- ➔ Constituer un réseau de personnes des RH, de tuteurs d'entreprises,
- ➔ Parrainages

Action 2.2.4

Développer l'usage numérique comme levier d'insertion professionnelle

- Former les professionnels qualifiés des lieux d'accueil à l'enseignement du numérique et non pas seulement à l'enseignement des logiciels excel, word...
- Renforcer, développer et/ou créer des lieux d'accueil où les personnes pourront apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur, d'internet... (Espaces publics numériques, offre de services du centre social du Biollay, PASS numérique de la Région)
- Sensibiliser les professionnels (qui accueillent ou accompagnent les publics des quartiers) sur l'importance de l'usage du numérique dans l'insertion professionnelle

(Lien avec Pilier Cohésion sociale, action 6.2.2)

Les orientations « économie »

Les orientations « économie » s'articulent autour de deux idées forces :

- **L'initiative économique** constitue un **levier attractif et dynamique en faveur de l'insertion professionnelle** des résidents des quartiers et notamment des jeunes, mais, l'accompagnement à l'émergence de projets, notamment pour les personnes des quartiers les plus éloignées de l'emploi, nécessite un service de proximité adapté, à créer.
- **Le désenclavement des quartiers** et de leurs populations, passe par le renforcement et/ou le **développement du tissu économique existant**. Cela suppose :
 - o Une **meilleure visibilité** et une **valorisation** de l'offre existante (TPE, services, commerce..)
 - o Le **développement des liens entre les quartiers et les zones d'activités** voisines (pépinières, zones commerciales...) : facilitation d'implantations annexes dans les quartiers, facilitation d'accès aux pépinières ou aux zones d'activités pour les créateurs issus des quartiers ...

Les actions proposées visent ainsi à :

- développer une offre de service de **proximité** en matière d'appui à **l'initiative économique**
- d'impulser la constitution de **réseaux** locaux de créateurs
- organiser des **événements** autour de la création d'activité/d'entreprise
- rendre visible et promouvoir **l'offre économique** existante sur les **quartiers**
- identifier les éventuels besoins complémentaires
- ouvrir le **parc d'activités** de Côte Rousse aux créateurs des quartiers
- encourager des **implantations** annexes au parc d'activité dans les quartiers

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 :

DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Objectif 3.1 :

Créer des passerelles entre les demandeurs d'emploi et l'entreprise et faciliter l'accès au marché de l'emploi classique en apportant des réponses innovantes

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 3.1.1 Multiplier les initiatives locales de travail en réseau destinées à rapprocher l'offre de la demande sur les quartiers ➡ Développer les rencontres avec les employeurs dans les quartiers sous toutes les formes possibles, témoignages d'entreprises, témoignages de parcours réussis, « job dating », apéro-job, rencontres thématiques ou par secteurs d'activités, café « contact emploi », Job Académie... ➡ Consolider et développer les initiatives de type rallye emploi où il y a une forte mobilisation des acteurs socio-économiques ➡ Développer des actions destinées à apporter des « bouquets de réponses » thématiques (cf. exemple de l'association « Bleu-blanc-zèbre ») ➡ Mobiliser un réseau d'entreprises pour l'accueil de périodes de mises en situation professionnelle pour des résidents des QPV

- Développer les initiatives innovantes de **parrainage collectif ou individuel** de demandeurs d'emploi des quartiers par des entreprises, des professionnels
- Développer l'accès à **MEDEF mode d'emplois** pour les résidents des quartiers (prévoir des actions spécifiques : entretiens de simulation, des visites d'entreprises, des rencontres ciblées...)
- Développer les actions de type 100 chances 100 emplois destinées à **mobiliser un réseau d'entreprises** pour l'accueil et/ou l'embauche de demandeurs d'emploi issus des quartiers
- Faciliter les relations et les échanges entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les entreprises classiques
- Autres

Action 3.1.2

Développer et diversifier l'offre d'emplois via le dispositif des clauses sociales, et faciliter l'accès aux postes aux résidents des QPV

Objectif 3.2 :

Agir sur les facteurs de discrimination à l'embauche

Action (intitulé et description succincte)
Action 3.2.1 Former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle sur les problématiques de discrimination
Action 3.2.2 Bâtir des parcours d'accès à l'emploi en mobilisant les dispositifs de droit commun comme les « périodes de mises en situation professionnelle » en veillant à déployer simultanément un accompagnement du salarié et un appui à l'employeur (interface, conseil..) L'idée est de privilégier les mises en situation professionnelle sous toutes leurs formes pour faire valoir les compétences des personnes qui sont confrontées à des discriminations à l'embauche
Action 3.2.3 Développer des initiatives locales de modes de garde d'enfants adaptées aux contraintes professionnelles et construire des partenariats spécifiques avec les crèches (notamment dans le cadre d'horaires spécifiques ou de crèches d'insertion professionnelle).

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 :

FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS DES QUARTIERS

ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE

Objectif 4.1 :

Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les Quartiers Politique de la Ville et notamment l'entrepreneuriat des femmes

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 4.1.1 Mettre en place un dispositif type CitésLab à l'échelle de l'agglomération pour accompagner l'émergence de projet (passer de l'idée au projet), dans une logique de proximité → Intervention d'un référent unique qui accompagne le porteur de projet dans toutes les étapes de sa démarche (phase amont de la création, clarification des étapes...) → Maillage avec les acteurs de la création d'entreprises dans une logique de complémentarité d'intervention et non de concurrence → Organisation d'une prise de relais pour l'accompagnement des créateurs/créatrices d'entreprises après leur création
Action 4.1.2 Créer des événements pour faire témoigner les créateurs-trices d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre auprès des jeunes, des adultes et en particulier des femmes → S'inspirer du plan « pépite » porté par la Caisse des Dépôts → Mailler avec les initiatives menées en milieu scolaire (exemple dans les classes de 3^{ème} dites « DP3 ») → S'inspirer des Cafés labo quartiers du CR-DSU → Proposer ou consolider des actions spécifiques issues du « plan national de l'entrepreneuriat des femmes » → Mettre en place des « cafés créa » pour les femmes en délocalisant la présentation de l'offre
Action 4.1.3 Donner plus de lisibilité sur les acteurs et sur les dispositifs de création et de reprise d'entreprise à l'attention des professionnels de l'accueil et de l'orientation → Créer une cartographie interactive des différents acteurs de la création et de leurs missions respectives → Présenter les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans des lieux d'information généralistes → Former les professionnels de l'accueil et de l'orientation à la création et à la reprise d'entreprises, et parallèlement à la lutte contre les stéréotypes de genre

Objectif 4.2 :

Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 4.2.1 Valoriser les parcours réussis en particulier ceux des créateurs-trices des quartiers et susciter les initiatives → Témoignages, relations d'expériences → Organisation de concours, bourses aux projets...
Action 4.2.2 Mettre en place des parrainages de créateurs-trices
Action 4.2.3 Constituer un réseau local de créateurs-trices ou d'entrepreneurs dans les quartiers

Objectif 4.3 :

Améliorer la visibilité de l'offre économique existante sur les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 4.3.1 Réaliser une étude pour identifier les entreprises (services et commerces) présentes sur les QPV et réaliser un document présentant l'existant
Action 4.3.2 Développer la promotion et rendre plus visible l'activité économique (services et commerces) sur les quartiers → Création de supports de communication simples pour présenter l'offre de commerces et de services sur le quartier, et diffusés largement auprès des habitants (résidents des quartiers et hors quartiers) <i>Exemple : cartographie imagée type « Saveurs d'ici »</i> (Lien avec Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 2.3.2)
Action 4.3.3 Ouvrir le parc d'activités Côte-Rousse (dont la pépinière) aux créateurs et créatrices du quartier → Création d'ateliers-relais : mise à disposition de locaux « atelier + bureaux » avec des tarifs préférentiels (Lien avec pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 4.3.1)
Action 4.3.4 Développer les implantations annexes de la pépinière du parc d'activités Côte Rousse au sein des quartiers (Lien avec pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 4.3.2)

C. PILIER COHESION SOCIALE

(NB : Une synthèse des actions proposées dans le pilier cohésion sociale, ainsi que l'ensemble des fiches actions complètes concernant ce pilier du contrat de ville sont proposées en annexe)

Le pilier « cohésion sociale » a pour ambition d'intervenir sur 5 leviers essentiels : l'éducation - parentalité, l'accès à la culture et au sport, la citoyenneté et le lien social, la prévention de la délinquance et la santé. Les actions proposées au sein de ce pilier commun ont toutes pour finalité de réduire les inégalités territoriales et le sentiment d'exclusion ressenti et vécu par les populations des quartiers prioritaires.

Education

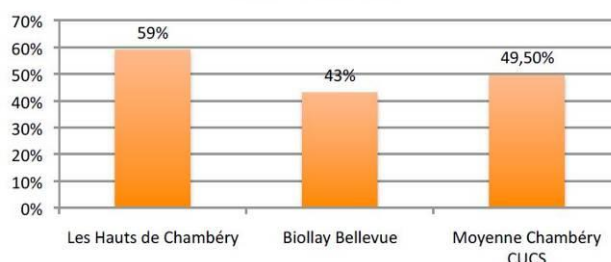
1. DIAGNOSTIC

Des difficultés scolaires qui restent prégnantes dans les différents quartiers de l'agglomération issus de la géographie prioritaire du CUCS avec une situation sensiblement plus dégradée dans les quartiers prioritaires actuels.

- Les indicateurs de réussite scolaire témoignent d'une situation sensiblement plus dégradée dans les quartiers prioritaires que dans le centre-ville : 23,8% des élèves de 6e résidant dans les Hauts de Chambéry et 18,7% de ceux résidant au Biollay ou à Bellevue avec au moins une année de retard, contre 13,9% dans l'agglomération chambérienne ; 30 % de sorties sans diplôme du système scolaire à 15 ans dans les Hauts de Chambéry et au Biollay contre 19 % en centre-ville.
- La moyenne de la part des jeunes adultes sans diplôme au moins égal au baccalauréat au sein des quartiers enquêtés (issus de la géographie prioritaire du CUCS) est de 50%. Les quartiers des Chantres à La Motte-Servolex (83%), des Epinettes à Barby (64%), de la Forgerie à Cognin (61%), et des Hauts de Chambéry (59%) se situent au-dessus de ce chiffre (Calculée sur la population de 15 à 34 ans sans études en cours).

Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat

source : INSEE, 2009



- A l'importance du contingent d'élèves en difficulté répond le faible nombre d'élèves disposant d'acquis très solides : A terme, seuls 2,8 % des femmes et 1,1 % des hommes sont titulaires de diplômes longs de l'enseignement supérieurs dans certains secteurs du quartier des Hauts de Chambéry, contre 14,8% des femmes et 16,6% des hommes en moyenne dans l'agglomération.
- En termes d'équipements scolaires les quartiers sont malgré tout bien dotés, dans les Hauts de Chambéry (8 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires, collège Côte-Rousse, lycée Louis Armand) et au Biollay-Bellevue (3 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires, sectorisation des élèves du Biollay au collège Louise de Savoie).

- On peut attribuer une large part de ces difficultés scolaires au contexte social : Parmi les élèves boursiers le taux de retard est encore plus élevé, il s'élève à 26,9% pour ceux des Hauts de Chambéry et à 21,4% pour ceux du Biollay et de Bellevue.

En matière d'enseignement secondaire, le collège Côte Rousse, établissement-référent du secteur des Hauts de Chambéry, cumule des indices de difficultés importants :

- Une forte précarité sociale :

L'établissement compte :

- 61% d'élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus en difficulté, contre respectivement 30% et 32% pour l'académie et le département
- 41,8% d'élèves boursiers contre 16 % et 20% pour le département et l'académie

On relève des stratégies individuelles « d'évitement » de l'établissement qui se traduisent par un taux d'attractivité négatif :

- -8,4% : le plus élevé du département – une famille sur deux met en œuvre une stratégie d'évitement pour son enfant ;
 - une baisse des effectifs entre 2007 et 2014 (diminution de 591 à 430 élèves), même si l'on observe une certaine stabilité depuis 2010 ;
 - Des résultats scolaires très sensiblement en deçà de ceux observés dans le reste du département et de l'Académie (entrée en 6ème avec retard, taux de redoublement en 3e, résultats au brevet des collèges,...).
- Au fil des années, le niveau scolaire des élèves du collège connaît une dégradation : à l'entrée en 3eme, 37,1% des élèves de Chambéry le Haut et 37% de ceux du Biollay et de Bellevue accusent un retard d'au moins un an, ce taux montant jusqu'à 45,7% pour les élèves boursiers dans les Hauts de Chambéry. Par ailleurs, toutes classes d'âge et provenances géographiques confondues, le retard scolaire frappe davantage les garçons que les filles.
- Des incivilités en milieu scolaire importantes (58 dégradations de locaux ou intrusions en 2013, tous établissements scolaires confondus).

Le diagnostic réalisé par Trajectoires Reflex en 2014 a rappelé l'importance des relations entre la famille et l'école qui constituent un facteur déterminant dans la réussite de la scolarité. Le fait que les parents aient parfois peu confiance en eux et ne se sentent pas légitimes pour intervenir auprès de cette institution est une difficulté souvent rencontrée par les familles habitant les quartiers prioritaires. L'école est en effet souvent perçue comme une institution fermée dont le fonctionnement et les codes ne sont pas toujours compris par les parents. Créer du lien entre les parents de ces quartiers et l'école reste ainsi un enjeu fort.

2. ORIENTATION ET OBJECTIFS

ORIENTATION 1 :

LUTTER CONTRE LA DESCOLARISATION ET LE DECROCHAGE

La déscolarisation et le décrochage sont à appréhender comme des processus aux origines complexes, qu'il s'agit de repérer le plus précocement pour une prise en charge de l'enfant adaptée dans le cadre de mesures individualisées. La question du décrochage doit dépasser le cadre strict du monde scolaire car elle fait en effet appel à des facteurs d'ordre multiples : origine sociale, contexte socioéconomique, cadre et structure familiale, difficultés liées à l'apprentissage, climat scolaire, etc.

Il s'agit de pouvoir repérer les premiers facteurs de risques au décrochage dans un cadre partenarial élargi et pluridisciplinaire, afin d'organiser la mise en place de parcours permettant d'inverser le processus (absentéisme, baisse des résultats scolaires, difficultés liées au langage, troubles comportementaux, etc...).

De nombreux dispositifs partenariaux existants sur le territoire sont à mobiliser à deux niveaux (prévention du décrochage et actions de rattrapage), dont en particulier :

- Le DIREC (Dispositif de Réussite Educative) pour un premier niveau (tranche d'âge 4-16 ans),
- La plateforme d'appui et de suivi des décrocheurs pour un second niveau (pilotee depuis le 1^{er} janvier 2015 par la Région).
- L'EPIDE - établissement public d'insertion de la défense accueillant des volontaires âgé(e)s de 18 à 25 ans révolus, sans qualification professionnelle et sans emploi.
- L'Ecole de la 2^{ème} chance s'adressant aux jeunes de 18-26 ans sans emploi, sortis du système scolaire depuis au moins 12 mois et sans diplôme.
- Le dispositif "Garantie jeunes" proposant aux moins de 25 ans en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie
- Les classes relais ou dispositifs relais en direction des collégiens notamment
- Sur le champ plus spécifique de l'insertion professionnelle, le territoire de Chambéry métropole est doté d'un PLIE, mobilisant et soutenant certains de ces dispositifs comme l'Ecole de la 2^{ème} chance.

Les actions spécifiques liées au rattrapage des jeunes seront à construire en lien étroit avec le pilier « emploi et développement économique ».

Par ailleurs, il s'agit de créer des passerelles permettant de construire des parcours de réussite pour les jeunes, en s'appuyant notamment sur les filières ayant un lien fort avec le monde de l'entreprise, comme l'apprentissage.

En renfort de ces dispositifs institutionnels, il est envisagé de développer plus spécifiquement sur les Hauts de Chambéry deux projets nouveaux qui s'adressent :

- Pour l'un aux enfants âgés de 6 à 9 ans et à leurs familles identifiés par les acteurs locaux comme étant en difficulté éducative. L'objectif, s'inscrivant en complémentarité du **DIREC**.
- Pour l'autre aux 6 – 25 ans contribuant à l'éducation et à l'insertion des jeunes des quartiers au travers du sport.

Ces projets spécifiques visant des actions de prévention, de rattrapage mais également d'insertion professionnelle contribueront ainsi directement à l'axe transversal « jeunesse » du contrat de ville.

Objectif 1.1.

Développer la prévention précoce de la déscolarisation et du décrochage et la persévérance scolaire

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 1.1.1. Renforcer la coordination et Inventorier les activités des acteurs de la prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire.
Action 1.1.2. Renforcer les démarches ciblées articulant accompagnements individuels et collectifs - Suivi individualisé des élèves repérés comme étant en situation de fragilité (notamment via le DIREDD) - Développement de démarches socio-éducatives ciblées en direction des enfants et jeunes : ➤ Mise en place d'un accueil collectif en dehors des périodes scolaires permettant un accompagnement des enfants et familles repérés comme étant en grande fragilité éducative (aide aux devoirs, activités socioéducatives, socioculturelles et sportives, temps d'échanges avec les parents, etc.) ➤ Mise en place d'actions éducatives au travers du sport : transmission et apprentissage des valeurs sportives et éducatives, des règles de vie collectives, etc. (= initiative type « Sport dans la ville » - centre « But en or ») - Accompagnement du passage du CM2 à la 6ème et particulièrement des filles

Objectif 1.2.

Renforcer le suivi et la prise en charge des jeunes en situation de décrochage et/ou sortis du système éducatif sans diplôme et de tout autre dispositif

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 1.2.1. Améliorer le repérage et le rétablissement du lien avec ces jeunes et renforcer la coordination des acteurs concernés en matière de suivi (<i>en s'appuyant notamment sur la plateforme de suivi des décrocheurs</i>)
Action 1.2.2. Proposer et accompagner la mise en place de projets individuels et collectifs pour ces jeunes. - Favoriser l'orientation des jeunes repérés issus des quartiers en politique de la ville vers les dispositifs existants (droit commun ou spécifiques) - Projets de chantiers éducatifs - Projets socio-éducatif et d'insertion à travers le sport : remobilisation des jeunes au travers des valeurs sportives, apprentissage des règles de vie en collectivité, mise en réseau avec des entreprises.

ORIENTATION 2 :

CONSTRUIRE DES PARCOURS DE REUSSITE EN AMELIORANT LE REPERAGE DES JEUNES A POTENTIEL ET EN FAVORISANT LEUR ACCES A DES PARCOURS D'EXCELLENCE

En complément des actions visant à lutter contre la déscolarisation et le décrochage, il s'agit de valoriser et soutenir les potentiels existants et créer une dynamique positive au sein des quartiers en s'appuyant sur des modèles de réussite.

Cela doit se traduire à la fois par :

- la construction de parcours ciblés
- des mesures d'accompagnement spécifiques qui favoriseront d'autant plus l'intégration de ces jeunes dans leur future vie professionnelle.

Les liens sont à créer avec le monde de l'entreprise (dont le Parc d'activité Côte Rousse) pour donner du sens et une finalité concrète à ces parcours.

Des dispositifs existent mais sont à ancrer beaucoup plus fortement au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires :

- Le dispositif des cordées de la réussite existant depuis 5 ans et visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.
- L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il s'agit d'intégrer des élèves qui en ont le plus besoin dans un établissement innovant dans son fonctionnement et son offre pédagogique et éducative.

Objectif 2.1.

Faire émerger et accompagner les potentialités des jeunes

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 2.1.1. Développer les tutorats de réussite Cordées de la réussite, DIRED, suivi de parcours, etc.
Action 2.1.2. Mettre en place des stages de découvertes du monde de l'entreprise en veillant à la mixité des recrutements, au développement des échanges de savoirs et des projets éducatifs Actions de parrainage d'élèves par un chef d'entreprise, stages de découverte du monde de l'entreprise, ateliers vidéos en entreprise, concours, etc.
Action 2.1.3. Soutenir et développer l'accès aux formations professionnalisantes (apprentissage)

ORIENTATION 3 :

ACCOMPAGNER LE COLLEGE COTE ROUSSE DANS SES MISSIONS EDUCATIVES

Le diagnostic réalisé montre la persistance des difficultés du collège Côte Rousse (établissement retenu en REP+) et la nécessité d'initier une dynamique collective visant à renforcer l'attractivité de l'établissement.

L'image négative de l'établissement auprès des parents, parce qu'il est situé dans un quartier qui reste encore stigmatisé, constitue un enjeu fort sur lequel il est nécessaire de concentrer les efforts. Deux autres enjeux doivent être relevés : les problèmes de sécurité rencontrés par l'établissement et la concentration des situations sociales difficiles de certains élèves.

Objectif 3.1.

Renforcer la mixité sociale

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 3.1.1. Développer des filières et ou options attractives (préparation aux options des filières existantes au lycée, classes européennes, sport études, etc.)
Action 3.1.2. Améliorer l'image du collège auprès des parents, en particulier à travers la question de la sécurité. > Actions en direction des parents d'élèves de classes primaires. > Plan d'action pour traiter les questions de sécurité au sein de l'établissement (et abords du collège).

ORIENTATION 4 :

SOUTENIR LES PARENTS EN TANT QUE PREMIERS EDUCATEURS DE LEURS ENFANTS

Les actions de soutien à la parentalité visent à appuyer et à soutenir les parents dans leur fonction parentale, favoriser les liens parents-enfants, mais également faciliter les liens entre les parents et les professionnels du monde éducatif. Le groupe de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville a notamment souligné la nécessité d'investir positivement les parents au sein de l'institution scolaire, en dehors des convocations pour échanger autour des difficultés rencontrées par l'élève.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs clefs existants sont à mobiliser, dont en particulier :

- Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP), réseau interinstitutionnel réunissant CAF, Etat, Conseil Départemental, collectivités locales et secteur associatif.
- Les LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), lieux dédiés à l'ensemble des familles pour les soutenir, sans contrainte, dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative.
- le DIREP qui permet également d'apporter un appui aux parents dans le cadre des suivis de parcours mis en place.

Objectif 4.1.

Développer la contribution et l'implication en continu des parents dans l'école et les autres activités éducatives (périscolaires, extra-scolaires)

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 4.1.1. Proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école > Adapter l'offre d'information et de relation avec les parents. Exemples : aide à la traduction, initiatives type café des parents, salle des parents, etc.
Action 4.1.2. Soutenir et développer les liens et les actions communes parents-enfants > Proposer des temps d'intervention par les parents afin de les valoriser > Promouvoir la charte REAAP auprès des acteurs institutionnels et associatifs > Soutenir le fonctionnement des Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)

ORIENTATION 5 :

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Objectif 5.1.

Assurer une éducation au respect entre les filles et les garçons

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 5.1.1. Former les accompagnateurs-trices à la problématique de l'égalité filles-garçons et les sensibiliser aux violences faites aux femmes.
Action 5.1.2. Mettre en place des actions de prévention des violences et de sensibilisation à l'égalité filles-garçons à destination des publics
Action 5.1.3. Organiser des actions en faveur de la mixité des métiers

Accès à la culture et au sport, citoyenneté et lien social

1. DIAGNOSTIC

En matière culturelle et « socioculturelle », les quartiers des Hauts de Chambéry et de Biollay-Bellevue se caractérisent par :

- **un tissu associatif dense** (plus d'une centaine d'associations socio-culturelles recensées) **mais parfois très fragile.**
- **un bon niveau d'équipements** culturels (la salle du Scarabée, la bibliothèque municipale, une antenne de l'école municipale d'art, un théâtre, un cinéma...) et socioculturels (quatre centres sociaux), d'accueil de petite enfance et de loisirs (quatre maisons de l'enfance et centres de loisirs), plusieurs gymnases. Pour le quartier du Biollay : centre social d'animation du Biollay, Café Biollay, bibliothèque associative de la Biollayte, école municipale d'art, et de Bellevue : maison de l'enfance, terrain multi-sports, 6 locaux associatifs, 2 salles festives ;
- **des conseils de quartiers marqués par une forte institutionnalisation** (coprésidence élus-habitants) et inégalement investis ;
- **une offre importante en matière d'apprentissage sociolinguistique mais mal articulée**, malgré les forts enjeux en matière de relations avec les institutions scolaires (forte demande en interprétariat dans les écoles), sociales (logement) ou médico-sociales.

D'après le diagnostic mené par Trajectoires-Reflex en 2014, la principale difficulté liée à ce manque d'accès à la culture ou à certains sports pour les personnes habitant les quartiers prioritaires concerne les **barrières psychologiques et sociales** qui freinent ces publics. Si l'offre de culture n'est pas forcément présente sur l'ensemble des quartiers en politique de la ville, il n'existe **pas d'enjeux majeurs en termes de mobilité physique**. Ainsi globalement, les habitants des quartiers se déplacent assez facilement sur l'ensemble du territoire et ont accès à l'ensemble des structures culturelles. En revanche, la question des représentations sociales est davantage un frein à l'accès à la culture et à certains sports. Dès lors, ce constat nécessite que les structures culturelles évoluent et puissent capter ce public, non seulement sur des temps de découverte, mais aussi les inscrire dans des démarches régulières et de long terme. Il est cependant essentiel que les structures s'ouvrent au territoire et aux publics. Elles devront aller à la rencontre des habitants, et des personnes les plus éloignées d'une pratique culturelle ou d'un sport socialement connoté.

D'après l'enquête écoute habitants réalisée en 2011 sur l'agglomération, en moyenne sur l'ensemble des quartiers concernés par la politique de la Ville, 30% des personnes interrogées déclarent participer à une activité proposée. Ce taux est plus important sur les Hauts des Chambéry (41%) et relativement faible sur le quartier Biollay-Bellevue (23%), sachant que la moyenne sur les quartiers prioritaires est de 28%.

Enfin, l'accès à une pratique culturelle ou sportive nécessite également de s'intéresser à la question des relais entre les structures de loisirs et les structures culturelles ou sportives. Aujourd'hui l'interconnaissance de chaque type de structure est limitée et les actions réalisées sont peu partenariales. Le PEDT devra constituer un dispositif support destiné à favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Toutefois, le parcours culturel de l'enfant ne se poursuit pas encore suffisamment au niveau du collège de Côte Rousse au sein duquel des efforts doivent être poursuivis en matière d'éducation artistique et culturelle. A noter que le lycée Louis Armand jouit pour sa part d'une bonne réputation : plusieurs choix de langues (anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, latin) et présence d'une classe de cinéma notamment.

2. ORIENTATION(S) ET OBJECTIFS

ORIENTATION 6

DEVELOPPER LA MOBILITE DANS LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Sur ce volet relatif à l'accès au sport et à la culture, la question de la mobilité apparaît comme centrale. L'objectif poursuivi est de travailler sur un « double mouvement » :

- développer les actions de proximité en contact direct avec les habitants pour favoriser l'accès à des pratiques culturelles et sociales diversifiées,
- favoriser les mobilités des publics en dehors du quartier, pour bénéficier de la dynamique du reste de la ville et de l'agglomération, qui disposent de nombreux équipements structurants.

Il s'agit par ailleurs de développer des actions plus fortes en lien avec les établissements scolaires des quartiers prioritaires, pour agir dès le plus jeune âge dans le cadre de projets éducatifs structurés.

Aussi, la pratique sportive peut être un support attractif pour mobiliser les plus jeunes parfois difficiles à capter ou à impliquer dans le cadre de projets. Ainsi cette orientation rejoint les objectifs du contrat de ville liés à l'éducation, à l'insertion et à la prévention de la délinquance.

Objectif 6.1.

Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipements structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 6.1.1. Structurer un espace ressource « culture et sports » dédié aux habitants <i>Cf. Espace jeunes des Hauts de Chambéry</i> ➤ Lieu ressource afin d'accompagner et structurer « l'offre et la demande » en lien avec les équipements de la ville et de l'agglomération Soutien des actions favorisant la mobilité entre les quartiers et le centre-ville
Action 6.1.2 Soutenir les projets culturels et artistiques permettant de relier les habitants des quartiers aux équipements culturels de la Ville, notamment en développant des ateliers et des spectacles les impliquant (Espace Malraux, Arc en cirque...)

Objectif 6.2 :

Diversifier l'offre sportive et culturelle au sein des quartiers, notamment au sein des établissements scolaires (écoles/collèges) en développant les liens avec les acteurs du quartier et en veillant à une appropriation non stéréotypée

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 6.2.1. Soutenir les pratiques sportives et culturelles émergentes <i>Exemples : « street work out », « théâtre d'improvisation », etc.</i>
Action 6.2.2. Impliquer les structures et clubs de sports de haut niveau pour créer des passerelles et sensibiliser les jeunes dans un objectif d'inscription durable dans une pratique sportive. <i>Exemples : handball, cyclisme, rugby (cf. action 5.1.1.)</i>
Action 6.2.3. Développer et/ou renforcer des projets communs entre établissements scolaires et acteurs du quartier > Développer les résidences d'artistes au sein des établissements scolaires ou dans les structures de quartiers > Mise en place de projets pédagogiques avec acteurs culturels du quartier

ORIENTATION 7

RENFORCER LES LIENS ET CREER LES CONDITIONS DU VIVRE ENSEMBLE

Les quartiers prioritaires, par leur richesse socioculturelle, la diversité des populations qu'ils accueillent mais également par les difficultés que rencontrent leurs habitants (précarité sociale et économique), nécessitent **une action renforcée en matière de cohésion sociale. La question de la participation des habitants à la vie des quartiers constitue un enjeu central** de la politique de la ville et se décline au travers de deux grands objectifs :

- favoriser l'exercice de la citoyenneté des habitants et leur accès aux droits.
- soutenir la participation citoyenne et faciliter l'expression des habitants pour mieux répondre à leurs besoins.

Il apparaît nécessaire de **réinventer les modes participatifs** : les démarches mises en œuvre jusqu'ici sont encore trop souvent par leurs formes, adaptées au seul public maîtrisant les codes et les cadres institutionnels.

Par la diversification des modes participatifs, il s'agit d'**impliquer davantage les habitants les plus éloignés des cadres institutionnels classiques**, ceux qui sont bénéficiaires des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

L'objectif est ainsi d'associer les habitants dans leur diversité en répondant davantage à leurs préoccupations réelles et quotidiennes. Cette orientation à relier directement à la démarche des Conseils citoyens (*voir partie « participation des habitants »*), vise donc à donner davantage l'opportunité et les moyens aux habitants d'être acteurs de la vie de leur quartier sous des formes diverses : le portage d'initiatives ou de projets locaux, la participation à des espaces d'expression ou d'échanges, l'investissement dans la vie associative locale, l'accès aux savoirs de bases indispensables à l'exercice de la citoyenneté (langue française, mobilité, numérique).

Objectif 7.1 :

Soutenir la dynamique habitant notamment en favorisant le dialogue et l'expression des besoins

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 7.1.1. Favoriser l'expression des habitants dans leur diversité et sous toutes ses formes pour : ➤ Recueillir les besoins et les attentes des habitants pour mieux y répondre ➤ Favoriser l'expression des publics « invisibles » Exemples : micros-trottoirs, projets vidéo, questionnaires, rencontres pieds d'immeubles...
Action 7.1.2. Renforcer la coordination en soutien au développement social local ➤ Coordination territoriale : renforcer les liens entre les associations œuvrant au sein d'un même territoire ➤ Soutenir les projets « habitants » émergents d'intérêt collectif (accompagnement méthodologique, recherche de financements, etc...) Relayer la parole des habitants, notamment auprès des élus
Action 7.1.3. Structurer un fonds participatif pour soutenir les projets portés par des habitants ➤ Définir un « cahier des charges » précisant les modalités de soutien (contenu des projets, budget, etc...) Communiquer par différents relais sur l'existence de ce fonds participatif (appel à projets)
Action 7.1.4. Faciliter le dialogue et les échanges (de savoirs notamment) de manière transverse entre professionnel-le-s, élu-e-s, habitant-e-s autour de problématiques identifiées et partagées. Organiser des rencontres régulières avec des intervenants extérieurs permettant de débattre, de réfléchir, d'échanger, de partager

Objectif 7.2 :

Favoriser l'accès aux savoirs de bases pour une meilleure insertion à la vie sociale (participation à la vie citoyenne, accès aux droits)

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 7.2.1. Renforcer et coordonner l'offre en matière d'accès aux savoirs de bases favorisant l'insertion dans la vie sociale et citoyenne (langue, numérique, mobilité) ➤ Ateliers sociolinguistiques, ateliers mobilité, formations aux usages du numérique, etc. Centre ressource sur les savoirs de bases pour orienter, coordonner l'offre et la demande, qualifier les acteurs
Action 7.2.2. Structurer l'accueil et la prise en charge des publics en difficulté en termes d'accès aux droits et aux services ➤ Accueil pluridisciplinaire, de proximité, permanences. Sur la question du numérique, mise en place d'écrivains publics numériques (Cf. Plan de développement des usages du numérique (pilote par l'Agglomération)).

Objectif 7.3.

Soutenir l'engagement et la participation à la vie associative

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 7.3.1. Renforcer l'information auprès des habitants sur la vie associative et l'engagement associatif Organiser des événements de proximité à l'échelle des quartiers (ex : forums des associations, journée des bénévoles, sensibilisation-information en direction des lycées, etc...)
Action 7.3.2. Valoriser l'investissement et l'initiative des jeunes au service des associations ou au sein des clubs sportifs
Action 7.3.3. Renforcer la formation des bénévoles impliqués dans les associations
Action 7.3.4. Développer la vie associative sur le secteur de Bellevue Redynamisation de l'équipement du « Séquoia » au bénéfice des habitants du secteur

Sécurité et prévention de la délinquance

1. DIAGNOSTIC

Les quartiers des Hauts de Chambéry et de Biollay-Bellevue sont le terrain d'infractions diverses (zone ZSP pour les Hauts de Chambéry), parmi lesquelles :

- le trafic de stupéfiants (54 infractions constatées dans la zone de sécurité prioritaire en 2013, mais repli en 2014),
- les destructions et dégradations volontaires, hors véhicules légers (95 faits constatés en 2013, 117 en 2014),
- les violences en direction des services publics (24 faits constatés en 2013, 16 en 2014),
- l'occupation des montées d'immeubles et de l'espace public ou présence d'enfants en soirée dans la rue (ressenti des correspondants de nuit).

En termes de suivi et de réinsertion des délinquants, au 22/04/2014, le Service pénitentiaire d'insertion de probation (SPIP) de la Savoie suit 160 personnes placées sous-main de justice en milieu ouvert et habitant les ZUS de Chambéry : 95 des Hauts de Chambéry, 39 du Biollay, 26 de Bellevue.

En matière de tranquillité publique, d'incivilités et de délinquance, les partenaires interrogés lors du diagnostic réalisé par Trajectoires-reflex en 2014 ont identifié deux ordres de difficultés :

- Les problèmes récurrents tels que le squat des immeubles, le trafic de drogues par exemple, déjà bien repérés au sein de la ville et de l'agglomération.
- Les difficultés d'articulation entre les dispositifs existants.

Concernant les dispositifs et actions menées sur le territoire, trois points sont plus particulièrement apparus dans le cadre du diagnostic :

- **Le besoin d'interconnaissance entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la tranquillité publique** afin d'une part de favoriser la transversalité et la continuité des actions et d'autre part de favoriser la lisibilité des instances à l'échelle de l'agglomération (CLSPD, cellules de veille, etc.).
- **Le rôle et la place des habitants au sein des dispositifs** liés à la tranquillité publique.
- **La nécessité d'une meilleure prise en compte de besoins spécifiques actuellement repérés :**
 - la question du public jeune et préadolescent des 11-13 ans, dont les actes d'incivilités et de délinquance semblent monter en puissance sur l'agglomération. De nombreux actes d'incivilités ou de violences ont lieu dans les transports ou à proximité des établissements scolaires (collège Côte-Rousse par exemple). Les acteurs du champ de la prévention ont souligné qu'il est plus difficile d'avoir une prise sur cette tranche d'âge que sur des jeunes plus âgés pour qui il existe des dispositifs et des activités mieux structurés et connus (accompagnement dans l'orientation, vers l'emploi, etc.).
 - les difficultés liées aux personnes atteintes de troubles psychiques.
 - la question des transports avec la mobilité des publics à gérer.

2. ORIENTATION(S) ET OBJECTIFS

ORIENTATION 8

COMBINER UNE ACTION DE PREVENTION AU PLUS PRES DU TERRAIN, UNE POLITIQUE DE REPRESSION FERME SUR LES CAS DE RECIDIVE ET UN EFFORT EN MATIERE DE REINSERTION.

Préoccupation majeure et quotidienne des citoyens, les enjeux liés à la tranquillité participent, pour partie, à la persistance de l'image négative renvoyée par les quartiers classés en politique de la ville. Ces questions ont un impact direct sur l'attractivité du quartier et sur les difficultés d'y introduire davantage de mixité sociale (au sein de l'habitat, des établissements scolaires...).

Ces enjeux doivent être traités à travers deux approches complémentaires - la prévention et la répression - qui se trouvent combinées au sein des dispositifs institutionnels spécifiques de suivi et prévention de la délinquance, en réunissant les différents acteurs institutionnels et de terrain intervenant sur ces deux champs.

La question de la prévention de la délinquance ne doit pas se limiter uniquement au domaine de la sécurité, mais est à relier également au domaine de l'éducation (prévention du décrochage scolaire), de l'insertion (actions de raccrochage), de la santé (prévention des conduites à risque et des conduites addictives, prise en charge les troubles de la santé mentale) et plus globalement à l'accompagnement de la jeunesse dans ces quartiers.

L'efficacité des actions menées dans le cadre du contrat de ville repose ainsi en grande partie sur la mobilisation et l'efficience du partenariat entre les acteurs intervenants dans ces différents domaines. L'articulation entre tous les acteurs concernés constitue la clef de la réussite (services de l'Etat, des collectivités, bailleurs sociaux, services de transport en commun, associations de prévention ou de médiation, établissements scolaires, habitants, etc...).

Il s'agit de s'appuyer sur les dispositifs de droit commun existants, tout en renforçant la prise en charge ciblée et individuelle des jeunes repérés, et en agissant au plus près des habitants (au travers d'actions de médiation notamment).

Ce volet reposera sur l'articulation des différents dispositifs existant sur le territoire et intervenant à différentes échelles, notamment : CISPD, CLSPD, GLTD, ZSP.

Par ailleurs, cette orientation est à compléter par les actions plus spécifiques à mener en matière de la prévention « situationnelle », déclinées essentiellement dans le pilier « cadre de vie ».

Objectif 8.1.

Mieux identifier la délinquance pour mieux la traiter

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 8.1.1. Réaliser un outil commun regroupant les données des différents acteurs sur la répartition géographique et la nature des actes de délinquance (diagnostic) ➔ Sur la ville de Chambéry, s'appuyer sur le dispositif CLSPD (à articuler avec les autres dispositifs du territoire tels que la ZSP et le CISPD) pour : - Rassembler les données et les échanges en un lieu unique et commun - S'appuyer sur les groupes de veille territoriale pour capitaliser, coordonner et structurer les données fournies par les différents acteurs qu'elles soient cartographiques, thématiques, ou statistiques. - Valoriser les contenus, extraire les problématiques pour les transformer en objets de travail quantifiables et assurer un suivi des problématiques <i>Pistes à développer sur les quartiers en veille active : développer un outil de suivi cartographique de la délinquance (observatoire) à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du CLSPD, structurer la démarche dans le cadre de groupes de suivi de la délinquance à l'échelle des communes.</i>

Action 8.1.2 Structurer l'interconnaissance et l'intervention partenariale des acteurs entrant dans le champ de la prévention de la délinquance en mettant en place des actions ciblées

Sur la ville de Chambéry, s'appuyer sur le dispositif CLSPD, en lien avec le CISPD, et le volet prévention sécurité du contrat de ville :

- Mettre en place un plan local de tranquillité publique en concertation avec les différents acteurs.
 - en utilisant si besoin les diagnostics en marchant
 - en s'appuyant sur les groupes participatifs d'habitants existants lorsque cela est pertinent
 - en mettant en place des schémas locaux de tranquillité publique
- Planifier et suivre l'application des préconisations et plans d'actions définis
- Coordonner les réponses des acteurs de manière à les rendre plus efficaces
- Mieux organiser le relais entre les acteurs intervenant le jour et ceux prenant le relais la nuit.

A articuler avec le CISPD, notamment sur les quartiers en veille active

Objectif 8.2.

Mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté

Action(s) (intitulé et description succincte)

Action 8.2.1. Développer des actions éducatives en s'appuyant sur la demande des jeunes de travailler : Chantier éducatifs, chantiers solidaires, opération jobs d'été, etc.

- Disposer de ressources suffisantes pour offrir des emplois pendant les vacances scolaires, pour organiser des chantiers éducatifs destinés à faire découvrir le monde du travail grandeur nature
- Nécessité d'inscrire ces actions dans un parcours d'accompagnement construit (et non pas comme des actions ponctuelles sans suivi).

Action 8.2.2. Développer des mesures de responsabilisation et de réparation

_Actions de prévention au niveau collectif autour des fondamentaux du vivre ensemble et du rappel du cadre institutionnel

- Actions de sensibilisation et d'information collective sur le cadre et les acteurs institutionnels (dont Police, Pompiers, etc.), information sur les textes de loi essentiels
- Actions de médiation permettant de rappeler les règles du vivre ensemble

_Actions ciblées et individualisées de réparation permettant de lutter contre la récidive

- Développer les TIG (Travaux d'Intérêt Général), stages de citoyenneté

Nécessité de rapprocher le cadre institutionnel de la réalité vécue au quotidien

- Construction d'un parcours citoyen organisé dans les différents lieux publics de la ville, pour des groupes constitués (jeunes repérés à l'école, jeunes suivis par la PJJ, jeunes ayant eu une condamnation) et encadrés par des professionnels appartenant à divers domaines.
- Renforcer plus particulièrement ces mesures en direction des primo-délinquants ou jeunes pas encore entrés durablement dans la délinquance.

Action 8.2.3. Organiser des lieux d'accueil en plus grand nombre notamment pour limiter le regroupement de jeunes dans les montées ou espaces publics pouvant générer des nuisances

- > Développer les interventions et les actions « hors les murs » permettant notamment une appropriation « positive » de l'espace public
- > Mener des actions d'accompagnement en direction des jeunes repérés

Action 8.2.4. Prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes :

- Garantir l'accès aux droits des femmes issues des QPV en proposant des relais de proximité non stigmatisant ou en les informant sur les relais d'information existants
- Mettre en place des actions de prévention des violences sexistes en lien avec le pilier "éducation"

1. DIAGNOSTIC

En matière de santé, les quartiers des Hauts de Chambéry et de Biollay-Bellevue se caractérisent par des niveaux d'accès aux droits liés à la santé très inférieurs à ceux de la ville ou de l'agglomération de Chambéry (taux de bénéficiaires de la CMU de 14% et 15% et jusqu'à 24% chez les jeunes de moins de 18 ans, contre 9% pour Chambéry centre).

Sur le plan de la situation sanitaire des résidents, on remarque un état de santé sensiblement plus dégradé, en particulier en matière de santé mentale (28% des admissions en affections de longue durée ont un motif psychiatrique à Chambéry le Haut contre 11% en centre-ville).

Les facteurs de mal-être (bruit, incivilités) sont ressentis de manière plus forte par les habitants des deux quartiers prioritaires par rapport au reste de l'agglomération.

Le diagnostic réalisé fin 2013 par l'observatoire régional de santé, préalablement à la labellisation d'un atelier santé ville, a fait apparaître la spécificité des problématiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires en matière de santé :

- **cumul des problématiques santé (situations complexes),**
- **déficit dans l'accès aux droits et aux soins.**

Il apparaît en effet que ces publics, plutôt précaires, ne s'inscrivent pas dans un suivi sur le long terme, mais ont recours plutôt ponctuellement aux soins. Cela pose donc, pour les professionnels, **la question du repérage des personnes éloignées du soin, et notamment des personnes isolées**. Aujourd'hui, il est difficile pour les professionnels de les identifier. Pour ces personnes, l'accompagnement individuel est primordial pour leur permettre d'aller vers des démarches de soin s'inscrivant dans la durée. L'accompagnement individuel apparaît donc être un enjeu fort pour les questions liées à la santé.

Par ailleurs, même si le travail dans une approche pluridisciplinaire a été engagé dans le cadre de la démarche Atelier santé ville, le partenariat autour de la prise en charge des situations complexes reste à développer : s'agissant notamment : des personnes isolées ou subissant un contexte familial ou socioéconomique difficile, pour lesquelles des professionnels référents rencontrent des difficultés à faire évoluer la situation positivement, et à trouver des réponses adaptées. La rencontre et l'analyse de différents professionnels, ainsi que l'échange d'informations pourraient permettre, pour certaines situations complexes, une évolution positive. Par ailleurs, si des partenariats se sont construits entre médecins et associations de prévention par exemple, il semble que les partenariats avec l'Education nationale ou les structures de justice sont à développer encore davantage sur cette thématique.

Ce diagnostic nécessitera d'être complété par des statistiques en matière de prévention des addictions dans les quartiers en politique de la ville.

2. ORIENTATION(S) ET OBJECTIFS

ORIENTATION 9

RENFORCER L'ACCES AUX SOINS ET EN PARTICULIER EN MATIERE DE SANTE MENTALE ET DE PREVENTION DES ADDICTIONS

Cette orientation vise d'une part à rendre les publics ciblés davantage acteurs de leur santé et d'autre part à améliorer la prise en charge des publics repérés dans le cadre de parcours de soins coordonnés.

En effet, l'intervention coordonnée d'acteurs pluridisciplinaires (professionnels de santé, travailleurs sociaux, associations spécialisées) du repérage à la prise en charge des publics est essentielle afin d'organiser des parcours répondant à des problématiques de santé faisant appel à des facteurs multiples. L'efficacité de la coordination des acteurs apparaît donc comme particulièrement déterminante pour la réussite des objectifs fixés.

La ville de Chambéry s'apprête à négocier avec l'ARS, en 2015, un Contrat Local de Santé, qui décline ses priorités en matière de santé et d'accès aux soins à l'échelle de la ville. La mobilisation de ce dispositif constituera ainsi le principal cadre des actions ciblées dans le contrat de ville. Celui-ci viendra plus particulièrement en appui des objectifs suivants : l'accès aux soins des publics les plus précaires, la prise en charge des troubles de santé mentale et la prévention des conduites addictives. Les objectifs de ce contrat devront s'articuler avec l'action de l'Atelier Santé Ville.

A noter que les quartiers en veille active sont également fortement concernés par la problématique des troubles de santé mentale. Une démarche coordonnée, telle que celle mise en place dans le cadre du CLSM sur la ville de Chambéry, sera à conduire à l'échelle de l'agglomération (cf. partie consacrée aux quartiers en veille active).

Objectif 9.1.

Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus précaires et développer des actions de prévention sur la santé

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 9.1.1. Favoriser le recours aux soins et éviter les ruptures en proposant un parcours de soins avec une adhésion de la personne suivie A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV ➤ Mener des démarches facilitant l'accès aux droits et aux soins Développer l'information en direction des habitants : vers qui se diriger, vers qui orienter, lister les acteurs existants
Action 9.1.2. Mener des actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention santé (activité physique, nutrition, etc.) A relier au Plan Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV Dont promouvoir les modes actifs de déplacement.

Objectif 9.2.

Mieux prendre en charge les troubles de la santé mentale

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 9.2.1. Développer une coordination entre les acteurs : > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV Coordination entre différents acteurs, animation d'un réseau, rencontres régulières, mise en lien. Décloisonner les actions entre les différents acteurs, aller au-delà du quartier pour une organisation à l'échelle de l'agglomération, associer les acteurs médicaux (CHS et CLSM, médecins traitants) et sociaux, repérage par les travailleurs sociaux (Bailleurs sociaux, Conseil Général, Mairie) et Police des personnes les plus isolées, associer la Sauvegarde de l'Enfance. Dispositif d'alerte à mettre en place entre acteurs.
Action 9.2.2. Mieux gérer l'accueil dans les logements des ménages repérés comme souffrant d'un trouble mental (question des commissions d'attribution des logements sociaux en lien avec le groupe cadre de vie et renouvellement urbain) : > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry Diversifier les types de logements mis à disposition, éviter les concentrations, aller au-delà des quartiers sociaux, mieux associer les acteurs privés du logement (à approfondir : pourcentage de population ayant des troubles de santé mentale suivie localisée en quartiers prioritaires). > A relier au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Objectif 9.3.

Renforcer la prévention des addictions

Action(s) (intitulé et description succincte)
Action 9.3.1. Développer la prévention et les messages de santé publique, dès l'enfance > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry ➤ Pérenniser la prévention en milieu scolaire : des actions de prévention graduées selon l'âge, le milieu scolaire (école, collège, Lycée), si le public est consommateur ou pas. Et si nécessaire orienter vers le soin. ➤ Mener des actions de prévention en direction des parents qui peuvent se réaliser lors de rencontres ➤ Prévention auprès des jeunes adultes dans les structures de proximité (centres sociaux, associations, clubs sportifs, possibilité d'intervention du Comité Départemental Olympique et Sportif dans les clubs sportifs auprès des encadrants et sportifs concernant le dopage et les addictions, etc...).
9.3.2. Favoriser une meilleure orientation des publics > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV ➤ Développer l'information/ communication sur ce qui existe en terme de soins et favoriser l'orientation vers les structures/professionnels adaptés. Informations des effets des produits addictifs sur la santé, la vie sociale et professionnelle
9.3.3. Renforcer la coordination entre les acteurs > Relier le Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry au volet prévention des addictions du contrat de ville, en lien avec l'ASV. ➤ Organiser des réunions régulières entre acteurs, professionnels de santé, à impulser, une fois par trimestre, pour la coordination des actions, échanger en amont pour éviter les redondances dans les appels à projet, éviter la mise en concurrence.

D. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

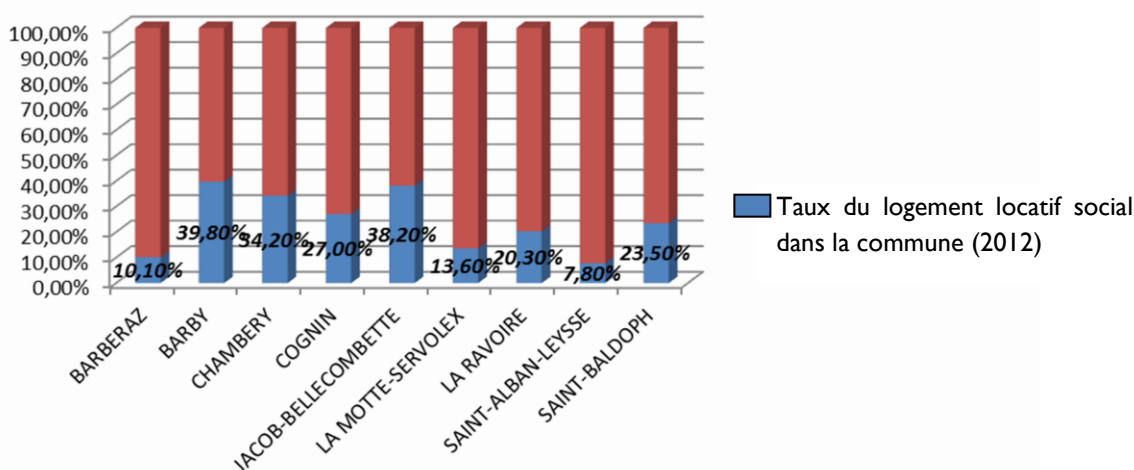
(NB : Une synthèse des actions proposées dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, ainsi que l'ensemble des fiches actions complètes concernant ce pilier du contrat de ville sont proposées en annexe)

Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, le contrat de ville fixe les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation des opérations.

1. Diagnostic

L'agglomération chambérienne comprend plus de 54 000 résidences principales dont 24,3% de logements sociaux dont la répartition se fait avec de fortes disparités.

TAUX DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX par commune
(source PLH 2014-2019)



Source : Diagnostic agglomération – Trajectoires-reflex 2014

Les quartiers prioritaires sont composés en majorité de logements locatifs sociaux. On compte notamment **55% de logements locatifs sociaux dans la ZUS de Biollay / Bellevue et 61% dans la ZUS des Hauts de Chambéry**. Il est précisé qu'antérieurement au PRU, des déconstructions avaient déjà été réalisées (179 à la Cassine et 255 au Biollay).

L'habitat de Bellevue est le plus vétuste et le moins conforme aux attentes actuelles des locataires ; on y trouve les **niveaux de loyer les moins élevés de l'agglomération**. Au sein du parc social de Bellevue, appartenant à Chambéry Alpes Habitat, deux opérations connaissent des problématiques plus importantes : l'ancienne cité (204 logements bâtis en 1931) ainsi que les LOGECOS (86 logements bâtis en 1956).

Evolution du bâti durant le PRU (données dans les périmètres ZUS)	
Les Hauts de Chambéry	nombre de logements : 5 500 logements (en 1999) nombre de logements locatifs sociaux : 2 999 logements avant le PRU et 2748 logements après. Réalisations du PRU : 390 déconstructions, 144 logements en accession sociale, 139 logements locatifs sociaux, 1295 logements réhabilités, 586 logements résidentialisés, 29 logements locatifs privés
Biollay/Bellevue	nombre de logements : 2650 logements (en 1999) nombre de logements locatifs sociaux: 1668 logements avant le PRU et 1790 logements après. Réalisations du PRU : 38 logements en accession sociale, 122 logements locatifs sociaux, 101 logements réhabilités, 237 logements résidentialisés

Concernant l'occupation des logements, les indicateurs sociaux des ménages montrent que ce sont surtout des ménages pauvres qui emménagent dans ces quartiers, qui, par certains aspects, deviennent des **quartiers de relégation sociale**, une forme de **mobilité subie et non de mobilité voulue**. L'enjeu d'une politique de peuplement et de loyer reste à développer au niveau intercommunal.

Données de peuplement (Données de l'enquête d'occupation du Parc Social (OPS) remise par les bailleurs sur les nouveaux périmètres CGET)	
Les Hauts de Chambéry	2382 logements locatifs sociaux recensés majoritairement grands logements : 46 % de T4, 28 % de T3 à peine 20 % des logements disposent d'un accès en ascenseur 9,3 % de vacance (mais difficulté à valider cet élément compte tenu de l'impact de la rénovation urbaine) 5369 personnes physiques (5025 habitants selon le calcul INSEE, incluant quelques copropriétés) 193 ménages sur 370 ménages concernés par les démolitions ont été relogés sur le quartier des Hauts de Chambéry (52%)
Biollay-Bellevue	1492 logements locatifs sociaux recensés majoritairement grands ou très grands logements : 36 % de T4, 36 % de T3 aucun de ces logements ne dispose d'un accès en ascenseur 5,5 % de vacance 3270 personnes physiques (3650 habitants selon le calcul INSEE) un seul ménage, concerné par les démolitions, a demandé à être relogé sur ce quartier.

2. Orientations

Le Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », a pour ambition de réduire les inégalités territoriales entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération en agissant directement sur la qualité de vie des habitants.

Cette ambition se traduit au travers de 4 grandes orientations :

- Une politique de l'habitat axée sur la mixité sociale (aussi bien dans la production et la répartition de l'offre que dans l'accompagnement des parcours résidentiels) ainsi que sur la maîtrise énergétique ;
- Un désenclavement par une amélioration de la mobilité des habitants ainsi que par un changement d'image des quartiers ;
- Une gouvernance nouvelle laissant davantage de place à la gestion urbaine et sociale de proximité ainsi qu'à la prévention situationnelle ;
- Un développement de l'offre de services, d'équipements et de commerces qui assure une égalité d'accès et qui participe au maintien du lien social et à la requalification des quartiers.

Les actions peuvent ainsi être de nature architecturale, urbaine ou paysagère mais ne sont pas limitées à ces domaines. Elles peuvent aussi toucher à la gouvernance, à la communication ou à l'accompagnement social.

La complémentarité de ces approches est primordiale afin de redonner une dynamique positive aux quartiers.

ORIENTATION 1 :

POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'HABITAT EN FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE

Le contrat de ville 2015-2020 fera de l'habitat un levier important pour renforcer l'attractivité des quartiers et garantir la mixité sociale.

La qualité du parc locatif social constituera un objectif prioritaire. Il s'agira de s'assurer qu'il corresponde aux besoins actuels en terme de typologie, d'accessibilité physique et financière, de confort et d'usages... En ce sens l'action promue dans le contrat de ville se fera en lien étroit avec le nouveau Plan Local de l'Habitat. L'amélioration de l'offre locative sociale doit s'accompagner d'une communication sur ses qualités afin d'attirer une plus grande diversité de ménages.

Un accompagnement des locataires dans leur parcours résidentiel ainsi qu'un travail partenarial sur les objectifs de mixité sociale et d'attribution des logements permettra une maîtrise plus grande de l'occupation des logements. Un diagnostic préalable à la mise en place de nouveaux outils de gestion multi-partenariaux sera réalisé.

Par ailleurs, le développement d'une offre d'accession à la propriété ambitieuse et accessible permettra l'arrivée ou le maintien des classes moyennes dans les quartiers.

L'effort de constructions neuves sera poursuivi en favorisant des formes diversifiant la trame urbaine. La construction de logements sociaux sera cependant favorisée en dehors des quartiers et en particulier dans les secteurs déficitaires.

L'action conjuguée sur l'offre en accession et l'offre locative sociale, ainsi que le suivi de l'occupation doivent permettre d'assurer une mixité sociale à différentes échelles (agglomération, quartiers, îlots, opérations).

Enfin, dans un contexte de crise économique et environnementale, la lutte contre la précarité énergétique et la gestion des charges fera l'objet d'une attention toute particulière. Le bilan des opérations de réhabilitation thermique menées ces dernières années et la mise en place d'une ingénierie dédiée à ces questions nous permettra d'envisager une nouvelle phase de réhabilitation dans les meilleures conditions. La sensibilisation/formation des occupants sera par ailleurs accentuée afin de réduire la consommation, notamment grâce à un usage optimisé dans les logements neufs ou ayant bénéficié d'une réhabilitation.

Objectif 1.1 :
Produire une offre adaptée aux besoins

Actions
Action1.1.1 <i>Réduire le décalage constaté entre la typologie de l'offre existante (anciennes configurations plutôt vers des grandes familles, avec des T5) et les caractéristiques actuelles des ménages en demande (en moyenne de 2 à 3 personnes par ménage, avec pourcentage important de personnes seules, soit des T2, T3 et T4), en lien avec les observatoires existants.</i>
Action1.1.2 <i>Améliorer la mise en accessibilité PMR et le confort d'usage de tous pour les bâtiments accessibles par des escaliers, en restructurant les appartements en rez-de-chaussée pour les rendre adaptés aux personnes en situation de handicap (en lien avec les plans stratégiques de patrimoine).</i>
Action1.1.3 <i>Elargir le spectre des opérations de renouvellement urbain au-delà de la démolition – reconstruction, avec le souci de maintenir une offre de logements à bas coûts et en développant également une politique d'accession et de vente.</i>
Action1.1.4 <i>Lancer une étude urbaine et architecturale sur le quartier de Bellevue pour définir un projet global de renouvellement urbain (Constructibilité, réhabilitation et diversification de l'habitat, déplacements, équipements...).</i>
Action1.1.5 <i>Poursuivre l'effort de constructions neuves (avec des formes permettant de diversifier la trame urbaine). Pour le logement social, les secteurs comprenant actuellement peu ou pas de logements locatifs sociaux seront privilégiés. L'effort doit être effectué à l'échelle de l'agglomération.</i>

Objectif 1.2 :
Favoriser les mobilités résidentielles positives et la mixité sociale

Actions
Action1.2.1 <i>Promouvoir l'image des logements locatifs sociaux publics en valorisant leur qualité intrinsèque (grands logements bien exposés à Chambéry le Haut...) et en réfléchissant sur une amélioration de l'offre « standard », en particulier en ce qui concerne les équipements de base des cuisines et salles de bains.</i>
Action1.2.2 <i>Etablir un état des lieux de l'occupation sociale en s'appuyant notamment sur les fichiers RPLS (Répertoire des Logements locatifs des Logements locatifs des bailleurs sociaux) (Agglomération) du Plan stratégique du patrimoine et de l'Occupation du Parc Social (Bailleurs). Ce diagnostic devra dégager les enjeux d'une politique d'attribution dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur.</i>
Action1.2.3 <i>Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté et celles souffrant de troubles psychiques, en mobilisant l'ensemble des acteurs.</i>

Objectif 1.3 :

Lutter contre la précarité énergétique et accompagner la gestion des charges

Actions
Action 1.3.1 <i>Mutualiser les moyens entre partenaires, au sein d'une structure d'ingénierie technique et financière, afin de réagir avec réactivité et pertinence sur les opportunités des appels à projets.</i>
Action 1.3.2 <i>Favoriser l'application de principes de bon usage en matière de maîtrise des installations de chauffage / ventilation entre les concepteurs, les bailleurs, les locataires ou les copropriétés.</i>
Action 1.3.3 <i>Définir un plan de sensibilisation – formation des occupants de logements (et avec des professionnels) sur le coût du logement : par exemple développer la responsabilisation par un accès libre aux compteurs, relire les contrats d'entretien, réfléchir à une façon de permettre aux occupants aux ressources les plus faibles d'accéder à l'électroménager le moins énergivore ...</i>
Action 1.3.4 <i>Utiliser les enseignements des observatoires existants : par exemple celui des charges à l'Association Régionale de Rhône Alpes-HLM, communiquer sur les premiers bilans des opérations de réhabilitation thermique.</i>
Action 1.3.5 <i>Dresser un bilan des caractéristiques des copropriétés au regard de la précarité énergétique.</i>

ORIENTATION 2 :

PARTICIPER AU DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS

L'enclavement des quartiers est encore une réalité physique pour certains secteurs comme le Nord des Combes ou Bellevue (problématiques d'accessibilité des cheminements ou des transports en commun...).

Cependant, l'exclusion ressentie par de nombreux habitants, mais aussi l'image négative souvent véhiculée à propos des quartiers, participent tout autant à couper ces secteurs du reste du territoire. Il convient donc d'agir de manière conjointe sur aspects physiques et psychologiques pour faciliter l'intégration des quartiers dans l'agglomération.

L'aménagement des voiries et des espaces publics doit permettre de faciliter les déplacements au sein des quartiers mais aussi vers et depuis l'extérieur. Il doit se faire en parallèle d'un accompagnement des pratiques de mobilité. Enfin la valorisation des qualités et du dynamisme des quartiers, auprès des habitants de l'agglomération, constitue une action primordiale pour permettre leur intégration.

Objectif 2.1 :

Faciliter les déplacements dans les quartiers

Actions
Action 2.1.1 <i>Améliorer l'accessibilité et la sécurité des boucles de déplacements notamment dans les secteurs enclavés</i> (nord des Combes, hauts de Bellevue, berges de l'Hyères...).
Action 2.1.2 <i>Améliorer l'attractivité, le confort et la sécurité des parcours en modes doux</i> (signalisation, jalonnement, éclairage public).
Action 2.1.3 <i>Faciliter l'accès aux arrêts des bus notamment en travaillant sur la perméabilité piétonne permettant de rejoindre les axes structurant du réseau de transport en commun.</i>

Objectif 2.2 :

Faciliter les déplacements vers l'extérieur des quartiers

Actions
Action 2.2.1 <i>Faciliter l'intermodalité, notamment à partir des pôles de correspondance ou lignes de bus structurantes</i> (consignes à vélo...).
Action 2.2.2 <i>Améliorer la desserte des transports en commun en soirée</i> (passage aux horaires de nuit, transport à la demande...) <i>Etude des attentes et besoins, notamment au regard d'une adaptation de l'offre aux évolutions liées soit à la scolarité (vacances scolaires), soit à certains événements festifs (navettes).</i>
Action 2.2.3 <i>Accompagner le changement des pratiques de mobilité</i> (réseau de transport en commun, covoiturage, auto-stop institutionnalisés...).

Objectif 2.3 :
Promouvoir une image positive des quartiers

Actions
Action 2.3.1 <i>Favoriser un discours commun à l'ensemble des acteurs institutionnels et politiques, valorisant une image positive des quartiers.</i> Développer les relations presse pour véhiculer cette image.
Action 2.3.2 Identifier et valoriser les services et établissements en capacité de faire rayonner les quartiers. Utiliser les espaces et équipements publics pour l'organisation de manifestations à l'échelle de l'agglomération.
Action 2.3.3 Rendre plus lisible et attractive les différentes entrées des quartiers depuis les axes forts de circulation.
Action 2.3.4 <i>Valoriser la qualité et l'innovation en matière d'aménagement ainsi que l'évolution des quartiers depuis les années 90.</i>
Action 2.3.5 <i>Mener des actions pédagogiques pour lutter contre les a priori pénalisant les quartiers et mettre en avant l'apport positif des différentes cultures.</i>

ORIENTATION 3 :

RENFORCER LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE ET LA PREVENTION SITUATIONNELLE

Ces dernières années de nombreux aménagements, constructions, réhabilitations... sont venus modifier les usages des habitants. Si ceux-ci ont été anticipés par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les réalisations peuvent toutefois être optimisées pour répondre au mieux à ces changements. Par ailleurs, la gestion et l'entretien doivent aussi être ajustés.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent les quartiers et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en les associant à la gestion et en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.

Il s'agit également de poursuivre les actions de prévention des incivilités et de la délinquance par l'aménagement des parties communes et des espaces extérieurs. La mobilisation des habitants dans ces actions devra par ailleurs concourir à leur réappropriation positive des lieux.

Pour répondre à ces différents enjeux, une gouvernance efficiente doit être mise en œuvre, associant de nombreux partenaires autour de la ville, de l'agglomération, de l'Etat et des bailleurs sociaux. Dans ce cadre, les services gestionnaires et les habitants doivent trouver une place plus importante qu'aujourd'hui.

Objectif 3.1 :

Améliorer la gouvernance et élargir les sujets traités par la gestion urbaine et sociale de proximité

Actions
Action 3.1.1 <i>Mettre en place une gouvernance efficiente de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les quartiers et la faire vivre</i>
Action 3.1.2 <i>Adapter le fonctionnement de la GUSP sur les Hauts de Chambéry afin d'élargir les thématiques traitées et les effets sur le terrain.</i>
Action 3.1.3 <i>Organiser des marches exploratoires des femmes dans le cadre de la GUSP afin d'identifier les zones de fragilité (sentiment d'insécurité notamment) pour les femmes</i>

Objectif 3.2 :

Associer les habitants dans la gestion urbaine et sociale de proximité

Actions
Action 3.2.1 <i>Sensibiliser les habitants sur les nouveaux aménagements</i>
Action 3.2.2 <i>Conforter la présence d'acteurs de terrain et les intégrer dans la gouvernance</i>
Action 3.2.3 <i>Mener une réflexion sur la mise en place d'une « prestation encombrants » permettant à ceux qui ne peuvent déplacer leurs déchets volumineux jusqu'à la déchetterie de ne pas les abandonner sur la voie publique. Faire le lien avec les actions des ressourceries.</i>

Objectif 3.3 :

Promouvoir la tranquillité publique par la prévention situationnelle

Actions
Action 3.3.1 Renforcer l'intégration de la prévention situationnelle dans les opérations de renouvellement urbain (suppression des dents creuses et impasses, adaptation de la végétation, conteneurs enterrés, sécurisation des halls, vidéo protection, sécurisation des parkings individuels et collectifs...)
Action 3.3.2 Limiter les désagréments liés aux phases de chantier (circulation routière, stationnements, propreté, sécurité...)
Action 3.3.3 Favoriser une appropriation positive de l'espace public et des parties communes par les habitants (aménagement d'espaces collectifs, accessibilité, interventions culturelles et sportives, fonctionnement des bornes escamotables...)
Action 3.3.4 Définir un programme de prévention technique de la malveillance (liste – actions-coûts-planification -réalisation) en lien avec le CLSPD et le CISP

ORIENTATION 4 :

DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS, EN PARTICULIER COMMERCIAUX

L'installation, la qualification et la préservation de l'offre de services, d'équipements et de commerces de proximité doivent permettre de respecter l'égalité d'accès pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. Au-delà, ils doivent participer à la création d'emploi, au maintien du lien social et à la requalification des quartiers.

En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, trois axes sont privilégiés :

- Une accessibilité facilitée par une desserte efficace et le développement de pôle de centralité ;
- Une offre commerciale visible et attractive, répondant aux besoins de proximité ;
- Une offre de locaux incitative pour le maintien de l'offre et le développement de nouvelles activités.

Objectif 4.1 :

Garantir une égalité d'accès pour l'ensemble des habitants

Actions
Action 4.1.1 Faciliter la desserte des services et commerces par les transports en commun (notamment au Biollay), l'aménagement de stationnements ou d'arrêts-minute, de cheminements accessibles et confortables... Veiller à permettre une occupation égalitaire de l'espace public par les femmes et les hommes.
Action 4.1.2 Redynamiser les pôles de centralité au sein des quartiers (place du Forum, place Demangeat, place de la mairie du Biollay, square Franchet d'Esperey...).

Objectif 4.2 :

Redynamiser l'offre commerciale

Actions
Action 4.2.1 Améliorer la signalétique. Donner plus de visibilité vers les commerces et services ou zone de stationnement depuis les axes principaux de circulation.
Action 4.2.2 Accompagner la mise en place d'une offre commerciale de qualité répondant au besoin de proximité (Bonne boulangerie, primeurs...)

Objectif 4.3 :

Adapter les locaux d'activités économiques et commerciales aux besoins

Actions
Action 4.3.1 Créer des locaux pouvant accueillir des activités artisanales dans le parc d'activité de Côte Rousse (extension)
Action 4.3.2 Restructurer les locaux de l'ex ED en halles marchandes
Action 4.3.3 Favoriser l'implantation d'activités (non génératrice de nuisances) en pied d'immeuble.
Action 4.3.4 Rénover les locaux du bâtiment du Forum (accueillant le cinéma, l'UDAF, des salles associatives...)

E. LES QUARTIERS VECUS

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, l'Etat a retenu deux périmètres réglementaires au sein de la ville de Chambéry comme « quartiers prioritaires de la politique de la ville » : les Hauts de Chambéry et Biollay/Bellevue.

Le tracé de ces périmètres, fixé par le décret du 30 décembre 2014, a été réalisé par une approche statistique utilisant comme critères le revenu fiscal médian (devant être inférieur à 11900€ dans chaque périmètre) et le nombre d'habitants (devant être supérieur à 1000 habitants dans chaque périmètre).

La vocation de ces périmètres est ainsi de mettre en évidence les secteurs où la précarité des ménages est la plus grande. Ils ne traduisent pas nécessairement une réalité vécue au quotidien par les habitants, notamment en ce qui concerne l'usage des espaces publics, des équipements, des associations... Pourtant leur suivi, leur soutien et leur développement doivent occuper une place primordiale dans la politique de la ville afin de répondre aux besoins des habitants.

Le quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

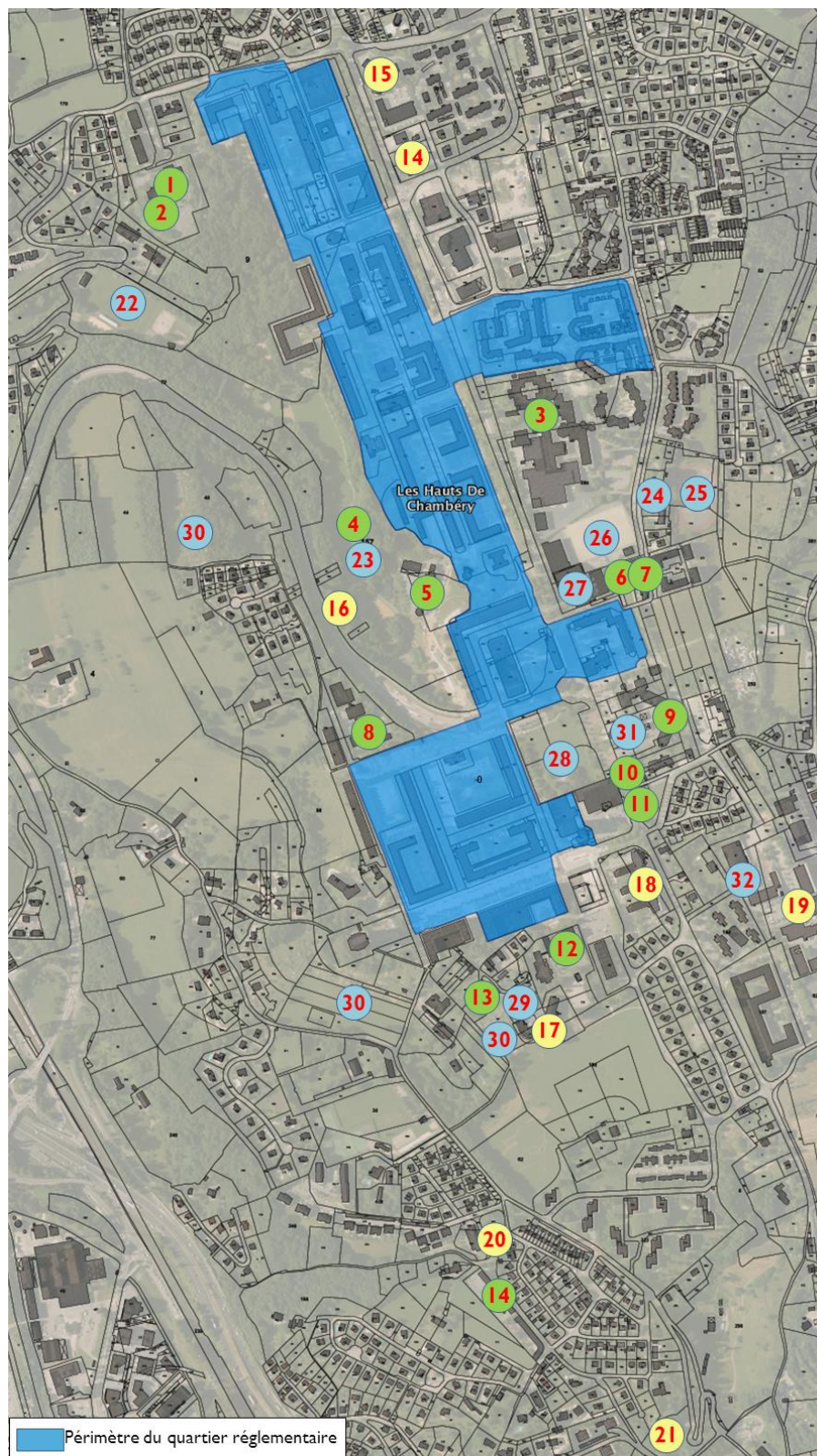
Ce périmètre, complexe à appréhender car renvoyant, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'action et des échelles différents, ne fera pas nécessairement l'objet d'une délimitation précise. Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier réglementaire, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

Extrait de « La nouvelle étape de la politique de la ville ; les réponses à vos questions » Ministère délégué à la ville / CIV / ACSE / ANRU - décembre 2013

Pour répondre à cet enjeu, le contrat de ville définit deux « quartiers vécus ». Ceux-ci englobent à la fois les périmètres réglementaires définis par l'Etat mais vont au-delà afin d'intégrer les équipements et espaces publics dont bénéficient majoritairement les habitants des quartiers réglementaires. A noter que les associations contribuant au contrat de ville peuvent avoir une action ciblée en direction des habitants des quartiers prioritaires sans pour autant être implantées dans les périmètres concernés (réglementaire et vécu).

Il ne s'agit pas de figer un périmètre précis car celui-ci dépend des usages et du tissu associatif qui sont amenés à évoluer dans le temps. Le contrat de ville propose ainsi une liste des principaux équipements présents à la date de sa signature et les localise autour des quartiers réglementaires (cf plans et listes d'équipements ci-après).

Localisation des équipements dans le quartier vécu des Hauts de Chambéry



Liste des équipements compris dans le quartier vécu des Hauts de Chambéry
(hors quartier prioritaire)

Jeunesse

1. Ecole maternelle et élémentaire de Vert-bois
2. Maison de l'enfance Feuille de chou
3. Lycée Louis Armand
4. Maison de l'enfance Château du Talweg
5. Ecole élémentaire Madeleine Rebérioux
6. Multi-accueil l'Île aux trésors
7. Crèche familiale Les petits lutins
8. Ecole maternelle et élémentaire de La Pommeraie
9. Collège Côte-Rousse
10. Ecole élémentaire de la Croix-Rouge
11. Espace jeune
12. Ecole maternelle et élémentaire « Le Mollard »
13. Maison de l'enfance « Le Nivolet »
14. Ecole de Chantemerle

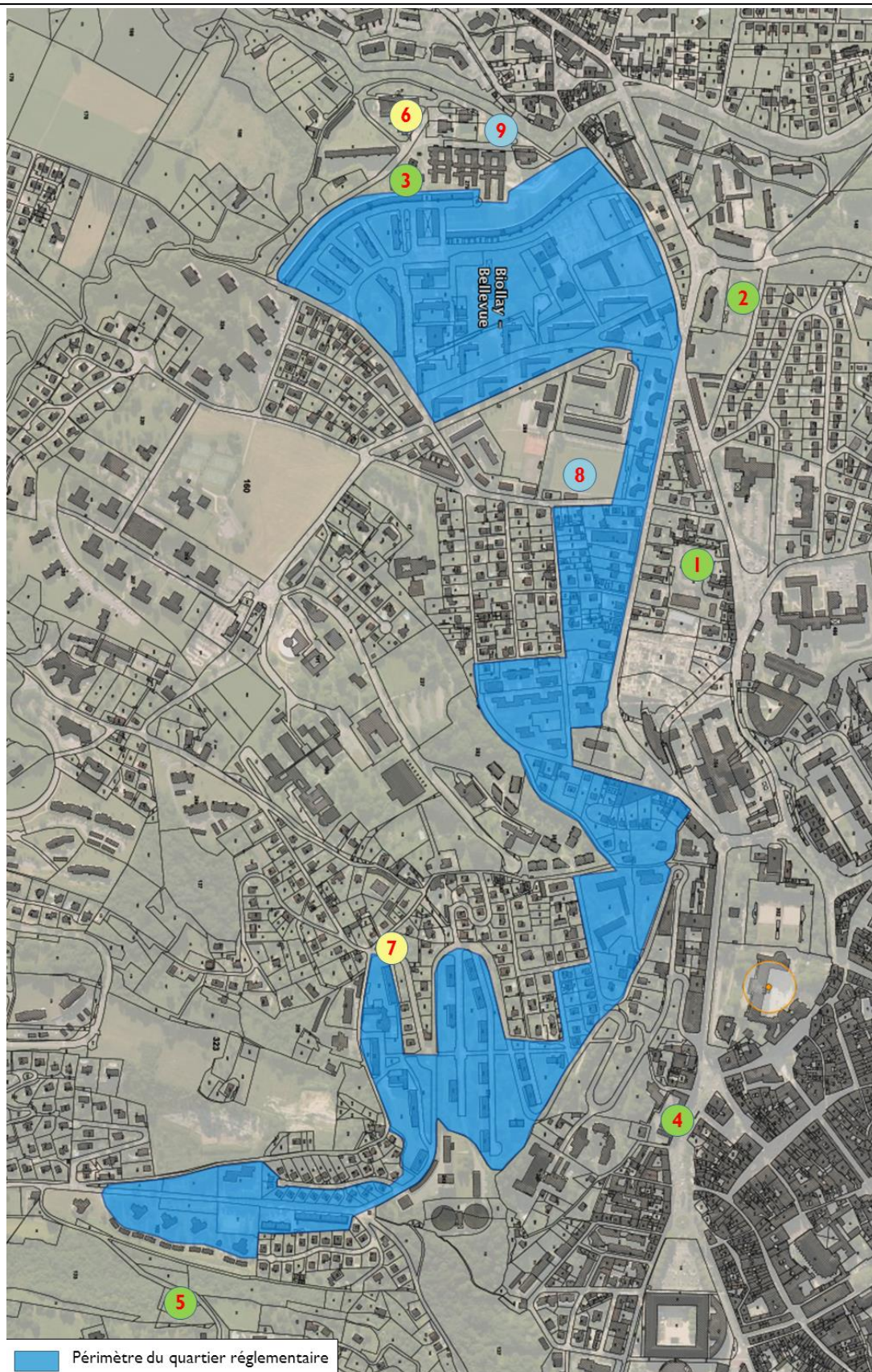
Service de proximité

15. Gendarmerie
16. Déchetterie
17. EHPAD « les Clématis » (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
18. Bâtiment de l'Adret (DDT, Conseil Général)
19. Parc d'activité côte rousse / pépinière d'entreprise
20. Espace de vie sociale de Chantemerle
21. Maison de quartier de Chantemerle

Sports et loisirs

22. Stade de la Combe verte
23. Parc du Talweg
24. Parc Julien
25. Piste d'athlétisme Guillou
26. Stade Boutron
27. Gymnase Boutron (1 et 2)
28. Pelouse du Mâconnais
29. Parc de Pugnet
30. Jardins familiaux (X3)
31. Salle de spectacle « Le Scarabée »
32. Gymnase « Côte-Rousse »

Localisation des équipements dans le quartier vécu du Biollay / Bellevue



**Liste des équipements compris dans le quartier vécu de Biollay/Bellevue
(hors quartier prioritaire)**

Jeunesse

1. Ecole maternelle du Haut Mâché
2. Ecole primaire privée Saint-Jean Bosco
3. Maison de l'enfance et de la famille « Biollayte »
4. Ecole Caffé
5. Centre aéré l'étincelle

Service de proximité

6. EHPAD Les Berges de l'Hyères
7. Sequoia

Sports et loisirs

8. Stade Michel Vallet
9. Parc Urbain des berges de l'Hyères

F.ORIENTATIONS DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

Au vu du diagnostic territorial réalisé en 2012 et 2013 sur les quartiers politique de la ville, Chambéry métropole et les services de l'Etat ont défini conjointement la liste des quartiers placés en veille active. En effet certains quartiers en politique de la ville n'ont pas été retenus par l'Etat au titre de la géographie prioritaire, soit du fait d'un niveau de revenus moyens des ménages au-dessus du seuil de pauvreté, soit parce qu'ils n'atteignaient pas le seuil de population suffisant alors qu'ils étaient concernés par une précarité importante. D'anciens quartiers prioritaires du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sont dans ce cas, tels que le Clos Gaillard et les Epinettes sur la commune de Barby, Chantemerle-Piochet-La Cassine ainsi que le Mas Barral sur la commune de Chambéry, la Forgerie et la Poterie sur la commune de Cognin, le Val Fleuri, pour partie les Epinettes, ainsi que Féjaz. sur la commune de La Ravoire. D'autres, déjà classés en veille dans le CUCS, ont également été placés en veille active tels que le Corbelet sur la commune de Jacob-Bellecombette, les Tournelles sur la commune de Saint-Alban-Leyse, les Chantres sur la commune de La Motte-Servolex, l'Espinier et le Pré Rond sur la commune de Saint-Baldoph, la Galerie de la Chartreuse sur la commune de Barberaz.

Le classement en veille active permet accompagner ces quartiers, afin d'approfondir certaines orientations. Ces quartiers sont ainsi intégrés au contrat de ville, qui définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités afin de conforter ou d'améliorer leur situation.

Les objectifs suivants ont été identifiés dans les quartiers en veille active de l'agglomération :

- **L'accompagnement des ménages les plus en difficulté (Accès aux droit, soutien à la parentalité)**
- **L'amélioration des équipements et services de proximité**
- **La réhabilitation de l'habitat dégradé**
- **La prévention de la délinquance et l'animation des quartiers**
- **L'insertion, notamment de la jeunesse (16-25 ans), et le suivi des déscolarisés.**

Eléments de contexte	La nouvelle géographie prioritaire a placé ces quartiers en sortie de dispositif de politique de la ville, néanmoins des actions nécessitent d’y être menées.	
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)	- Le Maire (en tant qu’animateur et coordonnateur d’un projet de territoire), -Les Animateurs, médiateurs, éducateurs, la Police, la Gendarmerie, l’Agglomération – CISPD, DDCSPP... - L’Education nationale - Un référent coordonnateur pour ces quartiers dans chaque institution.	
Plan d’action(s)		
Action(s) proposées par objectif	Acteurs et ressources à mobiliser	Indicateurs de résultats
Actions de soutien à la parentalité	- Département, - CAF, - Centres sociaux AQCV (ateliers d’insertion), AFEV... - Réseau d’appui à la parentalité (REAP), en lien avec les lieux d’accueil enfants-parents - Nouveau conseil départemental de soutien à la parentalité (Piloté par la CAF).	- Nombre d’actions réalisées impliquant les parents - Evolution du nombre de parents effectivement impliqués
Actions favorisant l'accueil et la prise en charge des publics les plus en difficulté face à l'accès aux droits (dont accès aux savoirs de base – écriture, langue/numérique)	- Savoirs de base concernant la langue et de l’écriture : Blé, - Ateliers socio linguistiques : AQCV, communes... - Plan de développement des usages du numérique : Chambéry métropole, dans le cadre d’un dossier FEDER.	- Nombre de personnes issues des quartiers en veille bénéficiant de ces dispositifs. - Amélioration du niveau de formation des habitants de ces quartiers. - Plus grande participation des habitants maîtrisant peu les savoirs de bases nécessaires à la vie citoyenne (vie de quartier, démarches de concertation, accès aux droits, vie éducative, ...). - Qualité des formations proposées par les acteurs (évaluation à mener).
Nécessité d’améliorer les équipements et services de proximité, le cadre de vie	- Chambéry métropole (fonds de concours), - Région, - Département, - Bailleurs, - Communes	- Fréquentation des services et établissements de ces quartiers. - Manifestations organisées dans ces quartiers
Actions d’amélioration de l’habitat	- Bailleurs, - FEDER/Conseil régional (aides à la réhabilitation énergétique) - PLH	- Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités - Taux de rotation - Evolution de la consommation énergétique des ménages
Problème structurels de la <u>résidence sociale des Epinettes (Barby)</u> , logements inadaptés, trop petits, presque indignes, problème d’isolation énergétique, doit être réhabilité. Etude en cours.	- Bailleur (Chambéry Alpes Habitat), - CCAS Chambéry, - Chambéry métropole, - Commune de Barby, - Préfecture, diagnostic DDCSPP de l’offre en hébergement et en logement à 360° sur le territoire,	- Evolution du fonctionnement de la résidence sociale - Evolution de la qualité et de l’offre en logement proposée, notamment pour les familles - Evolution de la consommation énergétique du bâtiment

Dispositif des <u>correspondants de nuit</u> et des médiateurs dans les communes, pour occuper le terrain et maintenir le dialogue, mais coût élevé des dispositifs, solliciter tous les partenaires et les bailleurs.	- Agglomération, - Etat : FIPD, - Bailleurs, - Communes, Maire : loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, rappel à la loi, droits et devoirs des familles... - CLSPD, CISPD - Copropriétés ?	- Nombre d'actes d'incivilités recensés dans les quartiers en veille active - Nombre de squats installés et générant des incivilités (bruits, dégradations...) repérés. - Analyses statistiques, cartographies, tableaux de bord, plans d'action coordonnés entre acteurs
Synergie à développer entre les correspondants de nuit, les médiateurs, la Police, la Gendarmerie, les animateurs, les éducateurs, les bailleurs sociaux pour apaiser les quartiers en veille active. En complément développer des animations pendant les soirées, le WE et les vacances scolaires, ainsi que des chantiers éducatifs et des actions avec la sauvegarde, cela contribue à éviter les dégradations	- Police, Gendarmerie - éducateurs sociaux et familiaux, - Acteurs des contrats cantonaux de jeunesse (Département), - Chantiers éducatifs et d'insertion - Animateurs du canton de La Ravoire et de Cognin. - Sauvegarde de l'enfance. - Service civique et animation jeunesse, lien social à mobiliser par les maires, - VVV, Vacances familles : AQCV.	
Encadrement des jeunes, et accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi	- Pôle emploi - Ecole de la 2ème chance - MLJ, notamment Dispositif garantie jeune - EPIDE	- Nombre de sorties positives dans le cadre de parcours - Part des jeunes issus des quartiers en veille active pris en charge de la cadre des dispositifs proposés
• Connaissances interculturelles (notamment pour éviter le communautarisme) • Accompagnement à la citoyenneté, • insertion des personnes exclues de la vie sociale et politique	- Animateurs du canton de La Ravoire et de Cognin. - ADDCAES, - Ateliers d'insertion, ateliers socio linguistiques : AQCV, communes... - Action de développement du lien social : Animation, Accorderie,	- Nombre de personnes inscrites dans ces actions, - Plus grande participation des habitants
Déscolarisés (- de 16 ans) et décrocheurs (+16ans) sont repérés et suivis par des commissions de l'éducation nationale pour un retour vers l'école : un protocole pourrait être mis en place au niveau de l'agglomération pour informer les maires et les associer à ces commissions de suivis	- Education nationale: créer un protocole d'information avec les maires pour les informer sur le suivi du décrochage scolaire - Une copie du courrier de rappel à la loi de l'inspecteur d'académie aux familles pourrait être transmise aux maires concernés - A mobiliser par les maires : • Service civique en alternance • animation jeunesse • pôle relais collégien, • CIO, • Permanences à la maison des ados (suivi par Sauvegarde de l'enfance, assistantes sociales, éducateurs, psychologues...)	- Taux de scolarisation par tranche d'âge

III. Organisation/ gouvernance / ingénierie

A. INSTANCES DE PILOTAGE

Gouvernance, moyens d'animation, dispositif de pilotage, d'évaluation et de suivi

Le comité de pilotage du contrat de ville

Composé de l'ensemble des signataires et partenaires, il se réunit une à deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'Etat (Préfet) et de Chambéry métropole (président). Il prend connaissance de l'état d'avancement général du contrat de ville, débat de son contenu, et, au regard des constats et des enjeux territoriaux, prend les décisions nécessaires au réajustement des objectifs et de mobilisation des moyens spécifiques. Il fixe les priorités de la programmation annuelle en matière de politique de la ville, pilote, suit et évalue les actions du contrat de ville. Une représentation des conseils citoyens participe aux échanges. Le comité de pilotage associe en tant que de besoin tous les partenaires qu'il juge utile.

Le comité de pilotage « restreint »

Il se réunit au moins une fois par trimestre à l'invitation conjointe de l'Etat (SG de Préfecture) et de Chambéry métropole (vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville). Il prépare les décisions proposées à la validation du comité de pilotage, suit ses orientations en réalisant un état d'avancement régulier des opérations par piliers du Contrat de ville. Le comité de pilotage restreint associe en tant que de besoin tous les partenaires qu'il juge utile.

Le Comité technique

Les signataires du contrat de ville désignent un référent au sein du comité technique pour les thématiques relevant de leurs compétences. Ce comité technique se réunit par pilier du contrat de ville :

- développement économique et emploi,
- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain

Pour les quartiers en veille active, un comité technique spécifique sera organisé.

Missions : le comité technique prépare, met en œuvre et suit les décisions du comité de pilotage, auquel il présente l'évaluation des actions.

Des représentants du Conseil Citoyen sont associés au comité technique.

Le comité technique aborde également, sur l'ensemble des piliers, les axes transversaux tels que la participation des habitants, la jeunesse (parcours de vie), la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, mobilité, la lutte contre la fracture numérique.

Fréquence
de réunion

1 à 2 X/an

1X/Trimestre

Comité de Pilotage du Contrat de Ville

Co-présidé Etat (Préfet) et Chambéry métropole (président) et associant les représentants des signataires du contrat de ville Ville de Chambéry, Communes en veille active, Région, Département, Chambéry Alpes Habitat/SAIEM, OPAC73, ICF, Fédération immobilière de Rhône Alpes, CCI, CMA, Services de l'Etat (DDT, DDSCPP, DIRECCTE, Education Nationale...), Caisse des dépôts, ANRU, Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, STAC, Représentants du conseil citoyen.

Rôle : Point d'avancement général du Contrat de ville, définition des grands enjeux territoriaux, pilotage, programmation, validation, suivi et évaluation des actions du contrat de ville,

La composition du COPIL reprend l'ensemble des piliers abordés : Cohésion Sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi-développement économique

COPIL restreint

SG Préfecture, DDSCPP, DDT, DIRECCTE, Chambéry métropole (VP+techniciens), Ville de Chambéry (Elus+techniciens),

Si concernés : Bailleurs, Région, Département (Elus et techniciens)

Rôle : Préparation des décisions proposées à la validation du COPIL, Suivi des orientations du COPIL, reporting

Comité Technique

(Par thématiques : Cohésion sociale, Cadre de vie-Renouvellement urbain, Emploi-Développement économique)

Rôle :

- Mise en œuvre des décisions du COPIL et leur suivi.
- Mise en œuvre des priorités opérationnelles déclinées en action et suivies par des indicateurs, en mobilisant le droit commun et les crédits spécifiques.

1 à 2 X/trimestre
selon les
piliers,
et en fonction
des besoins

La composition des membres du COTECH sera modulée en fonction du pilier abordé

- **Cohésion Sociale :** Chambéry métropole, DDSCPP, Ville de Chambéry, Région, Département, Education Nationale, Procureur, Police, Gendarmerie, CAF, ARS, Bailleurs, STAC,
- **Cadre de vie et renouvellement urbain :** Chambéry métropole, DDT, Ville de Chambéry, Région, CDC, Département, Bailleurs,
- **Emploi-développement économique :** Chambéry métropole, DIRECCTE, Ville de Chambéry, Région, Département, Pôle Emploi, Conseils Citoyens, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, CDC.
- **Quartiers en veille active :** Chambéry métropole, Secrétaire général de la Préfecture, DGS des communes en veille active, Education nationale, Procureur.

Les représentants du Conseil Citoyen, seront associés.

Le COTECH abordera sur l'ensemble des piliers les **axes transversaux** : Participation des habitants, jeunesse (parcours de vie), lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, mobilité, lutte contre la fracture numérique.

Conseil
citoyen

La coordination du contrat de ville

Coordination du contrat de ville : Chambéry métropole / Etat en lien avec les communes.
Equipes « projet » animées par l'agglomération en lien étroit avec l'Etat associant les communes et les acteurs du territoire. Un référent désigné par chaque signataire.

B. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

L'ingénierie

La coordination du contrat de ville

Conformément à la loi du 21 février 2014, Chambéry métropole est chargée de la coordination du contrat de ville, en lien étroit avec l'Etat, et les communes concernées. Des équipes « projet » animées par l'agglomération en lien étroit avec l'Etat sont mises en place, en associant les communes et les acteurs du territoire. Chaque signataire désigne un référent pour participer à ces instances.

Concernant les piliers cohésion sociale et emploi/développement économique, l'agglomération, en lien avec l'Etat et les communes concernées, favorisent une co-construction des actions entre partenaires signataires et les acteurs de terrain, dans le respect des objectifs de la programmation.

Concernant le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, Chambéry métropole et la ville de Chambéry, en lien avec l'Etat et les signataires de la convention de renouvellement urbain, assurent le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et le suivi administratif et financier du PRU.

Chambéry métropole accompagne les projets d'aménagement urbain et de cadre de vie dans les quartiers en politique de la ville.

L'équipe interministérielle de l'Etat

Le pilotage du contrat pour l'Etat est porté par une équipe interministérielle, coordonnée par le Secrétaire général de la Préfecture de la Savoie. Elle est composée du délégué du préfet, de la DDCSPP, la DDT et la Direccte, en liaison avec l'ensemble des autres services ministériels concernés, ainsi que la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes de la Savoie.

L'équipe opérationnelle de Chambéry métropole

La direction du développement local urbain assure la coordination générale en désignant un référent par pilier du contrat de ville au sein de ses pôles :

- le pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- le pôle emploi / économie sociale et solidaire / insertion et action sociale,

D'autres pôles de la direction du développement local urbain contribuent à la mise en œuvre des objectifs du contrat :

- le pôle habitat / aménagement (instruction et suivi financier de la reconstitution de l'offre, de l'accession sociale...).
- le pôle administratif et financier (programmation des actions, suivi budgétaire, mobilisation des cofinancements, délibérations...).

Les directions ayant en charge les compétences concourant à la réussite du contrat de ville seront associées au sein des équipes projets : développement économique, transports et déplacements urbains, infrastructures et voirie, gestion des déchets...

C. PARTICIPATION CITOYENNE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit l'implication des habitants au contrat de ville, beaucoup plus largement que ce qui n'était fait auparavant.

Cette implication passe notamment par la création d'un conseil citoyen dans chacun des quartiers prioritaires en politique de la ville.

Un cadre de référence, réalisé au niveau national, donne des éléments de méthode pour leur mise en place.

Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?

L'article 7 de la loi précitée indique plusieurs éléments de définition.

Composition :

Le conseil citoyen comporte deux collèges : des « *habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes* » et des « *représentants des associations et acteurs locaux* ».

Rôle : Ces conseils citoyens ont vocation à être associés à « *l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville* ».

Principes fondateurs :

La loi précise que les conseils citoyens doivent exercer leur action « *en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité, respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité* ».

Fonctionnement/place dans la gouvernance :

Des membres des conseils citoyens participent « *à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain* ».

Moyens :

Il est stipulé que l'Etat apporte une aide à leur fonctionnement.

Reconnaissance :

La composition du conseil citoyen est réalisée par « *le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés* » qui peut accorder, si besoin « *la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen* ».

L'organisation de la participation citoyenne à Chambéry

La ville de Chambéry a fait le choix d'appliquer ces principes à l'ensemble de ses conseils de quartier dans un souci d'harmonisation, de lisibilité et de non-stigmatisation de ces quartiers, d'où le nom : conseil de quartier citoyen.

La ville a donc 6 conseils de quartiers citoyens.

Pour les secteurs prioritaires concernés par la politique de la ville (les Hauts-de-Chambéry, le Biollay et Bellevue, ce dernier étant intégré au conseil de quartier citoyen du centre-ville), une commission, appelée **commission politique de la ville** est créée au sein du conseil de quartier citoyen.

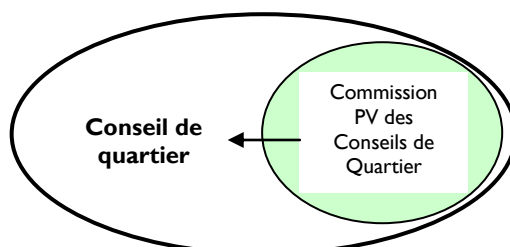
La composition du conseil de quartier citoyen est la suivante :

- 1/3 habitants tirés au sort (liste électorale + liste bailleurs sociaux+ liste jeunes recensés).
- 1/3 habitants volontaires
- 1/3 acteurs locaux (associations et commerçants)

Les conseils de quartier citoyens sont composés de 80 personnes maximum, excepté dans les quartiers en politique de la ville où il a été décidé que 20 places supplémentaires sont accordées afin de relever l'enjeu propre à la politique de la ville.

Seules les personnes habitants sur les périmètres prioritaires, ou quartier vécu, peuvent participer à cette commission. Elles sont libres de participer aux travaux du Conseil de quartier et doivent également faire des retours.

Les acteurs locaux dont l'action porte sur le périmètre vécu du secteur prioritaire, ainsi que les personnes tirées au sort habitant sur ces périmètres, ont la possibilité d'intégrer également cette commission.



L'organisation de la commission politique de la ville du conseil de quartier

Comme il est mentionné dans la loi, la commission politique de la ville du conseil de quartier est libre dans son fonctionnement.

La ville de Chambéry accompagne l'ensemble des conseils de quartiers citoyens, mais la commission politique de la ville dispose d'un fonctionnement spécifique, son accompagnement est en lien étroit avec l'agglomération en charge du pilotage du contrat de ville.

Si son fonctionnement est libre, plusieurs éléments sont définis :

- l'agglomération assurera une formation sur la politique de la ville aux membres de la commission.
- La ville de Chambéry met à disposition des 3 commissions un local pour se réunir, qui est à réserver auprès de chacune de mairies de quartier concernées.
- Un porte-parole devra être désigné dans les 3 commissions politiques de la ville.
- Deux représentants par commission sont désignés pour assister aux différentes réunions organisées dans le cadre du contrat de ville (comités techniques, comités de pilotage). L'instance de pilotage du contrat (agglomération/Etat), en lien avec la ville, sera en charge de les inviter. Chaque invitation sera accompagnée d'une fiche synthétique décrivant les objectifs et enjeux des réunions.
- La ville de Chambéry organise chaque année des temps de travail pour échanger sur les actions financées, dans le cadre de la commission.
- Un interlocuteur de la ville de Chambéry, de l'agglomération et de l'Etat est désigné pour répondre aux demandes des membres de ces commissions.

D. EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Principes, objectifs et méthode d'évaluation (niveau d'évaluation, échelle, fréquence...)

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.

Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Concernant l'observation des territoires, les bases de données socio démographiques développées par Mission Développement Prospective, notamment dans le cadre des rapports annuels sur les conditions de précarité des quartiers en politique de la ville de Chambéry métropole, seront mobilisées pour l'évaluation du contrat (indicateurs de contexte).

L'évaluation doit être le fil conducteur durant les cinq prochaines années de déploiement du contrat de ville 2015-2020. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du contrat en particulier concernant l'affectation des crédits de droit commun sur les territoires classés en politique de la ville. Ainsi devront être mis en œuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement des crédits spécifiques et des crédits de droit commun. Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle.

Indicateurs d'une évaluation globale et outils

- **Des indicateurs de contexte (Ces propositions d'indicateurs seront à affiner avec les partenaires)**

Thèmes	Données mesurées	Source
Population	Nombre d'habitants par sexe	INSEE
	Répartition de la population par professions et catégories sociopro (PCS)	INSEE
	Nombre de ménages composés de femme ou homme seul	INSEE
Revenu	Revenu fiscal médian par UC	DDFIP
Prestations sociales	Part des familles monoparentales allocataires sous le seuil de pauvreté	CAF
	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales	CAF
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle	Ville de Chambéry
	Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans	CAF
Santé	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe	CAF
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	ARS
	Part des personnes obèses par sexe (ou taux d'admission en ALD)	Observatoire régional de santé / CLS / ARS
Emploi	Taux d'activité par sexe des 15 -64 ans	INSEE
	Taux de chômage par sexe	INSEE
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C)	Pôle emploi
	Part des salariés en CDI	INSEE
	Part des salariés à temps plein par sexe	INSEE
	Nombre d'entreprises pour 1000 hab	Urssaf
	Part de création d'entreprises	Urssaf
Logement	Part de logements locatifs sociaux	DDT/ Commune
	Nombre et évolution des logements locatifs sociaux	Bailleurs sociaux
	Part de logements vacants	INSEE
	Part des allocataires CAF bénéficiant d'une allocation logement	CAF
	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL (A ventiler par sexe)	CAF
Education	% PCS défavorisées (écoles collèges) / sexe	DSDEN
	% boursiers /sexe	DSDEN
	Part des diplômés post bac /sexe	INSEE
	Part des non diplômés /sexe	INSEE
Sécurité	Nombre d'atteinte aux biens	Police gendarmerie
	Nombre personnes victimes d'agression par sexe	Idem + MDDFE

	Données sollicitées par le CGET	
	Veiller à faire ressortir la part des femmes et des jeunes à chaque fois que la statistique est disponible	

- **Des indicateurs de résultats par orientation au sein de chaque pilier, en cours de construction**
- **Par ailleurs, chaque action devra comporter des indicateurs de réalisation chiffrés et qualitatifs (indicateurs de base proposés dans les fiches actions).**

Ces résultats attendus et indicateurs de suivi sont développés dans chacune des fiches actions, par pilier du contrat de ville.

Ils comporteront à minima :

- Objectif visé par l'action (critères de réussite – freins rencontrés...)
- nombre de personnes concernées par l'action (Femmes /hommes)
- Origine géographique des bénéficiaires
- Tranche d'âge...

Programmation annuelle - Suivi de l'engagement des crédits

E. ORIENTATIONS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

POUR L'ETAT

L'État a apporté son soutien à la mobilisation institutionnelle et associative en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville engagée par la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole dans le cadre des précédentes contractualisations.

Il poursuit son soutien à cette démarche à l'occasion du présent contrat, en application des dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le décret du 30 décembre 2014.

A cet effet, les services de l'Etat s'engagent à mobiliser prioritairement au profit des habitants des quartiers prioritaires de Chambéry, Hauts de Chambéry, Biollay-Bellevue, les moyens de dits de « droit commun » affectés à la mise en œuvre des politiques publiques et programmes d'actions dont ils ont la charge en matière :

- d'enseignement scolaire et en particulier de scolarisation précoce, de prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire et d'accompagnement social des élèves,
- d'accès, de retour à l'emploi et de promotion des formes d'emplois aidé (alternance, apprentissage, parrainage),
- d'aide à la création d'activité économique,
- d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat,
- d'accès et de maintien dans le logement,
- d'intégration et d'accès à la nationalité française,
- d'égalité entre les femmes et les hommes,
- de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative,
- de soutien aux initiatives des jeunes (service civique),
- d'accès aux arts et à la culture dans le cadre de *parcours d'éducation aux arts et à la culture et du soutien aux projets artistiques et culturels en concertation avec les partenaires du territoire en lien notamment avec le PEDT- Programme éducatif de territoire*
- d'actions en faveur des familles vulnérables,
- de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes vulnérables,
- d'accès à la pratique sportive et de développement du sport,
- de prévention de la délinquance, violences faites aux femmes, aide aux victimes et de de tranquillité publique,
- De renforcement de l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions/conduites à risque conformément aux priorités 2015 du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Ces moyens de droit commun pourront également être mobilisés au profit des habitants des quartiers placés en veille active dans le cadre du présent contrat. Les différents programmes mobilisables au titre du droit commun seront recensés puis annexés au contrat

Les services de l'État s'engagent également à mobiliser, lorsque c'est nécessaire, des crédits dits « spécifiques » de la politique de la ville afin de permettre ou de favoriser la mise en œuvre d'actions supplémentaires, au profit des habitants des quartiers prioritaires de Chambéry, précités ainsi que des quartiers vécus, correspondant aux orientations du présent contrat, ces actions concerneront également le renouvellement urbain. C'est également au titre de ces crédits « spécifiques » que l'Etat s'engage à soutenir l'emploi et la mise en œuvre d'actions de médiation sociale au sein de ces mêmes quartiers dans le cadre du programme « adultes-relais ».

A titre indicatif et pour l'année 2015, les crédits spécifiques de l'Etat pour la politique de la ville s'élèvent à 398 669 €. Les financements de l'Etat seront conditionnés au respect de la charte de la laïcité.

POUR CHAMBERY METROPOLE

Chambéry métropole, conformément à sa compétence obligatoire en matière de politique de la ville, s'engage à coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi partenarial du contrat de ville à l'échelle de l'agglomération, autour des 3 piliers.

L'équipe opérationnelle d'ingénierie de l'agglomération est indiquée dans la partie sur la mise en œuvre et le suivi du contrat.

Des éléments budgétaires sont donnés à titre d'information pour l'année 2015, et seront réajustés dans le cadre de la prochaine programmation pluriannuelle.

Au titre du pilier Développement Economique / Emploi

Chambéry métropole animera les dispositifs locaux d'insertion économique d'intérêt communautaire, ainsi que les actions prévues dans le contrat de ville sur le pilier développement économique et emploi, et notamment :

- le dispositif du PLIE, piloté par Chambéry métropole et co-financé par le FSE, qui vise à accompagner dans leurs parcours d'insertion les publics fragilisés. Le programme des actions PLIE pourra intégrer les problématiques spécifiques concernant les habitants des quartiers.
- le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics qui permet de faire embaucher des publics en insertion professionnelle, et en parallèle de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises

Par ailleurs, le pôle emploi / insertion / économie sociale et solidaire de l'agglomération assurera, en coordination avec l'Etat, la mise en œuvre et le suivi des actions de ce pilier.

A titre d'information, pour l'année 2015, Chambéry métropole a inscrit au titre du PLIE une enveloppe de 363 000 euros. Dans le cadre du soutien aux structures associatives du secteur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, une enveloppe prévisionnelle 2015 d'un montant de 437 000 euros (y compris Mission Locale Jeunes) permettra de contribuer à la mise en œuvre de certaines actions au titre du contrat de ville.

La direction du développement économique, via ses actions en faveur de la création d'activité, contribuera à la réussite du contrat de ville.

Au titre de la Cohésion Sociale

Chambéry métropole animera les dispositifs contractuels de développement local urbain du contrat de ville, et soutiendra des actions du pilier cohésion sociale dans le cadre de l'intérêt communautaire. A titre indicatif, Chambéry métropole a inscrit concernant ce pilier :

- Une dotation spécifique pour l'année 2015 de crédits politique de la ville en fonctionnement d'un montant de 539 650 € (Hors coût de personnel).
- Une programmation de fonds de concours en investissement sur la période 2015-2020 permettant de soutenir des projets d'investissement dans les quartiers en politique de la ville de l'agglomération, répartie comme suit :
 - 200 000€ pour les quartiers prioritaires de Chambéry : Les Hauts de Chambéry, le Biollay/Bellevue,
 - 150 000€ pour les 5 quartiers en veille active précédemment classés prioritaires dans le CUCS : le Mas Barral ainsi que Chantemerle/Piochet/Cassine à Chambéry, la Poterie/la Forgerie à Cognin, le Clos Gaillard/les Epinettes à Barby, le Val Fleuri/les Epinettes pour partie/Féjaz à La Ravoire.
 - 100 000€ pour les 5 quartiers en veille active précédemment déjà classés en veille dans le CUCS : Le Corbelet à Jacob-Bellecombette, Les Chantres à La Motte Servolex, Les Tournelles à Saint Alban Laysse, le Pré Rond/l'Espinier à Saint Baldoph, la Galerie de la Chartreuse à Barberaz.

Au titre du Cadre de vie et Renouvellement urbain

Chambéry métropole coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre de la convention de renouvellement urbain en lien avec l'Etat, la ville de Chambéry et l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville.

Au titre de sa politique de l'Habitat, Chambéry métropole priorisera la reconstitution de l'offre liée au nouveau programme de renouvellement urbain, la création de logements locatifs permettant une meilleure répartition de l'offre locative sociale, et le soutien à l'accession sociale et abordable dans un souci de diversification.

Chambéry métropole engagera par ailleurs la mise en place d'une convention de mixité sociale et d'un plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs, en lien avec les bailleurs sociaux et les communes, conformément aux évolutions législatives en la matière.

Pour les opérations dont les compétences sont celles de Chambéry métropole, les directions opérationnelles de l'agglomération (Voirie, déplacements...) seront mobilisées pour la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Au titre des crédits d'ingénierie, d'évaluation, de communication et de soutien divers, 120 000 € ont été budgétés en 2015 (hors coût de personnel).

POUR LA VILLE DE CHAMBERY

Les orientations qui seront soutenues au titre du pilier cohésion sociale du contrat de ville seront les suivantes :

- l'orientation 1 : la lutte contre la déscolarisation et le décrochage,
- l'orientation 4 : le soutien des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants,
- l'orientation 6 : le développement de la mobilité dans les pratiques culturelles et sportives,
- l'orientation 7 : le renforcement des liens et créer les conditions du vivre ensemble,
- l'orientation 8 : Combiner une action de prévention au plus près du terrain, une politique de répression ferme sur les cas de récidive et un effort en matière de réinsertion,
- l'orientation 9 : en lien avec le contrat local de santé

L'orientation qui sera soutenue au titre du pilier emploi/développement économique du contrat de ville sera l'orientation 3, le développement du partenariat avec le monde de l'économique.

- Des modalités financières d'accompagnement dans le cadre du contrat de ville seront mises en œuvre, sous réserve de vote du budget annuel :
- des crédits droit commun : 916 288 euros en 2015, dont 519 290€ de subventions,
 - des crédits spécifiques : 151 600 euros en 2015, dont 87 500 fléchés pour les correspondants de nuit.

Afin de participer à la gouvernance du contrat de ville, notamment dans sa dimension opérationnelle, la Ville de Chambéry propose de nommer un référent en charge de la coordination du contrat de ville au service cohésion sociale, et de désigner des référents par service pour les thématiques du contrat de ville.

Proposition de référents au Comité technique

Pilier Emploi et développement Economique du Comité technique	Un référent au service cohésion sociale de la Ville de Chambéry
Pilier Cohésion sociale du Comité technique	Un référent au service cohésion sociale de la Ville de Chambéry
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain du Comité technique :	Un référent PRU à la Direction générale des services techniques de la Ville de Chambéry

Proposition de référents aux Groupes de travail thématiques

Groupe Emploi/développement économique	Un référent au service cohésion sociale de la Ville de Chambéry
Groupe Prévention de la délinquance	Un référent prévention-Sécurité au service prévention, sécurité et tranquillité publique de la Ville de Chambéry
Groupe Santé	Un référent santé au service santé de la Ville de Chambéry
Groupe Education/Parentalité	Un référent au service petite enfance de la Ville de Chambéry

Groupe Citoyenneté-Lien social-Culture-Sport	Un référent au service cohésion sociale + un référent au service Participation citoyenne+ en tant que de besoin un référent au service Affaires culturelles et/ou un référent à la Cité des Arts + un référent au service des sports
--	--

Proposition de référents aux Groupes territoriaux

Groupe territorial Les Hauts de Chambéry	Animation/coordination Secrétaire général Mairie de quartier des Hauts de Chambéry
Groupe territorial Biollay	Animation/coordination Secrétaire général Mairie de quartier du Biollay
Groupe territorial Bellevue	Animation/coordination Secrétaire général Mairie de quartier centre

Proposition d'organisation des groupes territoriaux :

Les groupes territoriaux des Hauts de Chambéry et du Biollay fonctionnent depuis plusieurs années et mobilisent l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels de la Politique de la Ville. Ils nécessitent néanmoins d'être réadaptés dans leur organisation et leur contenu pour répondre aux nouveaux enjeux de la Politique de la Ville et à ces nouveaux périmètres. Ce schéma d'organisation permettrait de mobiliser l'ensemble des directions qui contribueront à la réussite du contrat de Ville.

POUR LA REGION RHONE ALPES

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émerger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

POUR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Départemental de la Savoie s'est engagé au fil des années auprès des communes, en faveur des quartiers et des populations socialement et économiquement défavorisées. Cette action s'est concrétisée au titre de la politique de la ville sur l'agglomération de Chambéry depuis sa création, notamment dans le cadre du CUCS dans lequel il était partenaire d'un certain nombre des actions soutenues pour les quartiers prioritaires.

Le Conseil Départemental mobilise ses moyens de droit commun et ses équipes, dans le cadre du contrat de ville de Chambéry métropole, sachant qu'il est également possible de financer des actions hors droit commun du Département, via le volet local du CTS, ou le contrat local de centralité, dans le respect des contrats actuellement signés. Cette action s'exerce plus particulièrement en ce qui concerne l'habitat, le renouvellement urbain, la réussite éducative, l'économie et l'action sociale départementale.

La Direction générale adjointe de la vie sociale met en œuvre l'ensemble des politiques sociales et médico-sociales départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance et de la famille, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et plus généralement en faveur de toutes les personnes se trouvant en difficulté sociale.

Placées sous l'autorité du Directeur général adjoint de la vie sociale, les délégations territoriales mettent en œuvre les politiques départementales au plus près des populations à partir de l'analyse des besoins locaux pour développer avec les partenaires des solutions adaptées aux problèmes rencontrés. Elles interviennent dans :

- l'accueil et l'orientation des publics (CPAS, CLIC...),
- la mise en œuvre de la prévention et la protection notamment en matière d'enfance et de protection maternelle et infantile – PMI (suivi des enfants placés, visite à domicile...),
- le suivi et l'accompagnement des familles (handicap, logement, soutien à domicile, perte d'autonomie...).

En outre, les délégations territoriales tissent par ailleurs des liens étroits avec les partenaires locaux : services de l'État, communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), intercommunalités et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), organismes de protection sociale, services publics de l'emploi, service de soins, secteur associatif, services spécialisés, établissements publics, dans un souci de développement social local et d'optimisation des ressources locales.

La Délégation territoriale du Bassin Chambérien qui a participé à l'élaboration du contrat de ville, notamment par l'implication forte de ses équipes de cohésion sociale et des CPAS concernés a la particularité de proposer des implantations de proximité dans les quartiers ciblés par la politique de la ville. Elle contribue ainsi de façon active au renfort de l'accès au droit et du lien social.

POUR LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Chambéry Métropole**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

POUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ENGAGEMENTS DE LA CAF DE SAVOIE POUR LE CONTRAT DE VILLE

La caisse d'allocations familiales a vocation d'accompagner les familles, par une offre de service permettant de réduire les inégalités territoriales et sociales. C'est dans ce cadre que la contribution au titre du contrat de ville se décline selon trois modalités d'intervention :

- 1) la fonction d'appui stratégique et opérationnel
- 2) l'offre de service global individuel
- 3) la mobilisation des moyens financiers de la CAF

1) la fonction d'appui stratégique et opérationnel de la CAF

Cette fonction se concrétise par la mise à disposition de moyens fonctionnels.

1.1. Les indicateurs et données chiffrées

- La connaissance du public allocataire peut être contributive aux partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) par la transmission d'éléments chiffrés afin de mieux appréhender les situations et profils des populations concernées
- La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

1.2. L'ingénierie sociale

- Les conseillères en économie sociale et familiales en contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental constituent une réelle ressource en terme d'ingénierie sociale.
- l'implantation de proximité sur ces secteurs constituera en outre un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées de manière partenariale

2) l'offre de service global individuel

2.1 La relation de service aux allocataires

- Les techniciens, permanenciers gèrent quotidiennement les dossiers « prestations » de familles et plus encore le lien par l'accueil sur rendez-vous et téléphoniques.
- Des services de premier niveau peuvent être accompagnés par la Caisse d'allocations familiales

2.2 L'implication territoriale

- *L'offre individuelle de service (action sociale prestations) en lien avec les responsables territoriaux d'action sociale contribuera à enrichir les travaux collectifs avec les partenaires.*

3) La mobilisation de ses moyens financiers de la CAF

3.1. Les fonds nationaux

- La convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale.
- Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciables au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales.
- Dans ces conditions, la Caisse d'allocations familiales mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département.

3.2. Les Fonds propres

- Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la Caisse d'allocations familiales s'engage à apporter une contribution financière portée à la décision du Conseil d'Administration sur présentation d'une demande.
- Cette intervention supplémentaire ne modifiera cependant pas les critères d'acceptabilité des dossiers.
- C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la Caisse d'allocations familiales sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.

CHAMBERY ALPES HABITAT, LA SAIEM ET L'OPAC DE SAVOIE

s'engagent à :

- Permettre le développement d'opérations d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain notamment en s'appuyant sur le projet de rénovation urbaine porté par Chambéry métropole, constituer des nouveaux logements dans des objectifs de diversité, mixité urbaine et sociale, favoriser la création de logements d'insertion, améliorer le cadre de vie des locataires par la réfection des parties communes en favorisant autant que possible l'insertion par les travaux.
- Assurer une maîtrise des charges liées au logement en réalisant des travaux d'amélioration des installations dans un objectif de développement durable et

d'économie d'énergie. De même une amélioration de service rendu aux habitants doit s'inscrire notamment dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité.

- Mettre en œuvre le dispositif des clauses sociales dans les marchés
- Participer au pilotage dudit contrat.

LA FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS DES ALPES

La Fédération des promoteurs immobiliers des Alpes s'engage :

- à produire une offre nouvelle et diversifiée à l'échelle de Chambéry métropole permettant de développer " l'accession abordable" en proposant un prix inférieur à celui du marché immobilier et offrant une possibilité d'acquisition à des ménages primo-accédants dont les ressources sont plafonnées.

- à contribuer à la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales dans les marchés.

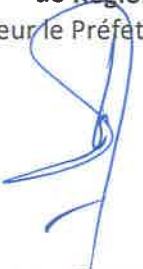
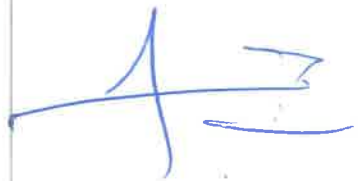
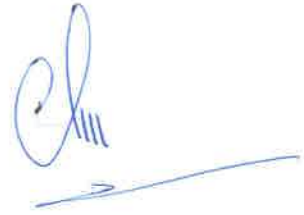
-à participer au pilotage dudit contrat.

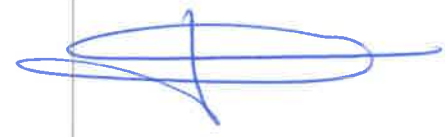
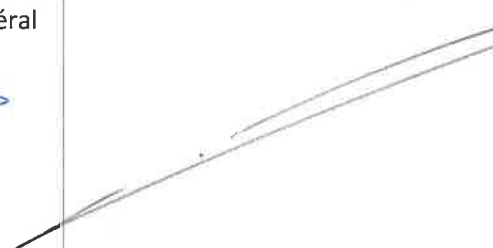
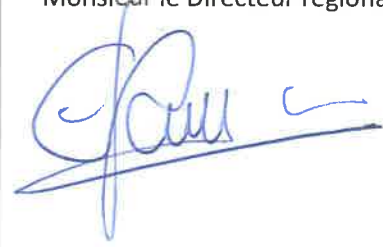
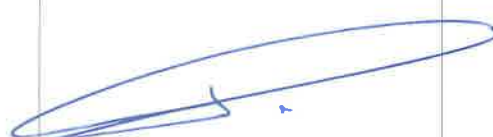
F. COMPLEMENTS AU CONTRAT DE VILLE

Au vu des évaluations du contrat de ville, de la prise en compte des éléments apportés par la participation citoyenne permettant d'enrichir le contrat, et des différents documents d'orientations et conventions futures qui seront annexés, le contrat de ville sera complété entre 2015 et 2020 (Convention de renouvellement urbain, convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour les logements sociaux, convention de mixité sociale, convention dédiée aux Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER...).

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Fait à Chambéry, le 17 JUL. 2015

En présence du Préfet de Région Monsieur le Préfet de Région  Michel DELPUECH	Pour l'Etat Monsieur Le Préfet de la Savoie  Eric JALON	Pour Chambéry métropole Monsieur le Président  Xavier DULLIN
Pour la commune de Chambéry Monsieur Le Maire  Michel DANTIN	Pour la Région Rhône-Alpes Monsieur Le Président du Conseil régional  Jean-Jack QUEYRANNE	Pour la Département de la Savoie Monsieur Le Président du Conseil départemental  Hervé GAYMARD
Pour la commune de Barberaz Monsieur le Maire  David DUBONNET	Pour la commune de Barby Madame le Maire  Catherine CHAPPUIS	Pour la commune de Cognin Madame le Maire  Florence VALLIN-BALAS
Pour la commune de Jacob-Bellecombette Madame le Maire  Brigitte BOCHATON	Pour la commune de la Ravoire Monsieur le Maire  Patrick MIGNOLA	Pour la commune de La Motte-Servolex Monsieur le Maire  Luc BERTHOUD

Pour la commune de Saint-Alban-Leysses Monsieur le Maire  Michel DYEN	Pour la commune de Saint Baldoph Monsieur le Maire  Christophe RICHEL	Pour Chambéry Alpes Habitat Madame la Présidente  Alexandra TURNAR
Pour Chambéry Alpes Habitat / SAIEM Monsieur Le Directeur général  Nicolas GIGOT	Pour l'OPAC de la Savoie Monsieur Le Président  Claude GIROUD	Pour l'OPAC de la Savoie Monsieur le Directeur général  Charles VINIT
Pour la Fédération des promoteurs immobiliers des Alpes Par délégation Le vice-président  Jean Jacques BELLEMIN-COMTE	Pour la Caisse des dépôts Monsieur le Directeur régional  Patrick FRANÇOIS	Pour l'Agence régionale de santé Monsieur le Délégué départemental  Philippe FERRARI
Pour la Caisse des allocations Familiales de la Savoie Monsieur le Président  Régis ALLARD	Pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie Monsieur le Président  Régis ALLARD	Pour le Pôle Emploi Le Directeur territorial  Vincent PANISSET
Pour l'Éducation Nationale Le Directeur académique  Frédéric GILARDOT		

GLOSSAIRE :

ARRA HLM : ASSOCIATION REGIONALE RHONE ALPES DES ORGANISMES HLM
CAF : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CD : CAISSE DES DEPOTS
CDV : CONTRAT DE VILLE
CDVA : CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMERATION
CGET : COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES
CHS : CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
CISPD : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CLSM : CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE
CLSPD : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CMU : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
CMU-C : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE
CR-DSU : CENTRE DE RESSOURCE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
CUCS : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DDCSPP : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DIREDD : DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE
DSQ : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS
EPIDE : ETABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DEFENSE
GLTD : GROUPE LOCAL DE TRAITEMENT DE LA DELINQUANCE
GPV : GRAND PROJET DE VILLE
GUSP : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE
ITI : INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES DU FEDER (FONDS EUROPEENS)
LAEP : LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS
LLS : LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
MDDFE : MISSION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE
OPS : OCCUPATION DU PARC SOCIAL
PCET : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE
PDU : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN
PEDT : PROGRAMME EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
PJJ : PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
PLH : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
PLIE : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
PRU : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
QPV : QUARTIER EN POLITIQUE DE LA VILLE
REAAP : RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
RFL : REVENUS FISCAUX LOCALISES DES MENAGES
RPLS : REPERTOIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS DES BAILLEURS SOCIAUX
RSA : REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
TEPOS : TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE
TIC : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
TIG : TRAVAUX D'INTERET GENERAUX
ZSP : ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE
ZUP : ZONE D'URBANISATION PRIORITAIRE
ZUS : ZONE URBAINE SENSIBLE

IV. Annexes :

- **Synthèse des actions**
- **Fiches actions**
- **Charte de partage des valeurs républicaines**

ANNEXES DU CONTRAT DE VILLE

Synthèses des actions par pilier

Fiches actions détaillées

Charte de partage des valeurs républicaines

- **Axes transversaux** (Jeunesse-parcours de vie, Egalité Femmes / Hommes, Lutte contre les discriminations, Lutte contre la fracture numérique, Mobilité)
- **Pilier développement économique et emploi**
- **Pilier cohésion sociale**
- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

AXES TRANSVERSAUX

- Jeunesse, parcours de vie
- Egalité Femmes / Hommes
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre la fracture numérique
- Mobilité

LES AXES TRANSVERSAUX CONTRAT DE VILLE

ORIENTATION	CIBLE - OBJECTIFS	ACTIONS DES PILIERS A MOBILISER
Jeunesse - Parcours de vie	Accompagner les jeunes, de la préadolescence à l'âge adulte jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle	
	1. Enfants et jeunes scolarisés repérés en fragilité/en difficulté (2-16 ans) > Lutte contre le décrochage = prise en charge des enfants ou jeunes scolarisés nécessitant un accompagnement renforcé ou repérés comme potentiellement décrocheurs > Soutien à la parentalité permettant de ré-impliquer les parents dans la démarche éducative	COHESION SOCIALE - Orientation 1 Objectif 1.2. Suivi et prise en charge des jeunes en situation de décrochage et/ou sortis du système éducatif
		COHESION SOCIALE - Orientation 4 Objectifs 4.1. Développer la contribution et l'implication en continu des parents dans l'école et les autres activités
	2. Jeunes en situation de déscolarisation et de décrochage, auteurs d'incivilités ou d'actes de petite délinquance > Actions de prévention de la délinquance ciblant notamment les plus jeunes (incivilités, primo-délinquance, etc.) > Action de réinsertion (raccrochage)	COHESION SOCIALE - Orientation 8 Objectif 8.2. Mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté
	3. Jeunes ou adultes sans emploi, demandeurs d'emploi de longue durée (16-30 ans) > Actions d'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi > Action de remobilisation vers l'emploi > Actions permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle (maîtrise des savoirs de base, mobilité)	EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientations 1, 2 et 3 1. RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF VERS L'EMPLOI EN DIRECTION DES PUBLICS CIBLES 2. LUTTER CONTRE LA PRECARITE DANS L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILISES 3. DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE
	4. Jeunes et adultes dans une dynamique de création d'activité (16-30 ans)	EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientation 4 4. FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS DES QUARTIERS ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE

Egalité Femmes - Hommes	Lutter contre les inégalités femmes-hommes	
	> Garantir un accès égalitaire au sport et à la culture	COHESION SOCIALE - Orientation 6 Développer la mobilité dans les pratiques culturelles et sportives Objectif 6.1. Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipement structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération Objectif 6.2. Diversifier l'offre culturelle et sportive au sein des quartiers
	> Education au respect filles-garçons	COHESION SOCIALE - Orientation 5 Objectif 5.1 Assurer une éducation au respect entre les filles et les garçons
	> Améliorer l'accès aux soins en particulier pour les femmes	COHESION SOCIALE - Orientation 9 Objectif 9.1. Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus précaires et développer des actions de prévention sur la santé
	> Permettre un retour à l'emploi des femmes au travers notamment de la création d'entreprise et de la lutte contre la précarisation de l'emploi	COHESION SOCIALE - Orientation 1 Objectif 2.1. / Action 2.1.2. Mettre en place des stages de découverte dans le monde de l'entreprise en veillant à la mixité des recrutements EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Orientation 1 Objectif 1.2. Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels Orientation 3 Objectif 3.2. Action 3.2.1. Former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle sur les problématiques de discrimination Objectif 3.2. Action 3.2.3. Développer des initiatives locales de modes de garde d'enfants adaptées aux contraintes professionnelles et construire des partenariats spécifiques avec les crèches (notamment dans le cadre d'horaires spécifiques) Orientation 4 Objectif 4.1 Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les QPV et notamment l'entreprenariat féminin
	> Lutter contre les inégalités en tenant compte des difficultés spécifiques des femmes (monoparentalité, violences conjugales, etc.) dans l'accès au logement. > Assurer un usage plus égalitaire de l'espace public par les femmes et les hommes > Agir sur la question des violences faites aux femmes	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN - Orientations 1 et 3 Objectif 1.2. Favoriser les mobilités résidentielles positives et la mixité sociale Objectif 3.3. Action 3.3.3. Favoriser une appropriation positive de l'espace public par les habitants. COHESION SOCIALE - Orientation 8 Objectif 8.2. Action 8.2.4. Prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes
	> Favoriser et garantir l'accès des filles aux services et équipement publics	COHESION SOCIALE - Orientation 6 Objectif 6.1. Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipement structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération Objectif 6.2. Diversifier l'offre culturelle et sportive au sein des quartiers

Lutte contre les discriminations	Agir sur l'accès aux droits et la question de la stigmatisation	
	> Actions favorisant l'accueil et la prise en charge des publics les plus en difficulté face à l'accès aux droits (dont accès aux savoirs de base - langue/numérique) > Actions permettant d'améliorer l'image des quartiers (lutter contre la stigmatisation) > Action(s) sur les discriminations freinant l'accès à l'emploi	COHESION SOCIALE - Orientations 3 et 7 Objectif 3.1. Renforcer la mixité sociale au sein du collège Côte Rousse Objectif 7.3. Soutenir l'engagement et la participation à la vie associative / Action 7.3.2. valoriser l'investissement et les initiatives des jeunes dans les clubs sportifs ou au service des associations CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN - Orientation 2 Objectif 2.3. Promouvoir une image positive des quartiers EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientation 2 Objectif 2.2.1. Offrir un service de proximité, d'information et de première orientation sur les savoirs de base pour identifier le bon acteur et apporter les réponses formatives adéquates Orientation 3 Objectif 3.2. Agir sur les facteurs de discriminations à l'embauche
Lutte contre la fracture numérique	Développer les usages sociaux du numérique, prioritairement en direction des publics qui en sont le plus éloignés	
	4 volets : > Insertion et accès aux droits > Education > Participation > Développement économique	> Plan de développement des usages numériques + convention partenariale à annexer au contrat de ville
		COHESION SOCIALE - Orientation 7 Objectif 7.2.Action 7.2.1. Renforcer et coordonner l'offre en matière d'accompagnement des savoirs de base favorisant l'insertion dans la vie sociale et cityenne EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientation 2 Objectif 2.2. Action 2.2.4. Développer l'usage numérique comme levier d'insertion professionnelle
Mobilité	Lever les freins liés à la mobilité physique et psychologique et décroiser les quartiers	
	> Actions d'information et d'accompagnement à la mobilité	COHESION SOCIALE - Orientation 7 Objectif 7.2.1. Favoriser l'accès aux savoirs de base (dont mobilité) EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientation 2 Objectif 2.1. Agir sur la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation
	> Agir sur le double mouvement d'"aller vers" et d'"amener vers" en facilitant notamment les déplacements dans et hors quartier	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN - Orientation 2 Objectif 2.1. Faciliter les déplacements dans les quartiers Objectif 2.2. Faciliter les déplacements vers l'extérieur des quartiers COHESION SOCIALE - Orientation 6 Objectif 6.1. Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipements structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération Objectif 6.2. Diversifier l'offre culturelle et sportive au sein des quartiers.

PILIER
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Synthèse des actions
et Fiches action

TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				◆ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun ⊙ Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville			
ORIENTATION	OBJECTIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS IDENTIFIES	ACTIONS	Actions prioritaires	Crédits DC / PV		ARTICULATION AUTRES PILIERS
1 à 4. FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI DES RESIDENTS DES QPV EN RENFORCANT LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS EMPLOI-FORMATION DE DROIT COMMUN	Renforcer la mobilisation des dispositifs de droit commun emploi-formation pour les publics résidant dans les QPV : - se doter d'outils de visibilité statistique - pour chacun des dispositifs ou mesures s'assigner des objectifs d'entrées et des objectifs d'accès à l'emploi	DIRECCTE	A. Identifier les objectifs souhaitables et réalistes en matière d'entrées des résidents QPV dans chacun de ces dispositifs		◆		<u>Pilier emploi et développement économique</u>
			B. Se doter d'outils de suivi		◆		
			C. Mettre en œuvre un suivi périodique de la réalisation de ces objectifs pour les dispositifs ciblés		◆		
1. RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF VERS L'EMPLOI EN DIRECTION DES PUBLICS CIBLES	1.1 Rendre l'information à destination des publics plus claire et plus accessible	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE	1.1.1. Structurer une offre de proximité en matière d'accueil, d'information et de première orientation sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle	X		⊙	<u>Pilier Emploi et développement économique</u> - Orientation 4 « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique » *objectif 4.1. « Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les QPV et notamment l'entrepreneuriat féminin »
			1.1.2. Proposer une offre de formation à l'écoute et à l'adaptation du message et de l'information à l'interlocuteur		◆		
	1.2 Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels	Inspection académique Collège Côte-Rousse, collège Louise de Savoie, Lycée Louis Armand Pôle emploi Mission Locale Jeunes Chambéry métropole DDCSPP	1.2.1. Rendre plus visibles les structures et les dispositifs existants pour la connaissance des métiers et de leur diversité		◆		<u>Pilier Cohésion sociale</u> - Orientation 2 « Construire des parcours de réussite en améliorant le repérage des jeunes à potentiel en favorisant leurs accès à des parcours d'excellence » *objectif 2.1 « Développer les passerelles avec le monde économique »
			1.2.2. Développer la découverte de l'entreprise et de la diversité des métiers via des périodes d'immersion		◆		

2. LUTTER CONTRE LA PRECARITE DANS L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILISES	2.1. Agir sur la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation	Chambéry métropole STAC Région Rhône-Alpes	2.1.1. Encourager la réussite du permis de conduire via la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé		❖		Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain - Orientation « Participer au désenclavement des quartiers »
			2.1.2. Créer un dispositif de récupération-réparation-location temporaire de modes de déplacements individuels (deux-roues type scooter, vélo électrique et voitures) pour les trajets domicile-travail ne pouvant pas se faire en transport en commun	X		🎯	
			2.1.3. Proposer des actions mobiles et ludiques d'information et de sensibilisation à l'utilisation des vélos pour les trajets domicile-travail		❖		
	2.2. Agir sur la maîtrise des savoirs et des codes pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation	CTEF / région Rhône-Alpes Pôle emploi / CAP Emploi / Mission Locale Jeunes Chambéry métropole (notamment via offre de services du PLIE)	2.2.1. Offrir un service de proximité, d'information et de première orientation sur les savoirs de base pour identifier le bon acteur et apporter les réponses formatives adéquates		❖		Pilier Cohésion sociale - Orientation 6 « Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble » *objectif 2 « Favoriser l'accès aux savoirs de base (en particulier maîtrise de la langue française, TIC) pour une meilleure participation à la vie citoyenne »
			2.2.2. Organiser des événements et/ou formations destinés à faire comprendre les codes et les règles de l'entreprise le plus concrètement possible, et à sensibiliser à la notion de « culture d'entreprise »		❖		
			2.2.3. Construire et/ou développer le tutorat en entreprise		❖		
			2.2.4. Développer l'usage numérique comme levier d'insertion professionnelle	X	❖	🎯	
3. DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE	3.1. Créer des passerelles entre les demandeurs d'emploi et l'entreprise et faciliter l'accès au marché de l'emploi classique en apportant des réponses innovantes	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE Représentants du monde économique	3.1.1. Multiplier les initiatives locales de mise en réseau destinées à rapprocher l'offre de la demande sur les quartiers	X	❖	🎯	Pilier Emploi et développement économique - orientation 4 « Faciliter l'initiative économique » *objectif 4.1 « Développer un service de proximité sur la création d'entreprises pour favoriser l'initiative économique sur les quartiers, et notamment l'entrepreneuriat féminin » * objectif 4.2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives »
			3.1.2. Développer et diversifier l'offre d'emplois via le dispositif des clauses sociales, et faciliter l'accès aux postes aux résidents des QPV	X	❖	🎯	
	3.2. Agir sur les facteurs de discriminations à l'embauche	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE DDCSPP	3.2.1. Former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle sur les problématiques de discrimination		❖		Pilier emploi et développement économique - Orientation 1 « Renforcer les actions d'accompagnement individuel ou collectif vers l'emploi en direction des publics cibles (femmes, jeunes peu formés, publics « non repérés », séniors) *objectif 1.2 « Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels » - Orientation 2 « Lutter contre la précarité dans l'emploi des publics fragilisés » *objectif 2.1 « Agir sur la mobilité » *objectif 2.2 « Agir sur la maîtrise des savoirs de base et des codes »
			3.2.2. Bâtir des parcours d'accès à l'emploi en mobilisant les dispositifs de droit commun comme les « périodes de mises en situation professionnelle » en veillant à déployer simultanément un accompagnement du salarié et un appui à l'employeur (interface, conseil...)		❖		
			3.2.3. Développer des initiatives locales de modes de garde d'enfants adaptées aux contraintes professionnelles et construire des partenariats spécifiques avec les crèches (notamment dans le cadre d'horaires spécifiques)	X	❖	🎯	

4. FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS DES QUARTIERS ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE	4.1 Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique au sein des QPV et notamment l'entrepreneuriat féminin	Région Rhône-Alpes Consulaires Chambéry métropole Caisse des dépôts et consignations (CDC) DIRECCTE	4.1.1. Mettre en place un dispositif type CitéLab à l'échelle de l'agglomération pour accompagner l'émergence de projet (passer de l'idée au projet), dans une logique de proximité	X		⊙	<u>Pilier emploi et développement économique</u> - Orientation 4 « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique » *objectif 4.2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives »
			4.1.2. Créer des événements pour faire témoigner les créateurs d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre auprès des jeunes, des adultes, et en particulier des femmes	X	◆	⊙	
			4.1.3. Donner plus de visibilité sur les acteurs et les dispositifs de création et de reprise d'entreprise à l'attention des professionnels de l'accueil et de l'orientation		◆		
	4.2 Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives	Chambéry Métropole DIRECCTE Chambres consulaires	4.2.1. Valoriser les parcours réussis et susciter les initiatives		◆	⊙	<u>Pilier Emploi et développement économique</u> - Orientation 4 : Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique *objectif 1 : développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique dans les quartiers et notamment l'entrepreneuriat féminin
			4.2.2. Mettre en place des parrainages de créateurs	X	◆	⊙	
			4.2.3. Constituer un réseau local de créateurs ou d'entrepreneurs dans les quartiers		◆	⊙	
	4.3 Améliorer la visibilité de l'offre économique existante sur les QPV	Chambéry métropole Ville de Chambéry – service commerces Bailleurs sociaux DIRECCTE	4.3.1. Réaliser une étude pour identifier les entreprises (services et commerces) présentes sur les QPV et réaliser un document présentant l'existant		◆		<u>Pilier Emploi et développement économique</u> - Orientation 4 « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique » *objectif 1 « Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les quartiers et notamment l'entrepreneuriat féminin » *objectif 2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives »
			4.3.2. Développer la promotion et rendre plus visible l'activité économique (services et commerces) sur les quartiers	X	◆	⊙	
			4.3.3. Ouvrir le parc d'activités Côte-Rousse (dont le pépinière) aux créateurs et créatrices du quartier	X	◆	⊙	
			4.3.4. Développer les implantations annexes à la pépinière du Parc d'activités Côte-Rousse au sein des quartiers	X	◆	⊙	<u>Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain</u> - Orientation 2 « Participer au désenclavement des quartiers » *objectif 3 « Promouvoir une image positive des quartiers » - Orientation 4 « Développer l'offre de services et d'équipements en particuliers commerciaux » *objectif 3 « Adapter l'offre de locaux aux besoins »

Orientations 1 à 4 : FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI DES RESIDENTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE EN RENFORCANT LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS EMPLOI- FORMATION DE DROIT COMMUN

Objectif : Renforcer la mobilisation des dispositifs de droit commun emploi-formation pour les publics résidant dans les quartiers politique de la ville (QPV) :

- Se doter d'outils de visibilité statistique
- Pour chacun des dispositifs ou mesures s'assigner :
 - . des objectifs d'entrées
 - . des objectifs d'accès à l'emploi

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Peu de données facilement accessibles sur la demande d'emploi issue des QPV Une offre de mesures et de dispositifs d'accès à l'emploi de droit commun déjà importante mais pas ou peu de visibilité sur la part des résidents QPV dans ces dispositifs et sur leur impact sur l'accès à l'emploi des résidents des QPV.
Les dispositifs offrant déjà une visibilité sur le taux de résident QPV	<u>CIVIS</u> (contrat d'insertion dans la vie sociale), <u>Garantie Jeunes</u> . <u>PLIE</u> (plan local pour l'insertion et l'emploi) <u>Ecole de la deuxième chance</u> , <u>Offre de formation</u> de la Région Rhône-Alpes <u>Emplois d'avenir</u> <u>Clauses sociales</u> dans les marchés publics <u>100 chances</u> 100 emplois
Les dispositifs n'offrant pas encore de visibilité	<u>Accueil-orientation</u> : Accueil information généraliste (futur Service Public Régional de l'Orientation (« SPRO » Région) <u>Accompagnement</u> : Dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi, des missions locales jeunes, Réseaux de parrainage.... <u>Immersion en entreprises</u> : Période de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP), mini-stages, stages d'expérience professionnelle (SEP)... <u>Accès à l'emploi</u> : CUI (contrat unique d'insertion), contrats de génération, contrats en alternance, contrats dans les structures d'insertion par l'activité économique (CDDI) <u>Actions préalables au recrutement</u> : Contrat d'accès et de retour à l'emploi durable (CARED, Région), « Préparation opérationnelle à l'emploi » (« POE » Pôle Emploi), « méthodes de recrutement par simulation » (MRS, Pôle Emploi), autres... <u>Création d'entreprise</u> : Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise (NACRE, DIRECCTE), micro-crédit, prêts spécifiques taux zéro ou sans garantie, autres...
Coordination institutionnelle	DIRECCTE dans le cadre du service public de l'emploi
Indicateurs	Taux de résidents QPV dans ces mesures et dispositifs (avec ventilation par sexe) Nombre de sorties positives (accès à l'emploi ou à une formation qualifiante ou professionnalisante...) des résidents QPV à l'issue de l'une de ces mesures ou de l'un de ces dispositifs (avec ventilation par sexe)
Action à mettre en œuvre	Dans le cadre du service public de l'emploi départemental, identifier les objectifs souhaitables et réalistes en matière d'entrées des résidents QPV dans chacun de ces dispositifs, se doter d'outils de suivi, mettre en œuvre un suivi périodique de la réalisation de ces objectifs pour les dispositifs ciblés.

ORIENTATION STRATEGIQUE I : RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF VERS L'EMPLOI EN DIRECTION DES PUBLICS CIBLES

Objectif I.1 : Rendre l'information à destination des publics plus claire et plus accessible

Contexte (atouts, contraintes, ...)	♦ Demande d'emploi en fin de mois des QPV supérieure à celle de l'ensemble de l'agglomération ♦ Nombre supposé plus important qu'ailleurs de publics « non repérés » par les services de l'emploi ou de l'insertion sociale ♦ Réticences de ces publics à franchir les portes des services et des institutions ♦ Problématiques de mobilité (géographique, sociale, psychologique) chez les personnes les plus précarisées ♦ Part importante de résidents ne maîtrisant pas suffisamment la langue et/ou les codes du monde du travail, notamment chez les jeunes (part des jeunes sans diplômes avoisinant les 60% sur Chambéry le Haut et 43% sur le Biollay)
Ressources à mobiliser	Eventuels crédits spécifiques pour actions nouvelles et innovantes Toutes structures d'accueil : Pôle Emploi, Mission locale Jeunes, Cap Emploi, Centre d'Information et d'Orientation, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE)
Dont droit commun (* : indique les dispositifs pour lesquels les statistiques de bénéficiaires issus des QPV existent)	Service public régional de l'orientation (SPRO) (ex « accueil information généraliste) Financements Etat « relais services publics » Forums emploi, « forum insertion », forums métiers Dispositifs CIVIS*, garantie jeunes*, « PPAE » (Jeunes) Dispositif accompagnement « global » Pôle Emploi Plans de formation continue des acteurs locaux et des structures d'insertion professionnelle ...
Coordination institutionnelle	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE ...
Indicateurs de résultats	♦ Part des résident-e-s des QPV ayant bénéficié d'une mesure ou d'un dispositif emploi formation (Emplois d'avenir, Contrat unique Insertion, contrat de génération, insertion par l'activité économique, alternance, Ecole de la 2^e chance, Garantie jeunes, clauses sociales dans les marchés publics....) : (avec ventilation par sexe) ♦ Evolution sur une année d'exercice de la Demande d'Emploi par sexe en Fin de Mois (DEFM) dans les quartiers et notamment de la DEFM jeunes, femmes, seniors, demandeurs d'emploi longue durée.
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Emploi et développement économique - Orientation 4 « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique » *objectif 4.1. « Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les QPV et notamment l'entrepreneuriat féminin »

Plan d'action(s)

Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 1.1.1  ➔ <u>Structurer une offre de proximité en matière d'accueil, d'information et de première orientation sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle pour :</u> ➔ rendre accessible cette information à tous les publics quelle que soit leur situation administrative... ➔ Faire le lien avec les services de l'emploi et de l'insertion ➔ toucher les publics « non repérés » ➔ « Aller à la rencontre » des résidents, mettre en place une itinérance dans des lieux « clés » (café du jeudi, marché..) dans une logique de « stand » ➔ Organiser une forme d' « animation » permanente autour de l'emploi : organisation d'événements, rencontres avec des employeurs etc.. Cet interlocuteur ou médiateur emploi itinérant sera repéré par un logo explicite, un « visuel » facilement identifiable Cette action devra être pensée en amont en associant les résidents des quartiers.	Tous publics quelle que soit la situation : demandeurs d'emploi, salariés, femmes au foyer, collégiens, lycéens, jeunes sans activité...	♦ Nombre de personnes accueillies ou rencontrées et orientées dont : . part hommes/femmes . part des personnes non suivies ou non connues par un service emploi ♦ Parmi les personnes accueillies ou informées : nombre de personnes orientées vers un service emploi ou formation, un dispositif d'aide à l'emploi... (avec ventilation par sexe) ♦ Enquête annuelle satisfaction (voir sous quelle forme)
Action 1.1.2  ➔ <u>Proposer une offre de formation à l'écoute et à l'adaptation du message et de l'information à l'interlocuteur</u> L'objectif est de faire en sorte que les acteurs traditionnels de l'emploi et la formation facilitent la compréhension des informations qu'ils donnent aux publics maîtrisant insuffisamment la langue, les codes, ou les repères. Cette action serait à bâtir en lien avec les publics concernés et des représentants des résidents des quartiers.	Les acteurs des services ou structures de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, MLJ, Cap Emploi, Conseil Général, CIO, collectivités..)	♦ Nombre de personnes « formées » (avec ventilation par sexe) ♦ Questionnaire d'évaluation et de satisfaction post stage

-  Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
-  Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE I : RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF VERS L'EMPLOI EN DIRECTION DES PUBLICS CIBLES (FEMMES, JEUNES PEU FORMES, PUBLICS « NON REPERES », SENIORS)

Objectif I.2 :

Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Certaines professions ou secteurs d'activité sont surreprésentés parmi les travailleurs issus des quartiers prioritaires, notamment les métiers du bâtiment et les agents de surveillance. Les liens entre les entreprises et les publics éloignés de l'emploi sont à développer via des initiatives telles que le parrainage ou le tutorat d'entreprise qui permettraient de favoriser la connaissance de l'entreprise.
Ressources à mobiliser	Fondations d'entreprises Réseaux d'entreprises CIDFF ... <i>Droit commun</i> Offre formation de la Région Rhône-Alpes, forums emploi, mondial des métiers.. Ecole de la deuxième chance Offre de services Pôle emploi et Mission Locale Jeunes Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Supports pédagogiques Ministère de l'Education Nationale
Coordination institutionnelle	Inspection académique Collège Côte-Rousse, collège Louise de Savoie, Lycée Louis Armand Pôle emploi Mission Locale Jeunes Chambéry métropole DDCSPP...
Indicateurs de résultats	Nombre de participant-e-s aux actions menées Nombre de participants ayant eu accès à des stages et/ou à des emplois à l'issue des actions (dont part hommes/femmes)
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Cohésion sociale - Orientation 2 « Construire des parcours de réussite en améliorant le repérage des jeunes à potentiel en favorisant leurs accès à des parcours d'excellence » *objectif 2.1 « Développer les passerelles avec le monde économique » E2C 73 Dispositifs de formation Région (dont « Compétences premières ») C) et méthodes de recrutement par simulation (MRS) (Pôle emploi) Mini-stages (pour les jeunes) Forums métiers, forum emploi, forum insertion

Plan d'action(s)

Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 1.2.1 ❖ Rendre plus visibles les structures et les dispositifs existants pour la connaissance des métiers et de leur diversité. ➔ Organisation d'événements thématiques sur différents domaines d'activité porteurs d'emploi (industrie, santé, transport...) et dont les présentations seraient animées de façon ludique et démonstrative (démonstration d'activités concrètes).	Tous les publics cibles et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre d'événements réalisés par an Nombre d'entreprises participantes Nombre de participants ayant bénéficié de périodes d'immersion en entreprise via des stages, des formations et/ou des emplois à l'issue de ces événements
Action 1.2.2 ❖ Développer la découverte de l'entreprise et de la diversité des métiers via des périodes d'immersion. ➔ Stages (Périodes de mises en situation professionnelle (PMSMP), mini-stages (pour les jeunes)...) ➔ Visites d'entreprises, de chantiers, d'usines... ➔ Actions en faveur de la mixité des métiers filles/garçons (Lien avec le pilier cohésion sociale, actions 2.1.1 et 2.1.2)	Tous les publics cibles et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre de stages et de visites réalisés (avec ventilation par sexe)

- ❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
- ⊙ Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

Objectif 2.1 : Agir sur la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Une mobilité physique et psychologique insuffisamment développée. - <u>Physique</u> : le passage du permis de conduire, l'utilisation des transports en commun, la planification d'un déplacement ou la réparation d'un vélo cassé représentent des freins pour l'accès à l'emploi - <u>Psychologique</u> : sortir du quartier, aller vers des territoires inconnus est parfois difficile, d'autant plus que certains habitants ont internalisé une certaine forme de stigmatisation en tant que résidents d'un quartier prioritaire.
Ressources à mobiliser	Eventuels crédits spécifiques pour actions nouvelles et innovantes <i>Droit commun</i> Offre formation Région Associations intervenant dans le champ de la mobilité Financement « Région via le « contrat territorial emploi-formation » local « ligne mobilité ». <i>N.B : Mise en place par la Région d'une réflexion globale sur les besoins des publics, l'adéquation des réponses sur le territoire et leur mise en cohérence</i>
Coordination institutionnelle	Chambéry métropole STAC Région Rhône-Alpes ...
Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires dont part hommes/femmes Nombre d'événements organisés Nombre de permis B réussis
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain - Orientation « Participer au désenclavement des quartiers »

Plan d'action(s)

Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 2.1.1  Encourager la réussite du permis de conduire via la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé ➔ Parrainage d'auto-écoles ➔ Collaboration avec les écoles de monitorat en auto-écoles et les candidats au B.E.P.E.C.A.S.E.R. (cours de conduite, cours de code...)	Public-cible, et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre de bénéficiaires annuels dont part hommes/femmes Nombre de réussites au permis B (avec ventilation par sexe)
Action 2.1.2  Créer un dispositif de récupération-réparation-location temporaire de modes de déplacements individuels (scooter, vélo électrique, voiture...) pour les trajets domicile-travail ne pouvant pas se faire en transport en commun.	Public-cible	Nombre de bénéficiaires annuels (avec ventilation par sexe) Nombre de véhicules mis à disposition Nombre de véhicules réparés Nombre de véhicules loués
Action 2.1.3  Proposer des actions mobiles et ludiques d'information et de sensibilisation à l'utilisation des vélos pour les trajets domicile-travail	Public-cible	Nombre d'événements réalisés Nombre de bénéficiaires dont part hommes/femmes

-  Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
-  Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE DANS L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

Objectif 2.2 : Agir sur la maîtrise des savoirs et des codes pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou la formation

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Ne pas maîtriser suffisamment la langue française et les savoirs de base freine l'employabilité des personnes même sur des postes peu qualifiés : difficulté ou incapacité à comprendre les consignes écrites / orales, à tenir un carnet de liaison, à rendre compte de l'activité, à faire le lien avec ses collègues (quand travail en équipe),... Ces difficultés impactent également la mobilité (spatiale voire psychologique). La généralisation du recours au numérique pour gérer le quotidien (relations avec les administrations), rechercher un emploi et candidater, intégrer un réseau social à visée professionnelle..., nécessite de maîtriser son image numérique, de savoir utiliser un ordinateur, internet... Or si l'usage « ludique » d'internet est parfois mieux maîtrisé, l'usage professionnel ne l'est pas, ce qui est source supplémentaire d'exclusion vis à vis du marché de l'emploi. Des entreprises font part de leurs difficultés à recruter ou à garder en poste les personnes peu ou pas expérimentées en raison de comportements inadaptés et de manque de savoir-être en entreprise (courtoisie, respect des personnes, des horaires, etc.).
Ressources à mobiliser	Milieu associatif Structures chargées de l'Accueil Information Orientation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) <i>Droit commun</i> - Offre de formation de la région (compétences premières, compétences clés) - Ecole de la 2^{ème} chance - Actions territorialisées Région type Actions Projets Collectifs Régionaux ou Actions Projets Collectifs Territoriaux - Ateliers de Pôle emploi (atelier « image »), de Cap emploi, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Pass Numérique de la Région Rhône-Alpes - Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi (Pôle emploi, PLIE...) - Parrainage FACE - Actions du Plan régional d'intégration des personnes immigrées (PRIPI)
Coordination institutionnelle	CTEF / région Rhône-Alpes Pôle emploi / CAP Emploi / Mission Locale Jeunes Chambéry métropole (notamment via offre de services du PLIE)
Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires issus des QPV (dont part hommes/femmes) Nombre d'événements organisés Nombre de formations réalisées
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Cohésion sociale - Orientation 6 « Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble » *objectif 2 « Favoriser l'accès aux savoirs de base (en particulier maîtrise de la langue française, TIC) pour une meilleure participation à la vie citoyenne » Plan de développement des usages numériques

Plan d'action(s)		
Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 2.2.1  Offrir un service de proximité, d'information et de première orientation sur les savoirs de base pour identifier le bon acteur et apporter les réponses formatives adéquates → S'appuyer sur les entreprises pour sensibiliser les publics (salariés) → Faire le lien avec la Région (ex : direction de la formation continue) et la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO) → S'appuyer sur un centre ressources travaillant autour des savoirs de base (Lien avec Pilier Cohésion sociale, action 6.2.3)	En priorité les salariés des entreprises qui seront plus « motivés » mais aussi les demandeurs d'emploi	Nombre de bénéficiaires annuels positionnés issus des QPV (avec ventilation par sexe) Nombre de parcours de formation engagés et aboutis
Action 2.2.2  Organiser des événements et/ou formations destinés à faire comprendre les codes et règles de l'entreprise le plus concrètement possible, et à sensibiliser à la notion de « culture d'entreprise » → Proposer des témoignages, des interventions de chefs d'entreprise, de responsables RH... → Sensibiliser à la connaissance de l'entreprise : ses règles, son fonctionnement, ses valeurs	Public-cible	Nombre de bénéficiaires annuels issus des QPV (avec ventilation par sexe) Nombre d'interventions, rencontres... avec des entreprises
Action 2.2.3  Construire et/ou développer le tutorat en entreprise → Imaginer ou adapter des outils d'accompagnement (type livret d'accueil) et réfléchir à l'évaluation continue → Constituer un réseau de personnes des RH, de tuteurs d'entreprises, ... → Parrainages	Public-cible Entreprises / réseaux d'entreprise	Nombre d'acteurs de l'entreprise impliqués Nombre de personnes parrainées et/ou tutorées (avec ventilation par sexe) Livrables produits
Action 2.2.4   Développer l'usage numérique comme levier d'insertion professionnelle - Former les professionnels qualifiés des lieux d'accueil à l'enseignement du numérique et non pas seulement à l'enseignement des logiciels excel, word... - Renforcer, développer et/ou créer des lieux d'accueil où les personnes pourront apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur, d'internet... (Espaces publics numériques, offre de services du centre social du Biollay, PASS numérique de la Région) - Sensibiliser les professionnels (qui accueillent ou accompagnent les publics des quartiers) sur l'importance de l'usage du numérique dans l'insertion professionnelle (Lien avec Pilier Cohésion sociale, action 6.2.2)	Professionnels Public-cible	Nombre de bénéficiaires accueillis et formés Nombre de sessions de formation/sensibilisation des professionnels (avec ventilation par sexe) Développement et fréquentation des lieux dédiés à l'usage du numérique

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Objectif 3.1 : Créer des passerelles entre les demandeurs d'emploi et l'entreprise et faciliter l'accès au marché de l'emploi classique en apportant des réponses innovantes

Contexte (atouts, contraintes, ...)	♦ Demande d'emploi en fin de mois des QPV supérieure à celle de l'ensemble de l'agglomération ♦ Part plus importante des publics précarisés dans la demande d'emploi des quartiers que sur l'ensemble de l'agglomération ♦ Part des résidents des QPV concernés par une allocation chômage + importante que sur l'ensemble de l'agglomération Compte tenu du contexte économique tendu et d'un taux de chômage élevé, les publics les plus éloignés de l'emploi et en particulier ceux des quartiers Politique de la ville, se retrouvent en concurrence avec des personnes, a priori, plus facilement « employables ». Il importe donc de travailler avec et auprès des entreprises pour assurer des mises en relations ciblées et faire évoluer le regard de l'entreprise sur les profils recherchés. Au-delà des difficultés repérées pour les publics, il faut aussi, dans un souci d'efficience, que les structures qui accompagnent les publics puissent se connaître davantage et favorisent la mutualisation de leurs réseaux professionnels et de leurs contacts entreprises. L'enjeu de lisibilité est essentiel par rapport au monde de l'entreprise qui a besoin d'avoir un interlocuteur identifié lorsqu'une offre se présente à lui. De nombreux dispositifs ou mesures (école de la deuxième chance, mini stages, périodes d'immersion professionnelle, agrément Insertion par l'Activité Economique, compétences premières...), permettent aux personnes en recherche d'emploi de vérifier un projet professionnel en entreprise voire pour certaines, leur offrent l'occasion, de découvrir une entreprise pour la première fois. Le rapprochement vers l'entreprise doit se faire concomitamment avec un travail du demandeur d'emploi sur l'image de soi et la valorisation de son profil.
Ressources à mobiliser	Eventuels crédits spécifiques pour actions nouvelles et innovantes Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) Groupements d'Entreprises pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Organisations professionnelles (MEDEF, CGPME, UPA...) Réseaux d'entreprises ...
Dont droit commun	Emplois d'avenir, CUI, contrats de génération Contrats en alternance, contrats de professionnalisation.. Offre d'insertion par l'activité économique, GEIQ Clauses sociales dans les marchés publics 100 chances 100 emplois MEDEF mode d'emploi Parrainage Périodes de mises en situation professionnelle, mini-stages... Méthodes de recrutement par simulation...

Coordination institutionnelle	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE Représentants du monde économique
Indicateurs de résultats	♦ Part des résidents des QPV ayant bénéficié d'une mesure ou d'un dispositif emploi destiné à faciliter l'accès au marché du travail (Emplois d'avenir, Contrats Unique Insertion, contrats de génération, insertion par l'activité économique, alternance, clauses sociales dans les marchés publics....), dont part hommes/femmes ♦ Evolution sur une année d'exercice de la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) dans les quartiers et notamment de la DEFM jeunes, femmes, seniors, demandeurs d'emploi longue durée...
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Emploi et développement économique - <u>orientation 4</u> « Faciliter l'initiative économique » *objectif 4.1 « Développer un service de proximité sur la création d'entreprises pour favoriser l'initiative économique sur les quartiers, et notamment l'entrepreneuriat féminin » * objectif 4.2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives »

Plan d'action(s)		
Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 3.1.1   <u>Multiplier les initiatives locales de travail en réseau destinées à rapprocher l'offre de la demande sur les quartiers</u> ➡ Développer les rencontres avec les employeurs dans les quartiers sous toutes les formes possibles, témoignages d'entreprises, témoignages de parcours réussis, « job dating », apéro-job, rencontres thématiques ou par secteurs d'activités, café « contact emploi », Job Académie... ➡ Consolider et développer les initiatives de type rallye emploi où il y a une forte mobilisation des acteurs socio-économiques ➡ Développer des actions destinées à apporter des « bouquets de réponses » thématiques (cf. exemple de l'association « Bleu-blanc-zèbre ») ➡ Mobiliser un réseau d'entreprises pour l'accueil de périodes de mises en situation professionnelle pour des résidents des QPV ➡ Développer les initiatives innovantes de parrainage collectif ou individuel de demandeurs d'emploi des quartiers par des entreprises, des professionnels ➡ Développer l'accès à MEDEF mode d'emplois pour les résidents des quartiers (prévoir des actions spécifiques : entretiens de simulation, des visites d'entreprises, des rencontres ciblées...) ➡ Développer les actions de type 100 chances 100 emplois destinées à mobiliser un réseau d'entreprises pour l'accueil et/ou l'embauche de demandeurs d'emploi issus des quartiers ➡ Faciliter les relations et les échanges entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les entreprises classiques ➡ Autres	Tous publics résidents des quartiers à la recherche d'un emploi	♦ Nombre d'employeurs et de résidents mobilisés (H/F) ♦ Nombre de participants au rallye (H/F) ♦ Nombre de personnes ayant trouvé un emploi à l'issue du rallye (avec ventilation par sexe) ♦ Nombre de mises en situation professionnelle (H/F) ♦ Nombre de parrainages ayant bénéficié à des résidents QPV et résultats emploi/formation ♦ Nombre de résidents QPV ayant bénéficié d'un entretien ou d'une visite dans le cadre de MEDEF (H/F) ♦ Nombre de mises en relation demandeur d'emploi/entreprise
Action 3.1.2   Développer et diversifier l'offre d'emplois via le dispositif des clauses sociales, et faciliter l'accès aux postes aux résidents des QPV	Tout public et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre d'offres d'emplois créées Nombre de bénéficiaires dont part hommes/femmes Nombre de secteurs d'activité concernés Nombre d'entreprises partenaires

 Mobilisation/renfort de crédits de droit commun  Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Objectif 3.2 : Agir sur les facteurs de discrimination à l'embauche	
Contexte (atouts, contraintes, ...)	♦ Les discriminations à l'embauche quoique difficiles à identifier en tant que telles, semblent davantage toucher les résidents des quartiers en raison de leur lieu de résidence. ♦ Ces discriminations sont aussi sensibles dans l'accès à l'information du fait de la part plus importante qu'ailleurs de personnes ne maîtrisant pas suffisamment les savoirs de base (niveaux de formation, origines étrangères, ...) et les codes du marché du travail Compte tenu du contexte économique tendu et d'un taux de chômage élevé, les publics les plus éloignés de l'emploi et en particulier ceux des quartiers Politique de la ville, se retrouvent en concurrence avec des personnes, a priori, plus facilement « employables ». Il importe donc de travailler avec et auprès des entreprises pour assurer des mises en relations ciblées et faire évoluer le regard de l'entreprise sur les profils recherchés.
Ressources et partenariats à mobiliser	Eventuels crédits spécifiques pour actions nouvelles et innovantes DDCSPP (Délégation aux droits femmes et à l'égalité) CIDFF Milieu associatif dont les régies de quartiers Organisations professionnelles Entreprises...
Dont droit commun	Tous dispositifs de droit commun facilitant l'accès à l'emploi (Périodes de mises en situation professionnelle, Contrats Unique Insertion, emplois d'avenir, contrats de génération, insertion par l'activité économique, garantie jeunes, 100 chances 100 emplois, clauses sociales dans les marchés publics, actions de parrainage....)
Coordination institutionnelle	Chambéry Métropole Principaux acteurs du service public de l'emploi DIRECCTE DDCSPP
Indicateurs de résultats	♦ Part des résidents des QPV ayant bénéficié d'une mesure ou d'un dispositif emploi destiné à faciliter l'accès au marché du travail (Emplois d'avenir, Contrats Uniques d'insertion, contrat de génération, insertion par l'activité économique, alternance, clauses sociales....) ♦ Evolution sur une année d'exercice de la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) dans les quartiers et notamment de la DEFM des jeunes, femmes, seniors, demandeurs d'emploi longue durée...
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier emploi et développement économique : - <u>Orientation 1</u> « Renforcer les actions d'accompagnement individuel ou collectif vers l'emploi en direction des publics cibles (femmes, jeunes peu formés, publics « non repérés », seniors) *objectif 1.2 « Encourager la diversification des choix et des pistes professionnels » - <u>Orientation 2</u> « Lutter contre la précarité dans l'emploi des publics fragilisés » *objectif 2.1 « Agir sur la mobilité » *objectif 2.2 « Agir sur la maîtrise des savoirs de base et des codes »

Plan d'action(s)		
Action (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 3.2.1 ❖ ➡ Former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle sur les problématiques de discrimination	Acteurs locaux de l'insertion, services départementaux de l'emploi, associations, structures d'accueil, mais aussi réseaux d'entreprises, organisations patronales...	♦ Nombre de personnes ayant bénéficié de cette formation issues des QPV dont part hommes/femmes ♦ Questionnaire d'évaluation post-formation
Action 3.2.2 ❖ ➡ Bâtir des parcours d'accès à l'emploi en mobilisant les dispositifs de droit commun comme les « périodes de mises en situation professionnelle » en veillant à déployer simultanément un accompagnement du salarié et un appui à l'employeur (interface, conseil..) L'idée est de privilégier les mises en situation professionnelle sous toutes leurs formes pour faire valoir les compétences des personnes qui sont confrontées à des discriminations à l'embauche	Tous publics résidents QPV à la recherche d'un emploi	♦ Nombre de personnes bénéficiaires issue des QPV dont part hommes/femmes ♦ Nombre de personnes ayant accédé à l'emploi à l'issue des parcours dont part hommes/femmes
Action 3.2.3 ❖ 🎯 Développer des initiatives locales de modes de garde d'enfants adaptées aux contraintes professionnelles et construire des partenariats spécifiques avec les crèches (notamment dans le cadre d'horaires spécifiques ou de crèches d'insertion professionnelle)	Tout public et en particulier les femmes	Nombre d'enfants accueillis issus des QPV Nombre de places créées/réservées pour les résidents des QPV Nombre de places créées en horaires décalés

- ❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
🎯 Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS
DES QUARTIERS ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE

Objectif 4.1 : Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique au sein des Quartiers Politique de la Ville et notamment l'entrepreneuriat des femmes

Contexte (atouts, contraintes, ...)	La création d'entreprise est un vecteur de développement économique qui permet de mobiliser les habitants autour d'une dynamique économique positive en leur proposant de créer leur propre emploi (logique « auto-entrepreneuriale »). L'initiative économique reste cependant à impulser, à soutenir, et à développer auprès des résidents des QPV. De plus, le « monde » de la création d'entreprises peut paraître complexe pour les personnes : de nombreux acteurs, des lignes de partage au niveau des missions pas toujours très compréhensibles, ... Un effort de lisibilité et d'accès facile à l'information et à l'orientation doit être fait.
Ressources à mobiliser	Eventuelle mobilisation de crédits spécifiques pour des actions innovantes Caisse des dépôts et consignations ... <i>Droit commun</i> - Acteurs référencés par CréaFil - FISAC - Mesures de prêts sans intérêt ou à taux zéro - Aide à la création d'entreprises (NACRE) - Organismes de micro-crédits - Partenaires à la création d'entreprises (chambres consulaires, acteurs associatifs, banques...)
Coordination institutionnelle	Région Rhône-Alpes Consulaires Chambéry métropole Caisse des dépôts et consignations (CDC) DIRECCTE ...
Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires issus des QPV accompagnés dont part hommes/femmes Nombre de reprises d'emploi Nombre de créateurs issus des QPV en année N+
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier emploi et développement économique - Orientation 4 « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique *objectif 4.2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives »

Plan d'action(s)		
Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.1.1  Mettre en place un dispositif type CitésLab à l'échelle de l'agglomération pour accompagner l'émergence de projet (passer de l'idée au projet), dans une logique de proximité → Intervention d'un référent unique qui accompagne le porteur de projet dans toutes les étapes de sa démarche (phase amont de la création, clarification des étapes...) → Maillage avec les acteurs de la création d'entreprises dans une logique de complémentarité d'intervention et non de concurrence → Organisation d'une prise de relais pour l'accompagnement des créateurs/créatrices d'entreprises après leur création	Demandeurs d'emploi Salariés Inactifs (yc retraités, femmes au foyer, étudiants...)	Nombre de bénéficiaires reçus dont femmes et jeunes Nombre de bénéficiaires accompagnés dont femmes et jeunes Nombre de projets aboutis dont projets de créatrices
Action 4.1.2   Créer des événements pour faire témoigner les créateurs-trices d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre auprès des jeunes, des adultes et en particulier des femmes → S'inspirer du plan « pépite » porté par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) → Mailler avec les initiatives menées en milieu scolaire (exemple dans les classes de 3^{ème} dites « DP3 ») → S'inspirer des Cafés labo quartiers du CR-DSU → Proposer ou consolider des actions spécifiques issues du « plan national de l'entrepreneuriat des femmes » → Mettre en place des « cafés créa » pour les femmes en délocalisant la présentation de l'offre	Public cible dont scolaires - étudiants	Nombre de rencontres organisées Nombre d'événements de nature différente organisés Nombre de bénéficiaires issus des QPV dont part hommes/femmes
Action 4.1.3  Donner plus de lisibilité sur les acteurs et les dispositifs de création et de reprise d'entreprise à l'attention des professionnels de l'accueil et de l'orientation → Créer une cartographie interactive des différents acteurs de la création et de leurs missions respectives → Présenter les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans des lieux d'information généralistes → Former les professionnels de l'accueil et de l'orientation à la création et à la reprise d'entreprises, et parallèlement à la lutte contre les stéréotypes de genre	Professionnels de la création et la reprise d'entreprise Professionnels de l'accueil	Nombre de personnes formées (avec ventilation par sexe) Nombre de réunions d'information Réalisation effective de supports

 Mobilisation/renfort de crédits de droit commun

 Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS
DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE

Objectif 4.2 : Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives	
Contexte (atouts, contraintes, ...)	Les deux quartiers prioritaires de l'agglomération chambérienne connaissent une faiblesse en termes de tissu économique local et souffrent d'une déshérence de commerces de proximité. La création d'activité constitue un levier attractif, notamment pour les jeunes des quartiers, pour accéder au marché du travail. Mais les jeunes ont souvent besoin d'interlocuteurs de proximité dans ce domaine. La constitution de réseaux locaux de créateurs et l'organisation de rencontres, d'événements autour de la création d'activité peut encourager des initiatives ou les susciter. Elle peut également contribuer à les structurer.
Ressources et partenaires à mobiliser	Milieu associatif Centre des jeunes dirigeants Chambres consulaires Représentants du monde économique
	<i>Droit commun</i>
Coordination institutionnelle	Chambéry Métropole DIRECCTE Chambres consulaires
Indicateurs de résultats	Nombre de créateurs en année N revélue issus des QPV dont part hommes/femmes
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Emploi et développement économique - <u>Orientation 4</u> : Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique *objectif 1 : développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique dans les quartiers et notamment l'entrepreneuriat des femmes

Plan d'action(s)

Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.2.1   ➡ Valoriser les parcours réussis en particulier ceux des créateurs-trices des quartiers et susciter les initiatives ➡ Témoignages, relations d'expériences ➡ Organisation de concours, bourses aux projets...	Tout le public-cible, et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre d'événements organisés
Action 4.2.2   ➡ Mettre en place des parrainages de créateurs-trices	Tout le public-cible, et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre de créateurs parrainés dont la part hommes/femmes
Action 4.2.3   ➡ Constituer un réseau local de créateurs-trices ou d'entrepreneurs dans les quartiers		Création effective Nombre de rencontres organisées

-  Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
-  Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FACILITER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DES RESIDENTS DES QUARTIERS ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE

Objectif 4.3 : Améliorer la visibilité de l'offre économique existante sur les QPV	
Contexte (atouts, contraintes, ...)	Les deux quartiers prioritaires de l'agglomération chambérienne connaissent une faiblesse en termes de tissu économique local et souffrent d'une déshérence de commerces de proximité. Aucun indicateur n'est disponible sur l'esprit d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires.
Ressources à mobiliser	Eventuels crédits spécifiques pour financements d'actions nouvelles et/ou innovantes <i>Droit commun</i> Fonds d'intervention de soutien à l'activité commerciale (FISAC) Actions de promotion du monde économique Chambres consulaires
Coordination institutionnelle	Chambéry métropole Ville de Chambéry – service commerces Bailleurs sociaux DIRECCTE
Indicateurs de résultats	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises situées en QPV
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier Emploi et développement économique - <u>Orientation 4</u> « Faciliter l'initiative économique des résidents des quartiers et dynamiser le tissu économique » *objectif 1 « Développer un service de proximité sur la création d'entreprise pour favoriser l'initiative économique sur les quartiers et notamment l'entrepreneuriat féminin *objectif 2 « Développer la mise en réseau des professionnels et de leurs initiatives » Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain - <u>Orientation 2</u> « Participer au désenclavement des quartiers » *objectif 3 « Promouvoir une image positive des quartiers » - <u>Orientation 4</u> « Développer l'offre de services et d'équipements en particuliers commerciaux » *objectif 3 « Adapter l'offre de locaux aux besoins »

Plan d'action(s)		
Action(s) (intitulé et description succincte)	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.3.1 ❖ Réaliser une étude pour identifier les entreprises (services et commerces) présentes sur les QPV et réaliser un document présentant l'existant		Réalisation effective de l'étude
Action 4.3.2 ❖ 🎯 Développer la promotion et rendre plus visible l'activité économique (services et commerces) sur les quartiers → Création de supports de communication simples pour présenter l'offre de commerces et de services sur le quartier, et diffusés largement auprès des habitants (résidents des quartiers et hors quartiers) <i>Exemple : cartographie imagée type « Saveurs d'ici »</i> (Lien avec Pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 2.3.2)	Tout public au sein et hors des quartiers	Nombre de supports diffusés Nouvelle clientèle après diffusion des supports
Action 4.3.3 ❖ 🎯 Ouvrir le parc d'activités Côte-Rousse (dont la pépinière) aux créateurs et créatrices du quartier → Création d'ateliers-relais : mise à disposition de locaux « atelier + bureaux » avec des tarifs préférentiels (Lien avec pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 4.3.1)	Tout le public-cible, et en particulier les jeunes et les femmes	Nombre de créateurs/créatrices accueillis au sein du Parc d'activités de Côte-Rousse Nombre de créateurs/créatrices bénéficiaires et qui n'auraient pas pu créer leur activité sans ce dispositif
Action 4.3.4 ❖ 🎯 Développer les implantations annexes de la pépinière du parc d'activités Côte Rousse au sein des quartiers (Lien avec pilier Cadre de vie / renouvellement urbain, action 4.3.2)	Tout le public-cible créateur ou créatrice sur le quartier	Nombre de créateurs/créatrices bénéficiaires Nombre de locaux aménagés

❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun

🎯 Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

PILIER
COHESION SOCIALE
Synthèse des actions
et Fiches action

- **Education**
- **Culture, sports, citoyenneté, lien social**
- **Prévention de la délinquance**
- **Santé**

TABLEAU DE SYNTHSE COHESION SOCIALE

❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun

⊙ Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

ORIENTATION	OBJECTIFS	EXEMPLES D'INDICATEURS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	ACTIONS	Actions prioritaires	Credits DC / PV		ARTICULATION AUTRES PILIERS
THEMATIQUE EDUCATION - PARENTALITE								
1. Lutter contre la déscolarisation et le décrochage	1.1. Développer la prévention précoce de la déscolarisation et du décrochage et la persévérance scolaire	> Taux de passage en 6ème > Retards scolaires > Absentéisme perlé > Taux de scolarisation avant 3 ans > Taux de boursiers (accès aux droits) > Nombre de parcours (DIRED) et sorties positives	Education nationale Ville de Chambéry Conseil Départemental Chambéry métropole DDCSPP	1.1.1. Renforcer la coordination et inventorier les activités des acteurs de la prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire. Dans le cadre du PEDT notamment		Coordination		
				1.1.2. Renforcer les démarches d'accompagnements ▣ Suivi individualisé des élèves repérés comme étant en situation de fragilité (notamment via le DIRED) ▣ Développement de démarches socio-éducatives ciblées en direction des enfants et jeunes (centre socio-sportif, accueil périscolaire ciblé enfants/familles en fragilité éducative, ...) ▣ Accompagnement du passage du CM2 à la 6ème et particulièrement des filles ▣ Accompagnement à l'orientation et notamment des filles Utilisation de l'application "cartable de Savoie", etc.	X	◆	◎	
	1.2. Suivi et prise en charge des jeunes en situation de décrochage et/ou sortis du système éducatif sans diplôme et de tout autre dispositif	> Nombre de jeunes sortants du dispositifs éducatifs sans diplôme > Nombre de jeunes repérés et "raccrochés" issus des quartiers politique de la ville (plateforme de suivi des décrocheurs) > Nombre des jeunes suivis par les dispositifs	Région Education nationale DDCSPP UT-DIRECCTE Conseil Départemental Chambéry métropole	1.2.1. Améliorer le repérage et le rétablissement du lien avec ces jeunes et renforcer la coordination des acteurs en matière de suivi des jeunes, en s'appuyant notamment sur la plateforme de suivi des décrocheurs	X	◆	◎	PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO + COHESION SOCIALE - Prévention délinquance EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO : Action 1.1.1
				1.2.2. Proposer et accompagner la mise en place de projets individuels et collectifs pour ces jeunes notamment en s'appuyant sur les dispositifs existants ▣ PRE 16-18 à mettre en place ▣ Favoriser l'orientation des jeunes repérés issus des QPV vers dispositifs existants (EPIDE, Ecole de la 2ème chance, projets raccrochage, etc.) ▣ Chantiers éducatifs ▣ Projets socioéducatifs et d'insertion au travers du sport	X	◆	◎	
2. Construire des parcours de réussite en améliorant le repérage des jeunes à potentiel en favorisant leurs accès à des parcours d'excellence	2.1. Faire émerger et accompagner les potentialités des jeunes	> Développement des liens avec le monde professionnel > Amélioration de l'accès des élèves des quartiers accédant aux filières longues (niveau à préciser) > Part des places labellisées affectées aux élèves des quartiers > Répartition filles-garçons > Nombre de jeunes inscrits dans le dispositif Cordées de la réussite > Nombre d'élèves issus des quartiers prioritaires ayant accédé à des formations professionnalisantes	Education nationale, Conseil Départemental Région Ville DDCSPP	2.1.1. Développer des tutorats de réussite, d'excellence Cordées de la réussite, DIRED, suivi de parcours, etc.	X		◎	PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO : Actions 1.2.2. et 2.2.3.
				2.1.2. Mettre en place des stages de découverte dans le monde de l'entreprise en veillant à la mixité des recrutements et développer les échanges de savoirs en développant des projets éducatifs (ateliers vidéo, concours, etc.)		◆	◎	PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO Action 1.2.2. et 2.2.3.
				2.1.3. Soutenir et développer l'accès aux formations professionnalisantes (apprentissage)	X			

3. Accompagner le collège Côte Rousse dans ses missions éducatives	3.1. Renforcer la mixité sociale	Augmentation de la fréquentation de l'établissement : > Nb d'élèves issus du quartier > Nb d'élèves issus des autres quartiers/communes > Nb d'élèves réorientés à la fin de seconde > Nb d'élèves en filières scientifique en 1ère > Taux de déperdition entre CM2 et 6ème	Education nationale Ville de Chambéry Conseil Départemental DDCSPP	3.1.1. Développer des filières et /ou options attractives (préparation aux options filières existantes au lycée, classes européennes, sport études, ...)	X	◆		PILIER CADRE DE VIE (entretien et desserte du collège)
				3.1.2. Améliorer l'image du collège auprès des parents et en particulier au travers de la question de la sécurité ☑ Actions en direction des parents de classes primaires ☑ Plan d'action pour traiter les questions de sécurité au sein de l'établissement (et abords du collège)	X	◆		PILIER COHESION SOCIALE - Prévention de la délinquance
4. Soutenir les parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants	4.1. Développer la contribution et l'implication en continu des parents dans l'école et les autres activités éducatives (périscolaires, extra-scolaires).	> Nombre d'actions impliquant les parents réalisées et nombre de parents effectivement impliqués	Education nationale CAF DDCSPP Conseil Départemental Ville de Chambéry	4.1.1. Proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école ☑ Adapter l'offre d'information et de relation avec les parents = Actions de traduction, initiatives type café des parents, salle des parents ☑ Développer l'information aux parents/professionnels sur les risques et les modalités de prise en charge de la déscolarisation et du décrochage scolaire ☑ Actions de sensibilisation aux droits et devoirs (obligations scolaires, accès aux droits, aide à la scolarité, etc.)		◆	⊙	
				4.1.2. Soutenir et développer les liens et les actions communes parents-enfants ☑ Proposer des temps d'intervention par les parents afin de les valoriser ☑ Promouvoir la charte REAAP auprès des acteurs institutionnels et associatifs. ☑ Soutenir le fonctionnement des Lieux d'Accueil Parents Enfants LAEP)	X	◆		
5. Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons	5.1. Assurer une éducation au respect entre les filles et les garçons	> Evolution des incivilités filles-garçons dans les cadres scolaires et périscolaires	Education nationale Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes Collectivités territoriales	5.1.1. Former les accompagnateurs-trices à la problématique de l'égalité filles-garçons et les sensibiliser aux violences faites aux femmes.	X	◆		PILIER COHESION SOCIALE - Culture et sport
				5.1.2. Mettre en place des actions de prévention des violences et de sensibilisation à l'égalité filles-garçons	X	◆		PILIER COHESION SOCIALE prévention de
				5.1.3. Organiser des actions en faveur de la mixité des métiers		◆		PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT

Orientation I - Lutter contre la déscolarisation et le décrochage

Objectif I.1. Développer la prévention précoce de la déscolarisation et du décrochage et la persévérance scolaire

Eléments de contexte	- Forte précarité sociale : part des élèves scolarisés au sein du collège de référence - Résultats scolaires du collège de référence en de ça du reste du département - Importance du nombre de dispositifs ou d'actions mis(e)s en place. - Nombre d'enfants issues des communautés gens du voyage scolarisés dans les établissements scolaires du quartier.
Ressources à mobiliser	- Réseau de réussite scolaire (RRS) - Réseau d'éducation prioritaire (REP+) - Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (RASED) - Tutorat - DIREDD (programme de réussite éducative) - Associations œuvrant sur les champs du soutien scolaire et de la parentalité notamment - Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) - Adultes relais - Réforme des rythmes éducatifs.
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)	Education nationale Ville de Chambéry Département, Chambéry métropole, DDCSPP, Région
Résultats attendus et indicateurs	- Evaluation des retards scolaires - Taux d'accès en 3^{ème} et 6^{ème} > écart entre département et enfants/jeunes des quartiers prioritaires (avec ventilation par sexe) - Absentéisme perlé - Taux de scolarisation par tranche d'âge (16-17 ans, 18-20 ans), 21-24 ans, dont avant 3 ans > écart entre département et enfants/jeunes des quartiers prioritaires (avec ventilation par sexe) - Taux de boursiers (avec ventilation par sexe) - Résultats aux évaluations nationales > écart avec les moyennes nationales - Nombre de parcours DIREDD et sorties positives
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Lien au sein du pilier cohésion sociale avec les thématiques de la « santé » (santé mentale, trouble de l'apprentissage ou du comportement), de la « parentalité » (repérage, suivi), du « lien social » (repérage, travail sur les habiletés sociales) et axe transversal égalité femmes-hommes.

Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
1.1.1. Renforcer la coordination et Inventorier les activités des acteurs de la prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire.	Professionnels (équipes éducatives, associations), services sociaux, institutions.	- Nombre de jeunes repérés en difficulté à des âges clefs ou intervalles réguliers (6, 8, 10 ans, ...). - Tableau synoptique des acteurs locaux de la lutte contre le décrochage scolaire et de la déscolarisation.
1.1.2. Renforcer les démarches ciblées articulant accompagnements individuels et collectifs - Suivi individualisé des élèves repérés comme étant en situation de fragilité (notamment via le DIRED) - Développement de démarches socio-éducatives ciblées en direction des enfants et jeunes : ➤ Mise en place d'un accueil collectif en dehors des périodes scolaires permettant un accompagnement des enfants et familles repérés comme étant en fragilité éducative (aide aux devoirs, activités socioéducatives, socioculturelles et sportives, temps d'échanges avec les parents, etc.) ➤ Mise en place d'actions éducatives au travers du sport : transmission et apprentissage des valeurs sportives et éducatives, des règles de vie collectives, etc. (= initiative type « Sport dans la ville » - centre « But en or ») - Accompagnement du passage du CM2 à la 6ème et particulièrement des filles - Accompagnement à l'orientation et notamment des filles - Utilisation de l'application "cartable de Savoie", etc.	Enfants et parents	- Nombre de situations repérées et suivies. - Nombre de réunions et nombres de participants aux réunions d'information et d'orientation - Nombre d'enfants et jeunes des quartiers prioritaires pris en charge dans le cadre des dispositifs et projets mis en place

Orientation I - Lutter contre la déscolarisation et le décrochage

Objectif 1.2. Renforcer l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage et/ou sortis du système éducatif sans diplôme et de tout autre dispositif

Eléments de contexte	- Nécessité d'améliorer la prise en charge des jeunes sortants du dispositif éducatif sans diplôme. - Constat de situations d'errance et de désœuvrement de certains jeunes. - Développement récent des dispositifs spécifiques ou correspondants.		
Ressources à mobiliser	- Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (Conseil Régional) - Missions locales pour l'emploi des jeunes - Option service civique à temps partiel (éducation nationale/DDCSPP) - Garantie jeunes (UT-DIRECCTE) - E2C (18-25 ans) - EPIDE (18-25 ans) - Classes et dispositifs relais - PJJ, SPIP - Associations de prévention, centres sociaux - Médiateurs - Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), dispositif « errance ».		
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)	Région Département (Prévention spécialisée) Education nationale Chambéry métropole DDCSPP, UT-DIRECCTE		
Résultats attendus et indicateurs	- Taux de scolarisation par tranche d'âge (16-17 ans, 18-20 ans), 21-24 ans > écart entre département et enfants/jeunes des quartiers prioritaires - Evolution du nombre de jeunes hors ou en marge dispositif et équipements des quartiers. - Nombre de sorties positives dans le cadre de parcours - Part des jeunes issus des quartiers prioritaires pris en charge de la cadre des dispositifs existants type EPIDE, E2C, Garantie Jeunes		
Articulation avec d'autres piliers / dispositifs	Liens avec le pilier « emploi et développement économique » (formation et emploi des jeunes) et les objectifs «prévention de la délinquance »		
Plan d'action(s)			
Pistes d'action(s)		Public visé	Indicateurs de résultats
1.2.1. Améliorer le repérage et le rétablissement du lien avec ces jeunes et renforcer la coordination des acteurs concernés en matière de suivi (en s'appuyant notamment sur la plateforme de suivi des décrocheurs)		Jeunes de plus de 16 ans sans formation hors ou en marge dispositif et équipements des quartiers.	- Evolution du nombre de jeunes concernés. - Nombre de réunion et participants aux réunions de coordination relatives à l'évolution de la situation de ces jeunes.
1.2.2. Proposer et accompagner la mise en place de projets individuels et collectifs pour ces jeunes. - Favoriser l'orientation des jeunes repérés issus des quartiers politique de la ville vers les dispositifs existants (droit commun ou spécifiques) - Projets de chantiers éducatifs - Projets socio-éducatif et d'insertion à travers le sport : remobilisation des jeunes au travers des valeurs sportives, apprentissage des règles de vie en collectivité, mise en réseau avec des entreprises (= initiative type « Sport dans la ville »)		Jeunes de plus de 16 ans sans formation hors ou en marge dispositif et équipements des quartiers.	- Nombre de projets individuels ou collectifs établis et mis en œuvre dans le cadre d'accompagnement de parcours. - Part des jeunes issus des quartiers prioritaires pris en charge de la cadre des dispositifs existants

Orientation 2 - Construire des parcours de réussite en améliorant le repérage des jeunes à potentiel en favorisant leur accès à des parcours d'excellence

Objectif 2.1. Faire émerger et accompagner les potentialités des jeunes

Eléments de contexte	Mobilisation de dispositifs spécifiques sur le quartier (cordées de la réussite, places labellisées "internat d'excellence"), mais impact insuffisant. Présence d'entreprises (parc d'activités de Côte-Rousse) au sein du quartier.	
Ressources à mobiliser	- Université, lycées, collèges, écoles - DIREDD - Associations - Dispositifs « cordées de la réussite », « internats d'excellence » - Filières « langues rares » du lycée L. Armand - Entreprises du Parc d'activités - Réseaux professionnels - Organismes de formation et centres d'apprentissage	
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)	Education nationale Département Région Ville de Chambéry, DDCSPP, Chambéry métropole	
Résultats attendus et indicateurs	Nombre de projets ou actions menés en lien avec le monde professionnel. Accès des élèves des quartiers aux filières longues (niveau à préciser). Part de places labélisées affectées aux élèves des quartiers, avec répartition filles-garçons.	
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Lien avec les volets « emploi – formation » et égalité femmes-hommes (égal accès aux filières d'emploi et de formation).	
Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
2.1.1. Développer les tutorats de réussite Cordées de la réussite, DIREDD, suivi de parcours, etc.	Elèves des collèges et lycées	Nombre d'élèves accompagnés dans le cadre de tutorats avec répartition par sexe. Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires ayant intégré les dispositifs type « cordées de la réussite », internats d'excellence. (avec ventilation par sexe)
2.1.2. Mettre en place des stages de découvertes du monde de l'entreprise en veillant à la mixité des recrutements et à développer les échanges de savoirs, en développant des projets éducatifs Actions de parrainage d'élèves par un chef d'entreprise, stages de découverte dans le monde de l'entreprise, ateliers vidéos en entreprise, concours, etc.	Elèves des collèges et lycées	Nombre d'élèves parrainés et de stage réalisés avec répartition par sexe. Nombre de projets ou actions menés en lien avec le monde professionnel Valorisation des projets (nombre d'évènement organisés).
2.1.3. Soutenir et développer l'accès aux formations professionnalisantes (apprentissage)	Elèves des collèges et lycées	Nombre d'élèves issus des quartiers prioritaires accompagnés dans le cadre de parcours (DIREDD, plateforme de suivi des décrocheurs, garantie jeunes, etc.) ayant accédé à des formations professionnalisantes (ventilation par sexe)

Orientation 3 – Accompagner le collège Côte Rousse dans ses missions éducatives

Objectif 3.1. Renforcer la mixité sociale

Eléments de contexte	Stratégies individuelles d'évitement de l'établissement Baisse des effectifs (diminution de 591 à 430 élèves entre 2007 et 2014, croissance des demandes de dérogation : taux d'attractivité négatif: -8,4 % : le plus bas du département).
Ressources à mobiliser	Réseau d'éducation prioritaire (REP +) Carte scolaire DIRED (programme de réussite éducative) Associations dont centres socio-culturels / centres sociaux
Coordination institutionnelle	Education nationale Département Ville de Chambéry Chambéry métropole DDCSPP, Région
Résultats attendus et indicateurs	Augmentation de la fréquentation de l'établissement : - nombre d'élèves issus du quartier - nombre d'élèves issus des autres quartiers/communes - nombre d'élèves réorientés à la fin de la seconde - nombre d'élèves en filière scientifique en 1 ^{ère} - évolution des CSP d'origine des élèves
Articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	- Lien avec le pilier « cadre de vie » (entretien et desserte du collège) - Pilier cohésion sociale sur les thématiques de « prévention de la délinquance » (sécurité au sein du collège), du « lien social » (continuité éducative entre les activités proposées dans et hors le collège), de la « parentalité » (représentation de l'école ou du collège)

Plan d'action(s)

Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
3.1.1. Développer des filières et ou options attractives (préparation aux options des filières existantes au lycée, classes européennes, sport études, etc.)	Elèves, parents	Nombre d'options ou filières Nouvelles et attractivité de ces filières Nombre d'élèves concernés (ventilation par sexe)
3.1.2. Améliorer l'image du collège auprès des parents , en particulier à travers la question de la sécurité. > Actions en direction des parents de classes primaires. > Plan d'action pour traiter les questions de sécurité au sein de l'établissement (et abords du collège).	Parents, élèves	Nombre de réunions/ échanges entre le collège et les parents d'élèves de CM2 du secteur.

Orientation 4 - Soutenir les parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants **Objectif 4.1. Développer la contribution et l'implication en continu des parents dans l'école et les autres activités éducatives (périscolaires, extra-scolaires)**

Eléments de contexte	- Attente des parents vis-à-vis de l'école, attachement au suivi de la scolarité de leurs enfants, risque de désintérêt ou de désengagement. - Les actions réalisées au profit des enfants sont insuffisamment mises en œuvre en présence ou avec la participation des parents lorsqu'elle est possible ou souhaitable. - Prise en compte de ces enjeux par l'Education nationale (circulaire du 15/10/2013). - Développement des projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, du schéma territorial des services aux familles et du volet « relations parents –école » du projet académique.		
Ressources à mobiliser	- Actions de droit commun de l'Education nationale (suivi de la scolarité, discipline, définition du projet d'école ou d'établissement) - Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CAF - DIREDD - Adultes-relais - CREFE, associations œuvrant sur le champ de la parentalité, de la lutte contre l'illettrisme, de l'accompagnement à la scolarité, de l'accueil de loisirs, du sport, de la culture, etc. - Charte et financement du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) - LAEP (lieux d'accueil enfants-parents) - Prévention et protection de l'enfance		
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)	Education nationale CAF Ville de Chambéry DDCSPP Département		
Résultats attendus et indicateurs	Nombre d'actions impliquant les parents réalisées et nombre de parents effectivement impliqués.		
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Lien avec les volets « lien social » (offre éducative, sportive et culturelle), « prévention de la délinquance », « santé » (actions communes de prévention ou de prise en charge), lien avec le thème transversal « égalité femmes-hommes » (place des pères dans l'éducation), prévention spécialisée.		
Plan d'action(s)			
Pistes d'action(s)		Public visé	Indicateurs de résultats
4.1.1. Proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école > Adapter l'offre d'information et de relation avec les parents. Exemples : aide à la traduction, initiatives type café des parents, salle des parents, etc.		Parents	Nombre d'actions différentes impliquant les parents réalisées Evolution du nombre de parents effectivement impliqués. Part des pères et mères impliqués.
4.1.2. Soutenir et développer les liens et les actions communes parents-enfants > Proposer des temps d'intervention par les parents afin de les valoriser > Promouvoir la charte REAAP auprès des acteurs institutionnels et associatifs > Soutenir le fonctionnement des Lieux d'Accueil Parents-Enfants			

(LAEP)			
Orientation 5 - Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons			
Objectif 5.1. Assurer une éducation au respect entre les filles et les garçons			
Eléments de contexte		Augmentation des incivilités et banalisation des actes irrespectueux voire violents, notamment à l'égard des filles. Recul de la mixité filles-garçons.	
Ressources à mobiliser		- Ecoles, collèges - DIREDD - Ville de Chambéry - Associations - Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes - Chambéry métropole (notamment dans le cadre du CISPD)	
Coordination institutionnelle (pilotes et acteurs)		Education nationale Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, collectivités territoriales Ville de Chambéry (CLSPD) Chambéry métropole (CISPD) Département	
Résultats attendus et indicateurs		Evolution des incivilités filles-garçons dans les cadres scolaire, périscolaire et extra-scolaire.	
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs		Lien avec les volets « lien social » (offre éducative, sportive et culturelle), « citoyenneté » (violences sexistes).	
Plan d'action(s)			
Pistes d'action(s)		Public visé	Indicateurs de résultats
5.1.1. Former les accompagnatrices à la problématique de l'égalité filles-garçons et les sensibiliser aux violences faites aux femmes.		Professionnels et bénévoles	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
5.1.2. Mettre en place des actions de prévention des violences et de sensibilisation à l'égalité filles-garçons à destination des publics		Elèves, jeunes	Nombre d'actions de prévention réalisées
5.1.3. Organiser des actions en faveur de la mixité des métiers		Elèves, jeunes, professionnels, bénévoles	Nombre d'actions organisées

TABLEAU DE SYNTHESE COHESION SOCIALE THEMATIQUES CULTURE, SPORT, CITOYENNETE ET LIEN SOCIAL

❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun

⊙ Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

THEMATIQUE ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT							
6. Développer la mobilité dans les pratiques culturelles et sportives	6.1. Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipements structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération	> Fréquentation des habitants des quartiers prioritaires des équipements structurants de la ville	Ville de Chambéry : - Service culture - Service cohésion sociale - Service des sports Agglomération : Direction des équipements d'agglomération et vie associative Conseil Départemental DDCSPP	6.1.1. Structurer un espace ressources « culture et sports » dédié aux habitants : Espace jeunes des Hauts de Chambéry, ou autres à étudier... ☑ Soutenir les actions favorisant la mobilité entre les quartiers et le centre-ville ☑ Accompagner et structurer « l'offre et la demande » en lien avec les équipements de la ville et de l'agglomération	X	❖	⊙
				6.1.2 Soutenir les projets culturels et artistiques permettant de relier les habitants des quartiers aux équipements culturels de la Ville, notamment en développant des ateliers et des spectacles les impliquant (Espace Malraux, Art en cirque...)	X		⊙
	6.2. Diversifier l'offre culturelle et sportive au sein des quartiers, notamment au sein des établissements scolaires (écoles/collèges) en développant les liens avec les acteurs du quartier	> Programmation culturelle nouvelle et diversifiée au sein des quartiers > Niveau de fréquentation par les habitants du quartier de cette offre culturelle nouvelle > Adhésion ou inscriptions aux clubs et structures (dans le cadre de cette nouvelle offre) > Développement de projets communs entre acteurs/institutions > Nombre d'élèves impactés, notamment nombre de parcours culturels	Ville de Chambéry : Education nationale - Service culture - Service éducation - Service cohésion sociale - Service des sports Agglomération : Direction des équipements d'agglomération et vie associative DRAC DDCSPP	6.2.1.Soutenir les pratiques culturelles et sportives émergentes "street work out", "théâtre d'improvisation"...		❖	⊙
				6.2.2. Impliquer les clubs et structures de sports de haut niveau (ex : hand ball, cyclisme, rugby) pour créer des passerelles et sensibiliser les jeunes dans un objectif d'inscription durable de la pratique sportive.	X	❖	
				6.2.3. Développer et/ou renforcer des projets communs entre établissements scolaires et acteurs du quartier ☑ Exemple : développer les résidences d'artistes au sein des établissements scolaires ou dans les structures de quartiers	X	❖	⊙

THEMATIQUE CITOYENNETE ET LIEN SOCIAL

7. Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble	7.1. Soutenir la dynamique habitant au travers principalement des Conseils citoyens	> Participation/mobilisation des habitants dans leur diversité (âge, sexe, CSP, etc.) > Meilleure adéquation entre les actions menées sur les quartiers et les besoins exprimés par les habitants > Renforcement du lien social, des liens intergénérationnels, etc. > Renforcement de la participation des habitants à la vie de quartier (niveau de participation aux événements organisés, portage de projets locaux par les habitants, etc.)	Ville de Chambéry : service démocratie participative / service cohésion sociale Conseil Départemental Chambéry métropole	7.1.1. Favoriser l'expression des habitants dans leur diversité et sous toutes les formes ☒ Recueillir les besoins et les attentes des habitants pour mieux y répondre ☒ Favoriser l'expression des "publics invisibles" <i>Exemples : micros-trottoirs, projets vidéos, questionnaires, rencontres pieds d'immeubles...</i>	X	◆	⊙	
				7.1.2. Renforcer la coordination en soutien au développement social local ☒ Coordination territoriale : renforcer les liens entre les associations œuvrant au sein d'un même territoire ☒ Soutenir les projets « habitants » émergents d'intérêt collectif (accompagnement méthodologique, recherche de financements, etc.) ☒ Relayer la parole des habitants, notamment auprès des élus	X	Coordination		
				7.1.3. Structurer un fond participatif d'initiative locale pour soutenir les projets portés par des habitants ☒ Définir un « cahier des charges » précis précisant les modalités de soutien (contenu des projets, budget, etc.) ☒ Communiquer par différents relais sur l'existence de ce fonds participatif (appel à projets)	X		⊙	
				7.1.4. Faciliter le dialogue et les échanges (de savoirs notamment) de manière transverse entre professionnels, élus, habitants autour de problématiques identifiées et partagées. ☒ Organiser des rencontres régulières avec des intervenants extérieurs permettant de débattre, de réfléchir, d'échanger, de partager		◆	⊙	
	7.2. Favoriser l'accès aux savoirs de bases (en particulier maîtrise de la langue française, TIC) pour une meilleure participation à la vie citoyenne	> Structuration de l'offre sur les territoires (coordination offre/demande) > Formation des habitants aux savoirs de base > Meilleure prise en charge des publics en difficulté dans la maîtrise des savoirs de base	DRJSCS (chargée de mission lutte contre l'illettrisme et apprentissage) Chambéry métropole CAF CPAM Conseil Départemental (CDAD) MJD Communes	7.2.1. Renforcer et coordonner l'offre en matière d'accompagnement des savoirs de bases favorisant l'insertion dans la vie sociale et citoyenne (langue, numérique, mobilité) ☒ Ateliers sociolinguistiques, ateliers mobilité, formations aux usages numériques, etc. ☒ Centre ressources sur les savoirs de base pour orienter, coordonner l'offre et la demande, qualifier les acteurs	X	◆	⊙	PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO : Action 2.2.1.
	7.3. Soutenir l'engagement et la participation à la vie associative	> Recrutement et renouvellement du bénévolat au sein des associations de quartier > Création d'associations nouvelles	Ville de Chambéry : - Service cohésion sociale - Service vie associative - Service des sports - DDCSPP - Communes	7.2.2. Structurer l'accueil et la prise en charge des publics en difficulté en termes d'accès aux droits et aux services ☒ Accueil pluridisciplinaire, de proximité (permanences, etc.) ☒ Dont sur la question du numérique, mise en place d'écrivains publics numériques	X	◆	⊙	PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO : Action 2.2.4.
				7.3.1. Renforcer l'information auprès des habitants sur la vie associative et l'engagement associatif ☒ Organiser des événements de proximité à l'échelle des quartiers (ex : forums des associations, journée des bénévoles, sensibilisation-information en direction des lycées, etc.)		◆	⊙	
				7.3.2. Valoriser l'investissement et les initiatives des jeunes dans les clubs sportifs, au service des associations (le soutien scolaire, les activités sociales...)		◆	⊙	SOCIALE - Prévention de la délinquance
				7.3.3. Renforcer la formation des bénévoles		◆		
				7.3.4. Développer la vie associative sur Bellevue ☒ Redynamisation de l'équipement Séquoia au bénéfice des habitants	X	◆	⊙	

Orientation 6 - Développer la mobilité dans les pratiques culturelles et sportives

Objectif 6.1. Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipements structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération

33

Eléments de contexte	- Bon niveau d'équipement dans les quartiers et à l'échelle de la ville - Densité associative (avec toutefois un point de faiblesse sur Bellevue) - Des équipements du centre-ville qui n'accueillent pas assez de jeunes des quartiers : question de la mobilité à travailler, au niveau physique (notamment desserte en soirée) et psychologique.	
Ressources à mobiliser	Acteurs culturels de la ville : Cité des arts, Malraux, bibliothèques, etc. Acteurs et équipements sportifs de la ville : Centre nautique et patinoire, clubs sportifs phares de la ville et de l'agglomération (handball, cyclisme, rugby, école de cirque, alerte « les gentianes », etc... DRAC Service équipements d'agglomération et vie associative	
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry : - Service culture - Service cohésion sociale Etat (DRAC, DDCSPP ...) Département	
Résultats attendus et indicateurs	- Fréquentation des habitants issus des quartiers prioritaires des équipements structurants de la ville - Construction de parcours culturels à l'échelle de la ville	
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Cadre de vie et renouvellement urbain : mobilité/transports	
Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
6.1.1. Structurer un espace ressource « culture et sports » dédié aux habitants <i>- Espace jeunes des Hauts de Chambéry, ou autres à étudier.</i> ➤ Lieu ressource afin d'accompagner et structurer « l'offre et la demande » en lien avec les équipements de la ville et de l'agglomération ➤ Soutien des actions favorisant la mobilité entre les quartiers et le centre-ville	Tous les habitants, et/ou les associations	Nombre de projets accompagnés, Nombre de parcours créés Nombre de bénéficiaires (hommes, femmes, âges) Insertion dans les clubs ou équipements structurants
6.1.2 Soutenir les projets culturels et artistiques permettant de relier les habitants des quartiers aux équipements culturels de la Ville, notamment en développant des ateliers et des spectacles les impliquant (Espace Malraux, Arc en cirque...)	Tous les habitants, et/ou les associations	Nombre de projets accompagnés, Nombre de bénéficiaires (hommes, femmes, âges) Evolution du nombre d'inscription des habitants des quartiers prioritaires dans les équipements culturels de la ville

Orientation 6 - Développer la mobilité dans les pratiques culturelles et sportives
Objectif 6.2. Diversifier l'offre sportive et culturelle au sein des quartiers, notamment au sein des établissements scolaires (écoles/collèges) en développant les liens avec les acteurs du quartier et en veillant à une appropriation non stéréotypée

Eléments de contexte	Atouts - Richesse des acteurs socioculturels (avec point de faiblesse sur Bellevue) - Intérêt des jeunes à la pratique sportive (et dans une certaine mesure culturelle) : support intéressant pour mobiliser la jeunesse dans le cadre de parcours. - Dynamisme des équipes éducatives Contraintes - Tendance à une certaine « monoculture » au sein des quartiers (dans les pratiques sportives et culturelles) - Absence des filles dans certaines pratiques sportives : vigilance quant à la participation des filles à des activités de loisirs, sport ou séjours ou à la mise en place d'activités mixtes ; beaucoup d'activités étant organisées pour des groupes de garçons. - Absence des garçons dans certaines pratiques culturelles - Cloisonnement persistant entre les institutions (Education nationale, collectivités, ...) - Peu d'ouverture des établissements scolaires au quartier / à la vie de quartier
Ressources à mobiliser	Structures et acteurs à vocation culturelle et sportives au sein et extérieures au quartier : Cité des arts, Orchestre des pays de Savoie, Chambéry Savoie handball, Espace Malraux, etc. Associations locales, Espaces Jeunes, etc. Acteurs et centres socio-sportifs type « Sport dans la ville » Droit commun : DRAC, CNDS (Comité national de développement des sports), CDOS (Comité départemental olympique et sportif)
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry : - Service culture - Service éducation - Service des sports - Service cohésion sociale Etat : DRAC, Education nationale Agglomération : Direction des équipements d'agglomération et vie associative Département (Education)
Résultats attendus et indicateurs	- Programmation culturelle diversifiée au sein des quartiers - Niveau de fréquentation par les habitants du quartier de cette offre culturelle « nouvelle » - Adhésion ou inscription aux clubs et structures (dans le cadre de cette nouvelle offre) - Développement de projets communs entre les acteurs / institutions - Nombre d'élèves impactés, notamment nombre de parcours culturels
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Education – parentalité Emploi-développement économique dans le cadre de la construction de parcours d'accompagnement des publics / jeunesse.

Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
6.2.1. Soutenir les pratiques sportives et culturelles émergentes <i>Exemples : « street work out », « théâtre d'improvisation »,</i>	Habitants de tous les âges avec une attention particulière en direction du public féminin	Structuration des activités (création de collectifs, d'associations, etc.) Organisations et fréquentation (Hommes – femmes, âges)
6.2.3. Impliquer les structures et clubs de sports de haut niveau pour créer des passerelles et sensibiliser les jeunes dans un objectif d'inscription durable de la pratique sportive. <i>Exemples : handball, cyclisme, rugby (cf. action 5.1.1.)</i>	Les jeunes des QPV, avec une attention particulière en direction des jeunes filles	Nombre de jeunes de quartier qui se sont inscrits dans des pratiques sportives et clubs hors quartiers Diversification de l'offre sportive et culturelle au sein des quartiers dont sports de haut niveau
6.2.3. Développer et/ou renforcer des projets communs entre établissements scolaires et acteurs du quartier > Développer les résidences d'artistes au sein des établissements scolaires ou dans les structures de quartiers > Mise en place de projets pédagogiques avec acteurs culturels du quartier	Elèves des établissements scolaires des quartiers prioritaires	Nombre de résidences d'artistes créées au sein des quartiers prioritaires Dont fréquentation et implication des scolaires au sein du projet Nombre de projets développés au sein des établissements scolaires en lien avec associations du quartier

Orientation 7 - Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble

Objectif 7.1. Soutenir la dynamique habitant notamment en favorisant le dialogue et l'expression des besoins

Eléments de contexte	Nécessité de favoriser des espaces de dialogues, d'échanges, d'expression pour et avec les habitants, afin d'améliorer le vivre-ensemble et de mieux considérer et prendre en charge la parole exprimée. Atouts - Demande d'une partie des habitants à être consultés, pour une prise en considération de leurs voix - Souhait institutionnel de mieux répondre aux besoins des habitants et de renforcer la concertation - Densité du tissu associatif (avec un point de faiblesse sur Bellevue) - Existence d'un certain nombre de lieux d'expression au sein des quartiers (point de faiblesse sur Bellevue) Contraintes - Sous-représentation des habitants dans les instances / lieux de concertation - Sous-représentation de certaines générations dans les lieux d'échanges/d'expression - Cadres de dialogue trop institutionnalisés / peu d'espaces existants en dehors de ces cadres - Manque d'interlocuteurs identifiés en proximité pour recueillir et relayer la parole des habitants, notamment auprès des élus - Absence de coordination en terme de développement social local pour accompagner les habitants dans la création et la mise en œuvre de projets : demande parfois existante mais n'étant pas orientée / « prise en charge » - Participation des habitants encore insuffisante dans la conception des initiatives / des projets développées au sein des quartiers.
Ressources à mobiliser	Ville de Chambéry : service démocratie participative, service cohésion sociale. Chambéry métropole : DDLU – Politique de la ville Habitants Acteurs socio-culturels du quartier Budget participatif Conseils citoyens Poste(s) dédié(s) à la coordination territoriale Etat (DDCSPP, DDT...)
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry Chambéry métropole Etat, Département
Résultats attendus et indicateurs	Mobilisation des habitants dans leur diversité (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle...) Meilleure adéquation entre les actions menées sur les quartiers et les besoins exprimés par les habitants Renforcement du lien social, des liens intergénérationnels, etc... Renforcement de la participation des habitants à la vie de quartier (participation aux événements organisés, portage de projets par les habitants, etc...)
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Pilier cadre de vie et renouvellement urbain (concertation dans le cadre des projets ANRU, GUSP) / Conseils citoyens.

Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
7.1.1. Favoriser l'expression des habitants dans leur diversité et sous toutes ses formes pour : ➤ Recueillir les besoins et les attentes des habitants pour mieux y répondre ➤ Favoriser l'expression des publics « invisibles » <i>Exemples : micros-trottoirs, projets vidéo, questionnaires, rencontres pieds d'immeuble...</i>	Habitants des quartiers prioritaires dans leur diversité, en particulier les publics « invisibles »	- Taux de participation aux instances de proximité (conseils citoyens, réunions de quartier, etc.) - Diversité des publics impliqués (en termes de génération, catégories socioprofessionnelles, mixité, etc...). - Meilleure adéquation entre les projets conduits et les besoins/attentes du territoire (enquêtes à mener auprès des habitants).
7.1.2. Renforcer la coordination en soutien au développement social local ➤ <i>Coordination territoriale : renforcer les liens entre les associations œuvrant au sein d'un même territoire</i> ➤ <i>Soutenir les projets « habitants » émergents d'intérêt collectif (accompagnement méthodologique, recherche de financements, etc...)</i> ➤ <i>Relayer la parole des habitants, notamment auprès des élus</i>	Habitants Associations Acteurs institutionnels œuvrant en direction des quartiers	- Nombre de projets construits en coopération (associations, institutions, habitants) - Nombre de projets initiés par les habitants - Efficience des projets (évaluation) - Meilleure adéquation entre les projets conduits et les besoins/attentes du territoire (enquêtes à mener auprès des habitants)
7.1.3. Structurer un fond participatif d'initiative locale pour soutenir les projets portés par des habitants ➤ <i>Définir un « cahier des charges » précisant les modalités de soutien (contenu des projets, budget, etc...)</i> ➤ <i>Communiquer par différents relais sur l'existence de ce fond participatif (appel à projets)</i>	Habitants des quartiers prioritaires	- Nombre de projets initiés par les habitants - Nature des projets proposés : en adéquation avec les besoins des quartiers / notion d'intérêt collectif
7.1.4. Faciliter le dialogue et les échanges (de savoirs notamment) de manière transverse entre professionnel-le-s, élu-e-s, habitant-e-s autour de problématiques identifiées et partagées. ➤ <i>Organiser des rencontres régulières avec des intervenants extérieurs permettant de débattre, de réfléchir, d'échanger, de partager</i>	Habitants Associations de quartiers Professionnels intervenant sur le quartier Elus	- Renforcement des échanges et des partenariats pluridisciplinaires (interconnaissance, émergence de projets communs, etc...) - Evolution / amélioration des pratiques professionnelles dans la prise en charge de problématiques complexes - Renforcement du dialogue habitants – élus – acteurs socio-professionnels

Orientation 7 - Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble

Objectif 7.2. Favoriser l'accès aux savoirs de bases pour une meilleure insertion à la vie sociale (participation à la vie citoyenne, accès aux droits)

Eléments de contexte	La non maîtrise des savoirs de bases (en particulier la maîtrise de la langue française et du numérique) représente un véritable frein à l'insertion dans la vie sociale (étape en amont même de l'inscription dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle) Atouts - Nombreux acteurs présents sur ce champ (associations, centres sociaux, etc...), offre présente sur l'ensemble des quartiers. Contraintes - Forte demande des publics avec une offre encore insuffisante - Manque de coordination entre les acteurs - Fragilité au niveau de l'apprentissage socio linguistique : concurrence via les marchés publics, questionnement sur le maintien du Centre de Ressources Savoirs de Base qui risque de rendre encore plus difficile le travail d'articulation de l'offre et la demande. - Manque d'équipements au niveau numérique - Déficit de lieux d'accueil en capacité d'accompagner les publics les plus en difficulté dans la maîtrise des savoirs de bases, pour les aider à réaliser leurs démarches administratives (Pôle emploi, CPAM, CAF, etc.) - De plus en plus de familles se retrouvent dans des situations sociales très difficiles du fait de droits coupés (faute d'un accompagnement pour l'accès leurs droits)
Ressources à mobiliser	- Associations ou organismes de formation illettrisme-savoirs de bases - Centres sociaux - Structures ressources facilitant la formation des professionnels ou acteurs et la mise en lien entre l'offre et la demande - Plan de développement des usages numérique au sein des quartiers politique de la ville de l'agglomération
Coordination institutionnelle	Région (> Pass numérique) Chambéry métropole Région Département Education nationale DRJSCS (chargée de mission lutte contre l'illettrisme et apprentissage) Ville de Chambéry Communes DIRECCTE Département
Résultats attendus et indicateurs	- Structuration de l'offre sur les territoires : coordination offre/demande - Evaluation de la demande non prise en charge (listes d'attentes notamment) - Niveau de fréquentation des permanences traitant d'accès aux droits (santé, justice, démarches administratives, etc.) - Evaluation du niveau d'accès aux droits (nombre de personnes en rupture de droits, etc...) - Formation des habitants aux savoirs de bases (Ecriture et maîtrise de

	la langue française, usages du numérique...) - Orientation et prise en charge des publics en difficulté dans la maîtrise des savoirs de bases (orientation, accompagnement)	
Modalité d'articulation <i>avec d'autres piliers ou dispositifs</i>	Pilier emploi-insertion (dans le cadre de suivi de parcours > insertion professionnelle)	
Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
7.2.1. Renforcer et coordonner l'offre en matière d'accompagnement des savoirs de bases favorisant l'insertion dans la vie sociale et citoyenne (langue, numérique, mobilité) ➤ Ateliers sociolinguistiques, ateliers mobilité, formations aux usages du numérique, etc. ➤ Centre ressource sur les savoirs de bases pour orienter, coordonner l'offre et la demande, qualifier les acteurs	Habitants rencontrant des difficultés dans la maîtrise de la langue, des usages numérique et de mobilité (n'étant pas uniquement dans une démarche de recherche d'emploi)	Amélioration du niveau de formation des habitants des quartiers prioritaire. Adéquation entre l'offre et les besoins recensés à l'échelle des quartiers. Plus grande participation des habitants maîtrisant peu les savoirs de bases nécessaires à la vie citoyenne (vie de quartier, démarches de concertation, accès aux droits, vie éducative, etc.). Evaluation des besoins en matière d'offre en savoirs de bases à l'échelle des quartiers. Adéquation entre les besoins recensés et l'offre proposée (couvrant l'ensemble des quartiers en politique de la ville). Meilleure coordination entre les acteurs. Qualité des formations proposées par les acteurs (évaluation à mener).
7.2.2. Structurer l'accueil et la prise en charge des publics en difficulté en termes d'accès aux droits et aux services ➤ Accueil pluridisciplinaire, de proximité, permanences. Sur la question du numérique, mise en place d'écrivains publics numériques (Cf. Plan de développement des usages du numérique (pilote par l'Agglomération)).	Habitants rencontrant des difficultés dans la réalisation de leurs démarches administratives, ou dans l'accès aux services, du fait de leur manque de maîtrise des savoirs de bases.	Nombre de situations en rétablissement de droits Fréquentation des permanences et nombres de situation « traitées ».

Orientation 7 Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble

Objectif 7.3. Soutenir l'engagement et la participation à la vie associative

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Atouts - Densité du tissu associatif (avec un point de faiblesse pour Bellevue) Limites /contraintes - Essoufflement de l'engagement associatif (notamment sur la prise de responsabilité dans le cadre des conseils d'administration) - Fragilisation du tissu associatif (santé financière, manque de bénévoles, etc.) - Pas de recensement récent des besoins en termes de bénévolat sur les quartiers (coordination entre l'offre et la demande)	
Ressources à mobiliser	CDOS Associations implantées dans les quartiers CNDS Direction jeunesse et sport PSA Maison des associations CPIE Savoie Vivante	
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry : - Service cohésion sociale - Service vie associative - Service des sports	
Résultats attendus et indicateurs	- Recrutement et renouvellement du bénévolat - Création d'associations nouvelles	
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Culture et sport	
Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
7.3.1. Renforcer l'information auprès des habitants sur la vie associative et l'engagement associatif ➤ Organiser des évènements de proximité à l'échelle des quartiers (ex : forums des associations, journée des bénévoles, sensibilisation-information en direction des lycées, etc.)	Habitants des quartiers prioritaires	Nombre d'inscriptions aux bénévoles Nombre d'adhérents aux associations de quartier
7.3.2. Valoriser l'investissement et l'initiative des jeunes au service des	Jeunes résidants des QPV	Valorisation des projets menées avec des jeunes des quartiers

associations ou au sein des clubs sportifs		
7.3.3. Renforcer la formation des bénévoles impliqués dans les associations	Bénévoles des associations œuvrant dans les quartiers prioritaires	Durée d'engagement des bénévoles Niveau de qualification des bénévoles
7.3.4. Développer la vie associative sur Bellevue ➤ Redynamisation de l'équipement au bénéfice des habitants	Habitants	Nombre d'associations menant des actions en direction des habitants du quartier Bellevue Création d'associations nouvelles

TABLEAU DE SYNTHESE COHESION SOCIALE THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	
---	--

 Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
  Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE									
8. Combiner une action de prévention au plus près du terrain, une politique de répression ferme sur les cas de récidive et un effort en matière de réinsertion	8.1. Mieux identifier la délinquance pour mieux la traiter	> Développement des actions communes et concertées entre les partenaires et acteurs du territoire > Mise en place d'une cartographie du territoire des points sensibles > Formation des acteurs > Suivi de données statistiques à l'échelle des quartiers	Ville de Chambéry (CLSPD) Chambéry métropole (CISPD) Préfecture Conseil Départemental Ministère de la Justice	8.1.1. Réaliser un outil commun regroupant les données des différents acteurs sur la répartition géographique et la nature des actes de délinquance > CLPSD > CISPD (notamment sur la question des transports)	X	Coordination			
				8.1.2. Structurer l'interconnaissance et l'intervention partenariale des acteurs entrant dans le champ de la prévention de la délinquance en mettant en place des actions ciblées > Sur la ville de Chambéry, s'appuyer sur le dispositif CLSPD, en lien avec le CISPD, et le volet prévention sécurité du contrat de ville ☑ Mettre en place un plan local de tranquillité publique en concertation avec les différents acteurs. ☑ Planifier et suivre l'application des préconisations et plan d'actions définis ☑ Coordonner les réponses des acteurs de manière à les rendre plus efficaces ☑ Mieux organiser le relais entre les acteurs intervenants le jour et ceux prenant le relais la nuit.	X				
	8.2. Mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté	> Baisse du niveau de récidive > Baisse de la délinquance (à qualifier) dont actes d'incivilités	Ministère de la Justice Chambéry métropole Conseil Départemental Ville de Chambéry	8.2.1. Développer des actions éducatives en s'appuyant sur la demande des jeunes de travailler : ☑ Jobs pendant les vacances scolaires, chantiers éducatifs, chantiers solidaires, etc. Dans le cadre d'un suivi individualisé, en lien avec démarches de formation et la recherche d'emploi (construction d'actions "sur-mesure") > Nécessité d'inscrire ces actions dans un parcours d'accompagnement construit (et non pas comme des actions ponctuelles sans suivi).	X	◆	⊙		PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO
				8.2.2. Développer des mesures de responsabilisation et de réparation > Actions de prévention au niveau collectif autour des fondamentaux du vivre ensemble et du rappel du cadre institutionnel ☑ Actions d'information collective sur le rôle des pompiers, de la police..., information sur les textes de loi ☑ Actions de médiation permettant de rappeler les règles du vivre ensemble > Actions individualisées de réparation et de lutte contre la récidive ☑ Développer les TIG, stages de citoyenneté, etc. ☑ Construction d'un "parcours citoyen" organisé dans les différents lieux publics de la ville, pour des groupes constitués (jeunes repérés à l'école, jeunes suivis par la PJJ, jeunes ayant eu une condamnation) et encadrés par des professionnels appartenant à divers domaines. ☑ Renforcer ces mesures en direction des primo-délinquants ou jeunes encore non inscrits dans un parcours de délinquance	X	◆			
				8.2.3. Développer les actions de médiation en direction des jeunes se regroupant dans les espaces publics pouvant générer des nuisances ou acteurs d'incivilités ☑ Développer les interventions et les actions « hors les murs » permettant notamment une appropriation « positive » de l'espace public ☑ Mener des actions d'accompagnement des jeunes repérés	X		⊙		PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Action 3.2.3
				8.2.4. Prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes: ☑ Garantir l'accès aux droits des femmes issues des QPV en formant et qualifiant les acteurs de proximité à l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences = relais de proximité (information, orientation, etc.) ☑ Mettre en place des actions de prévention des violences sexistes en lien avec le pilier "éducation" également	X	◆	⊙		PILIER COHESION SOCIALE - Education

Orientation 8 - Combiner une action de prévention au plus près du terrain, une politique de répression ferme sur les cas de récidive et un effort en matière de réinsertion.

Objectif 8.1. Mieux identifier la délinquance pour mieux la traiter

Éléments de contexte	- Manque de connaissance des origines et des causes de la délinquance, ainsi que des jeunes caractérisés comme délinquants. Les informations quantitatives émanant des services de la police et de la justice ne suffisent pas. - Besoin d'une connaissance plus « sociologique » de la délinquance. - Connaissance à structurer entre les partenaires, basée sur des échanges en confiance avec les représentants de l'école, de la protection judiciaire, de la justice, de la prévention, en lien avec les familles. - Mieux comprendre les ressorts de la délinquance chez les jeunes est essentiel pour décider des actions à entreprendre. - Tendance chez les professionnels à travailler en silo, avec une méconnaissance des modalités d'intervention et des périmètres de chacun des intervenants. - L'articulation police / médiateurs-éducateurs de prévention reste à renforcer, ainsi que celle avec les intervenants de jour et de nuits, les animateurs. - La question des incivilités, de l'occupation par des groupes de jeunes de l'espace collectif, est posée comme un enjeu fort. Des lieux d'accueil ont été expérimentés, mais ont fermé du fait de difficultés de gestion. Ces lieux fonctionnent avec des règles, et donc des contraintes, dont certains jeunes ne veulent pas. - Des actions sont menées depuis plusieurs années avec des résultats contrastés : – Les réunions « montées sensibles », qui n'apportent pas forcément d'amélioration aux habitants concernés ; – Les déménagements favorisés en concertation pour des familles causant des troubles, qui ont pu ramener le calme dans certains secteurs – Sur les quartiers prioritaires de Chambéry, dispositif CLSPD existant permettant notamment : cartographie des secteurs problématiques, définition d'un plan d'action concerté, réseau d'échanges et d'interconnaissance entre les acteurs. – CISPDP permettant une approche plus globale du territoire et d'intégrer les enjeux de mobilité des publics notamment (question des transports par exemple)
Ressources à mobiliser	- Chambéry métropole CISPDP - Ville de Chambéry CLSPDP - Ministère de la Justice (Procureur de la République) - SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion Probation) - Préfecture - Education nationale - Bailleurs sociaux - Médiateurs (Correspondants de nuits, médiateurs STAC) - Police nationale (notamment Délégué à la cohésion police population) - Educateurs spécialisés, Sauvegarde de l'Enfance - DDCSPP
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry, Chambéry métropole Préfecture Ministère de la Justice Département
Indicateurs de résultats	- Mise en place d'actions communes et concertées entre des partenaires et acteurs du territoire, en lien avec les problématiques identifiées - Disposer d'une cartographie du territoire des points sensibles, avec une qualification des difficultés - Formation des acteurs
Articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Cadre de vie et renouvellement urbain (prévention situationnelle)

Plan d'action(s)		
Piste d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
8.1.1. Réaliser un outil commun regroupant les données des différents acteurs sur la répartition géographique et la nature des actes de délinquance (diagnostic) → Sur la ville de Chambéry, s'appuyer sur le dispositif CLSPD (à articuler avec les autres dispositifs du territoire tels que la ZSP et le CISPD) pour : - Rassembler les données et les échanges en un lieu unique et commun - S'appuyer sur les groupes de veille territoriale pour capitaliser, coordonner et structurer les différents données des différents acteurs qu'elles soient cartographiques, thématiques, ou statistiques. - Valoriser les contenus, extraire les problématiques pour les transformer en objets de travail quantifiables et assurer un suivi des problématiques → <i>Sur les quartiers en veille active, développer un outil de suivi cartographique de la délinquance (observatoire) à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du CISPD? Structurer la démarche dans le cadre de groupe de suivi de la délinquance à l'échelle des communes ?</i>	Ensemble des habitants des quartiers prioritaires	Analyses statistiques, cartographies, tableaux de bord, plans d'action coordonnés entre acteurs
8.1.2. Structurer l'interconnaissance et l'intervention partenariale des acteurs entrant dans le champ de la prévention de la délinquance en mettant en place des actions ciblées Sur la ville de Chambéry, s'appuyer sur le dispositif CLSPD, en lien avec le CISPD, et le volet prévention sécurité du contrat de ville : ➤ Mettre en place un plan local de tranquillité publique en concertation avec les différents acteurs. - en utilisant si besoin les diagnostics en marchant - en s'appuyant sur les groupes participatifs d'habitants existants lorsque cela est pertinent - par la mise en place de schémas locaux de tranquillité publique ➤ Planifier et suivre l'application des préconisations et plan d'actions définis ➤ Coordonner les réponses des acteurs de manière à les rendre plus efficaces ➤ Mieux organiser le relais entre les acteurs intervenants le jour et ceux prenant le relais la nuit. → <i>Lien à faire pour le CISPD, notamment sur les quartiers en veille active</i>	Acteurs intervenants sur le champ de la prévention de la délinquance	Mise en place d'actions coordonnées entre les acteurs Nombre d'actions partenariales mises en place

Orientation 8 - Combiner une action de prévention au plus près du terrain, une politique de répression ferme sur les cas de récidive et un effort en matière de réinsertion.

Objectif 8.2. Mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté

Eléments de contexte	- Les dénominateurs commun des jeunes en situation de délinquance et de décrochage scolaire sont leur méconnaissance des institutions et de leur rôle (les pompiers, la police, les enseignants, les élus, les associations ...), leur faible connaissance des débouchés scolaires, l'enfermement et le repli afférant au fait de rester à la maison et parallèlement le franchissement de la « ligne jaune » avec la mise en œuvre d'incivilités ou de faits délictueux pour se faire reconnaître. - Les résultats sont satisfaisants et les actions sont à poursuivre concernant les aménagements de peines organisés autour d'actions de travail : réfection de montées d'immeubles (en lien avec Chambéry Alpes Habitat par exemple).
Ressources à mobiliser	- Bailleurs (Chambéry Alpes Habitat) - SPIP (service pénitentiaire insertion probation) - Police (notamment Délégué à la cohésion police population) - Centres sociaux - ADSEAS - Correspondants de nuits (Régie +) - DDSP (Major Laignel) - Préfecture - MJD - Education nationale
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry Chambéry métropole Préfecture Ministère de la Justice Département
Indicateurs de résultats	- Niveau de la récidive, notamment des primo-délinquants issus des quartiers prioritaires - Nombre d'actes de délinquance commis au sein des quartiers, notamment écart avec le reste de la ville en matière de vols, dégradations de biens publics/privés, incendies volontaires. - Nombre d'outrage ou acte d'incivilités dirigés contre les services ou équipements publics (dont violences à agents de la force publique, conducteurs de transports en commun, etc.) - Nombre de squats installés et générant des incivilités (bruits, dégradations, etc.) repérés - Nombre de plaintes/signalements par les habitants aux services de police ou médiation. - Sentiment d'insécurité ressenti par les habitants (enquêtes à mener en direction de la population) -
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Emploi et développement économique (action de réinsertion, raccrochage des jeunes, etc.) Citoyenneté et lien social (action favorisant l'accès à la citoyenneté) Accès au sport et à la culture (comme support pour une meilleure insertion, actions de prévention, apprentissage du respect des règles, etc.).

Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
8.2.1. Développer des actions éducatives en s'appuyant sur la demande des jeunes de travailler : Chantier éducatifs, chantiers solidaires, opération jobs d'été, etc. ➤ Disposer de ressources suffisantes pour offrir des emplois pendant les vacances scolaires, pour organiser des chantiers éducatifs destinés à faire découvrir le monde du travail grandeur nature ➤ Nécessité d'inscrire ces actions dans un parcours d'accompagnement construit (et non pas comme des actions ponctuelles sans suivi).	Jeunes résidents des quartiers prioritaires, notamment ceux repérés comme étant en situation de décrochage (ou en cours de décrochage),	Parcours mis en place pour l'accompagnement des jeunes – évaluation qualitative à mener (suivi par les équipes éducatives ou travailleurs sociaux)
8.2.2. Développer des mesures de responsabilisation et de réparation Actions de prévention au niveau collectif autour des fondamentaux du vivre ensemble et du rappel du cadre institutionnel ⇒ Actions de sensibilisation et d'information collective sur le cadre et les acteurs institutionnels (dont Police, Pompiers, etc.), information sur les textes de loi essentiels ⇒ Actions de médiation permettant de rappeler les règles du vivre ensemble Actions ciblées et individualisées de réparation permettant de lutter contre la récidive ⇒ Développer les TIG (Travaux d'Intérêt Généraux), stages de citoyenneté Nécessité de rapprocher le cadre institutionnel de la réalité vécue au quotidien ⇒ Construction d'un parcours citoyen organisé dans les différents lieux publics de la ville, pour des groupes constitués (jeunes repérés à l'école, jeunes suivis par la PJJ, jeunes ayant eu une condamnation) et encadrés par des professionnels appartenant à divers domaines. ⇒ Renforcer plus particulièrement ces mesures en direction des primo-délinquants ou jeunes non encore durablement inscrits dans un parcours de délinquance	Jeunes condamnés, primo-délinquants	Nombre d'actes d'incivilités recensés au sein des quartiers prioritaires Nombre d'outrage ou acte d'incivilités dirigés contre les services ou équipements publics (dont violences à agents de la force publique, conducteurs de transports en commun, etc...) Nombre de jeunes ayant participé aux actions de sensibilisation, et niveau de sensibilisation des jeunes Niveau de récidive Evolution du parcours du jeune ayant intégré une mesure de réparation
8.2.3. Organiser des lieux d'accueil en plus grand nombre notamment pour limiter le regroupement de jeunes dans les montées ou espaces publics pouvant générer des nuisances ➤ Développer les interventions et les actions « hors les murs » permettant notamment une appropriation « positive » de l'espace public ➤ Mener des actions d'accompagnement en direction des jeunes repérés	Groupes de jeunes présents de manière régulière dans l'espace public	Nombre de squats installés et générant des incivilités (bruits, dégradations, etc.) repérés
8.2.4. Prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes : ➤ Garantir l'accès aux droits des femmes issues des QPV en proposant des relais de proximité non stigmatisant ou en les informant sur les relais d'information existants ➤ Mettre en place des actions de prévention des violences sexistes en lien avec le pilier "éducation" également	Femmes victimes de violences Public jeunes mais également éducateurs/adultes accompagnateurs	Nombre de femmes bénéficiaires Nombre d'action de sensibilisation mises en place

TABLEAU DE SYNTHÈSE COHESION SOCIALE - THÉMATIQUE SANTÉ

❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun
 ⊙ Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville

THÉMATIQUE SANTÉ									
9. Renforcer l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions/conduites à risque	9.1. Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus précaires et développer des actions de prévention sur la santé	> Meilleur niveau d'accès aux droits dans le cadre de la santé > Niveau d'information et de sensibilisation des habitants aux problématiques santé	Ville de Chambéry (CLS) Etat (ARS) CPAM Conseil Départemental DDCSPP	9.1.1. Favoriser le recours aux soins et éviter les ruptures en proposant un parcours de soins avec une adhésion de la personne suivie, en s'appuyant notamment sur l'Atelier Santé Ville ☑ Mener des démarches facilitant l'accès aux droits ☑ Développer l'information en direction des habitants : vers qui se diriger, vers qui orienter, lister les acteurs existants	X	❖			
				9.1.2. Mener des actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention santé (activité physique, nutrition, etc.) ☑ Promouvoir les modes actifs de déplacement ☑ Exemple initiative "Bouger sur prescription"		❖			
	9.2. Mieux prendre en charge les troubles de la santé mentale	> Prise en charge des publics repérés dans le cadre d'un réseau d'acteurs (mise en place d'un parcours de soin)	Ville de Chambéry Etat (ARS) Chambéry métropole Conseil Départemental CPAM Bailleurs sociaux CHS CLSM DDCSPP CCAS	9.2.1. Développer une coordination entre les acteurs au travers du CLSM et en lien étroit avec le CHS ☑ Dispositif d'alerte à mettre en place entre acteurs ☑ Décloisonner entre les différents acteurs, aller au-delà du quartier pour une organisation à l'échelle de l'agglomération, associer les acteurs médicaux (CHS et CLSM, médecins traitants) et sociaux, repérage par les travailleurs sociaux (Bailleurs sociaux, Conseil Général, Mairie) et Police des personnes les plus isolées, associer la Sauvegarde pour les enfants. ☑ Coordination entre différents acteurs, animation d'un réseau, rencontres régulières, mise en lien.	X		Coordination		
				9.2.2. Mieux gérer l'accueil dans les logements des ménages repérés comme souffrant d'un trouble mental (question des commissions d'attribution des logements sociaux) : ☑ Diversifier les types de logements mis à disposition, éviter les concentrations, au-delà des quartiers sociaux, mieux associer les acteurs privés du logement (à approfondir : pourcentage de population ayant des troubles de santé mentale suivie localisée en quartiers prioritaires).	X		Coordination		PILIER CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN (cf. politique de peuplement)
9.3. Renforcer la prévention des addictions		> Prise en charge des publics repérés dans le cadre d'un réseau d'acteurs (mise en place d'un parcours de soin)	Ville de Chambéry Etat (ARS) Chambéry métropole Conseil Départemental CPAM DDCSPP (MILDECA)	9.3.1. Développer la prévention et développer des messages de santé publique, dès l'enfance ☑ Pérenniser la prévention en milieu scolaire : des actions de prévention graduées selon l'âge, le milieu scolaire (école, collège, Lycée), si le public est consommateur ou pas. Et si nécessaire orienter vers le soin. ☑ Mener des actions de prévention en direction des parents qui peuvent se réaliser lors des réunions notamment impulsées par la mairie de quartier autour de la parentalité, ☑ Prévention auprès des jeunes adultes auprès des acteurs de proximité - centres sociaux, associations, clubs sportifs, etc. - (Egalement possibilité d'intervention du Comité Départemental Olympique et Sportif dans les clubs sportifs auprès des encadrants et sportifs concernant le dopage et les addictions). ☑ Action d'"aller vers" à mener plus particulièrement en direction des jeunes	X	❖		⊙	
				9.3.2. Favoriser une meilleure orientation et prise en charge des publics en renforçant la coordination des acteurs ☑ Développer l'information/ communication sur ce qui existe en terme de soins et favoriser l'orientation vers les structures/professionnels adaptés. ☑ Organiser des réunions régulières entre acteurs, professionnels de santé, à impulser, une fois par trimestre, pour la coordination des actions, échanger en amont pour éviter les redondances 9.3.3. Renforcer la coordination entre les acteurs > Relier le Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry au volet prévention des addictions du contrat de ville. ☑ Organiser des réunions régulières entre acteurs, professionnels de santé, à impulser, une fois par trimestre, pour la coordination des actions, échanger en amont pour éviter les redondances dans les appels à projet, éviter la mise en	X		Coordination		

Orientation 9 - Renforcer l'accès aux soins et en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions

Objectif 9.1. Favoriser l'accès aux soins pour les publics les plus précaires et développer des actions de prévention sur la santé

Eléments de contexte	- Les quartiers prioritaires, où se concentrent des populations précaires, sont particulièrement concernés par les problématiques d'accès aux droits et aux soins. - Les publics ciblés cumulent des difficultés multiples et parfois interdépendantes (précarité sociale, problèmes de santé ou d'addictions, non maîtrise de la langue, souffrance psychique, isolement, etc...) qui nécessitent une prise en charge avec une approche pluridisciplinaire. - L'atelier santé ville œuvrant en direction de ces quartiers répond en partie à ces problématiques en développant des actions de proximité et mobilisant et mettant en réseau des acteurs pluridisciplinaires. - Une dynamique territoriale existe au sein de certains quartiers (réunion territoriales thématiques). - Malgré les actions engagées, les difficultés restent encore prégnantes à ce jour, particulièrement au sein des quartiers prioritaires, avec des publics qui restent difficile à repérer et à capter, d'où la nécessité de poursuivre les actions engagées et de les renforcer. - Mise en place d'un Plan Local de Santé et d'un Contrat Local de Santé par la ville de Chambéry en lien avec l'ARS.
Ressources à mobiliser	Atelier santé ville, CPAM, CAF, CHS, travailleurs sociaux, professionnels du monde médical et paramédical, secteur associatif en lien avec les habitants des quartiers et œuvrant sur le champ de la santé, services sociaux du Département, PMI.
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry (Contrat Local de Santé) ARS Conseil Départemental CPAM DDCSPP Chambéry métropole
Indicateurs de résultats	- Ecart en termes d'accès aux droits et aux soins entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la ville (déclaration médecin traitant, nombre de bénéficiaires CMU – CMUC, consultations professionnels de santé et spécialistes, etc...) - Taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire - Ecart entre le reste du Département et les enfants de ces quartiers concernant les résultats des bilans de santé scolaires - Nombre de personnes suivies et accompagnées dans le cadre de l'ASV - Offre en matière de santé : Professionnels de santé implantés dans les quartiers prioritaires. > <i>Ratios de praticiens présents sur le territoire à l'échelle des quartiers et de la ville (écart)</i> - Nombre des personnes concernées par les actions de prévention – sensibilisation menées.
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Cohésion sociale (Orientation 7 - Objectif 7.2 – Action 7.2.2. Accès aux droits)

	Cohésion sociale – Accès au sport	
Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
9.1.1. Favoriser le recours aux soins et éviter les ruptures en proposant un parcours de soins avec une adhésion de la personne suivie <i>A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV</i> ➤ Mener des démarches facilitant l'accès aux droits et aux soins ➤ Développer l'information en direction des habitants : vers qui se diriger, vers qui orienter, lister les acteurs existants	Habitants des quartiers prioritaires, et plus particulièrement les populations les plus précarisées	- Nombre de personnes suivies dans le cadre de « parcours de soin » impliquant le réseau d'acteurs - Nombre de permanences d'accès aux soins et niveau de fréquentation - Ecart en termes d'accès aux droits et aux soins entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la ville (déclaration médecin traitant, nombre de bénéficiaires CMU – CMUC, consultations professionnels de santé et spécialistes, etc.)
9.1.2. Mener des actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention santé <i>(activité physique, nutrition, etc.)</i> <i>A relier au Plan Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV</i> ➤ Dont promouvoir les modes actifs de déplacement	Habitants des quartiers prioritaires, et plus particulièrement les populations les plus précarisées	- Nombre des personnes concernées par les actions de prévention – sensibilisation menées.

Orientation 9 - Renforcer l'accès aux soins et en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions

Objectif 9.2. Mieux prendre en charge les troubles de la santé mentale

<i>Eléments de contexte</i>	- Adhésion nécessaire des personnes (impossibilité juridique d'obliger une personne qui ne le souhaite pas à se faire soigner). Impossible également de l'obliger à prendre son traitement (en dehors de la loi Hospitalisation d'Office). - Solutions juridiques, administratives lentes, relogement lent alors que les problèmes nécessitent des prises en charge rapide pour les patients, et les problèmes de voisinages qu'ils occasionnent. - Problématique de logement : Les bailleurs sociaux se retrouvent parfois seuls à gérer les situations, nécessité d'une coordination partenariale. Dans certains secteurs, il existe une concentration des situations complexes qui sont par la suite d'autant plus difficiles à gérer. - Problème juridique du partage des informations confidentielles entre différents acteurs, de la confidentialité, nécessité de travail et d'échanges dans le cadre de groupes de travail. - Méconnaissance des droits du public et des interlocuteurs existants - Mise en place d'un Plan Local de Santé et d'un Contrat Local de Santé par la ville de Chambéry - Conseil Local de Santé Mental mis en place depuis 2012.
<i>Ressources à mobiliser</i>	3 Entrées: <u>Public</u> : personnes déjà connues avec des problématiques de santé mentale et personnes non connues <u>Acteurs</u> : CLSM, PDSCN, CCAS Chambéry, SAMSA, Aide à domicile, GEM, UNAFAM, CG CPAS, bailleurs sociaux, services sociaux du Département <u>Environnements</u> : Mairie, CCAS, CG travailleurs sociaux, habitants, bailleurs, Maison de la Justice et du Droit
<i>Coordination institutionnelle</i>	Ville de Chambéry CHS ARS Chambéry métropole Conseil Départemental CPAM DDCSPP
<i>Indicateurs de résultats</i>	Nombre de personnes repérées et traitées dans le cadre des « situations complexe »
<i>Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs</i>	Cohésion sociale – Prévention de la délinquance (notamment lien avec les acteurs de la médiation) Cadre de vie et renouvellement urbain (Habitat - Accueil des ménages souffrant de troubles de santé mentale)

Plan d'action(s)		
Pistes d'action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
9.2.1. Développer une coordination entre les acteurs : > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV Coordination entre différents acteurs, animation d'un réseau, rencontres régulières, mise en lien. Décloisonner entre les différents acteurs, aller au-delà du quartier pour une organisation à l'échelle de l'agglomération, associer les acteurs médicaux (CHS et CLSM, médecins traitants) et sociaux, repérage par les travailleurs sociaux (Bailleurs sociaux, Conseil Général, Mairie) et Police des personnes les plus isolées, associer la Sauvegarde pour les enfants. Dispositif d'alerte à mettre en place entre acteurs.	1ers recours, CHS, CH, Ville de Chambéry, Pole santé Bailleurs sociaux DDCSPP Communes	Nombre et régularités des réunions partenariales et pluridisciplinaires Niveau d'interconnaissance des acteurs Mise en place d'une coordination identifiée facilitant le repérage, la prise en charge des situations repérées (orientation vers les dispositifs existants, etc...)
9.2.2. Mieux gérer l'accueil dans les logements des ménages repérés comme souffrant d'un trouble mental (question des commissions d'attribution des logements sociaux en lien avec le groupe cadre de vie et renouvellement urbain) : > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry Diversifier les types de logements mis à disposition, éviter les concentrations, aller au-delà des quartiers sociaux, mieux associer les acteurs privés du logement (à approfondir : pourcentage de population ayant des troubles de santé mentale suivie localisée en quartiers prioritaires). > A relier au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	Bailleurs sociaux Personnes ayant des troubles de santé mentale CHS DDCSPP CCAS Communes	Amélioration de l'accueil (prenant compte le secteur pour éviter les concentrations) et de la prise en charge des situations repérées dans le cadre d'un logement adapté Cartographie des signalements (cf. dispositif d'alerte)

Orientation 9 - Renforcer l'accès aux soins et en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions
Objectif 9.3. Renforcer la prévention des addictions

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Les acteurs se connaissent mais chacun travaille dans son domaine, une coordination à définir, à renforcer, par des réunions régulières A noter que certaines réunions ont été impulsées par des mairies de quartier sur la thématique parentalité/santé. - Un public de plus en plus jeune, ainsi que des jeunes adultes avec des problèmes d'addiction - Contrainte pour le public : difficulté pour savoir à qui s'adresser ou disposer d'informations sur les acteurs existants. Un répertoire des acteurs existants serait utile. - Tabac et alcool restent à ce jour les principales addictions bien que d'autres problématiques sont à prendre en charge comme notamment l'addiction au cannabis et aux écrans. - La ville de Chambéry s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local de Santé qui se contractualisera par le CLS (Contrat Local de Santé), qui sera le principal cadre d'intervention et de pilotage des actions menées en matière de santé à l'échelle de la ville.
Ressources à mobiliser	1^{er} recours (médecin, infirmier...) - Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'ANPAA, Le Pélican - Centres sociaux - Lycée, Collèges, écoles primaires - Groupe de parole alcool du Conseil Départemental (mairie de quartier) - Pôle de santé Chambéry nord - Sauvegarde : chantiers bilan santé/ soins - Université populaire des parents - Groupe tabac à la maison des réseaux Santé de Savoie - Services sociaux du Département Droit commun (à lister pour définir si des financements spécifiques politique de la ville sont nécessaires)
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry Etat (ARS) Conseil Départemental CPAM
Indicateurs de résultats	Prise en charge des publics repérés dans le cadre d'un réseau d'acteurs (parcours de soin)
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Cohésion sociale – Prévention de la délinquance (repérage des publics notamment)

Plan d'action(s)		
Action(s)	Public visé	Indicateurs de résultats
9.3.1. Développer la prévention et développer des messages de santé publique, dès l'enfance > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry ➤ <u>Pérenniser la prévention en milieu scolaire</u> : des actions de prévention graduées selon l'âge, le milieu scolaire (école, collège, Lycée), si le public est consommateur ou pas. Et si nécessaire orienter vers le soin. ➤ <u>Mener des actions de prévention en direction des parents</u> qui peuvent se réaliser lors des réunions notamment impulsées par la mairie de quartier autour de la parentalité, ➤ <u>Prévention auprès des jeunes adultes</u> dans les structures de proximité (centres sociaux, associations, clubs sportifs, possibilité d'intervention du Comité Départemental Olympique et Sportif dans les clubs sportifs auprès des encadrants et sportifs concernant le dopage et les addictions, etc.).	Ecoliers, collégiens, lycéens Parents Jeunes adultes	Sensibilisation des enfants et parents Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
9.3.2. Favoriser une meilleure orientation des publics > A relier au Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry en lien avec l'ASV ➤ <u>Développer l'information/ communication sur ce qui existe en terme de soins</u> et favoriser l'orientation vers les structures/professionnels adaptés. Informations sur les effets des produits addictifs sur la santé, la vie sociale et professionnelle	Services communaux, centres sociaux, associations	Meilleure orientation des publics par les acteurs locaux
9.3.3. Renforcer la coordination entre les acteurs > Relier le Contrat Local de Santé porté par la ville de Chambéry au volet prévention des addictions du contrat de ville en lien avec l'ASV. ➤ <u>Organiser des réunions régulières entre acteurs, professionnels de santé, à impulser, une fois par trimestre</u>, pour la coordination des actions, échanger en amont pour éviter les redondances dans les appels à projet, éviter la mise en concurrence.	Professionnels de la santé et du social	Mise en place d'un parcours de soin et de prise en charge coordonné Mise en place d'actions partenariales

PILIER
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Synthèse des actions
et Fiches action

TABLEAU DE SYNTHÈSE CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

❖ Mobilisation/renfort de crédits de droit commun

🎯 Mobilisation de crédits spécifiques Politique de la ville - rénovation urbaine

ORIENTATION	OBJECTIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS IDENTIFIÉS	ACTIONS	Actions prioritaires	Credits DC / PV		ARTICULATION AUTRES PILIERS
I. Poursuivre le renouvellement urbain de l'habitat en favorisant la mixité sociale	I.1. Produire une offre adaptée aux besoins et diversifiée	DDT (construction et rénovation de logement)	I.1.1 Réduire le décalage constaté entre la typologie de l'offre existante (anciennes configurations plutôt vers des grandes familles, avec des T5) et les caractéristiques actuelles des ménages en demande (en moyenne de 2 à 3 personnes par ménage, avec pourcentage important de personnes seules, soit des T2, T3 et T4), en lien avec les observatoires existants.	X	❖	🎯	
		DDCSPP (observatoire de la demande locative, hébergement)	I.1.2 Améliorer la mise en accessibilité PMR et le confort d'usage de tous pour les bâtiments accessibles par des escaliers, en restructurant les appartements en rez-de-chaussée pour les rendre adaptés aux personnes en situation de handicap (en lien avec les plans stratégiques de patrimoine).	X	❖	🎯	
		Bailleurs sociaux et promoteurs	I.1.3 Elargir le spectre des opérations de renouvellement urbain au-delà de la démolition – reconstruction, avec le souci de maintenir une offre de logements accessibles et en développant également une politique d'accession sociale et abordable à la propriété.	X	❖	🎯	
		Chambéry métropole (PLH, renouvellement urbain)	I.1.4 Lancer une étude urbaine et architecturale sur le quartier de Bellevue, ainsi que sur certains secteurs des Hauts de Chambéry , pour définir un projet global de renouvellement urbain (Constructibilité, réhabilitation et diversification de l'habitat, déplacements, équipements...).	X	❖	🎯	
		ANRU Promoteurs en accession sociale	I.1.5 Poursuivre l'effort de constructions neuves (avec des formes innovantes), en particulier dans les secteurs comprenant actuellement peu ou pas de logements locatifs sociaux, à l'échelle de l'agglomération.	X	❖	🎯	
	I.2. Favoriser les mobilités résidentielles positives et la mixité sociale	Acteurs des commissions d'attribution	I.2.1 Promouvoir l'image des logements locatifs sociaux publics en valorisant leur qualité intrinsèque (Grands logements bien exposés à Chambéry le Haut...) et en réfléchissant sur une amélioration de l'offre « standard », en particulier en ce qui concerne les équipements de base des cuisines et salles de bains.		❖	🎯	
		DDT et DCSP	I.2.2. Etablir un état des lieux de l'occupation sociale en s'appuyant notamment sur les fichiers RPLS(Agglomération) du Plan stratégique du patrimoine et de l'OPS (Bailleurs). Ce diagnostic devra dégager les enjeux d'une politique d'attribution dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur.	X	❖	□	Cohésion sociale 9.2.2.

			1.2.3 Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté et celles souffrant de troubles psychiques , en mobilisant l'ensemble des acteurs.				
			1.2.4 Elaboration d'une convention de mixité sociale , s'appuyant sur le diagnostic préalable qui devra définir les objectifs de mixité sociale dans la production de logement et les attributions (dont les mutations).	X			
	1.3. Lutter contre la précarité énergétique et accompagner la gestion des charges	Bailleurs sociaux Département (FSL et Fonds énergie/eau) DDT Chambéry métropole ANAH Région Rhône-Alpes	1.3. Mutualiser les moyens entre partenaires, au sein d'une structure d'ingénierie technique et financière, afin de réagir avec réactivité et pertinence sur les opportunités des appels à projets. (atout = présence de l'institut national de l'énergie solaire –INES- à Chambéry).	X			
			1.3.2 Favoriser l'application de principes de bon usage en matière de maîtrise des installations de chauffage / ventilation entre les concepteurs, les bailleurs, les locataires ou les copropriétés.				
			1.3.3 Définir un plan de sensibilisation – formation des occupants de logements (et avec des professionnels) sur le coût du logement : par exemple développer la responsabilisation par un accès libre aux compteurs, relire les contrats d'entretien, réfléchir à une façon de permettre aux occupants aux ressources les plus faibles d'accéder à l'électroménager le moins énergivore ...				
			1.3.4 Utiliser les enseignements des observatoires existants : par exemple celui des charges à l'ARRA-HLM, communiquer sur les premiers bilans des opérations de réhabilitation thermiques (atouts : ASDER, ADEME...).	X			
			1.3.5 Dresser un bilan des caractéristiques des copropriétés au regard de la précarité énergétique.	X			
	2. Participer au désenclavement des quartiers	Villes (aménagement de la voirie et des espaces publics) Commissions d'accessibilité Chambéry métropole (PDU, transport en commun, déplacement vélo) Région Rhône-Alpes ANRU	2.1.1 Améliorer l' accessibilité et la sécurité des boucles de déplacements notamment dans les secteurs enclavés (nord des Combes, hauts de Bellevue, berges de l'Hyères...).	X			
			2.1.2 Améliorer l' attractivité, le confort et la sécurité des parcours en modes doux (signalisation, jalonnement, éclairage public).				
			2.1.3 Faciliter l' accès aux arrêts des bus notamment en travaillant sur la perméabilité piétonne permettant de rejoindre les axes structurant du réseau de transport en commun.	X			
		Villes (aménagement de la voirie et des espaces publics) Chambéry métropole (PDU, transport en commun, déplacement vélo) Région Rhône-Alpes - FEDER ANRU	2.2.1 Faciliter l' intermodalité notamment à partir des pôles de correspondance ou lignes de bus structurantes (consignes à vélo...).	X			
			2.2.2 Améliorer la desserte des transports en commun en soirée (passage aux horaires de nuit, transport à la demande...), voire pour les horaires atypiques. Etude des attentes et besoins, notamment au regard d'une adaptation de l'offre aux évolutions liées soit à la scolarité (vacances scolaires), soit à certains événements festifs (navettes).	X			Cohésion sociale 6.1.1
			2.2.3 Accompagner le changement des pratiques de mobilité (réseau de transport en commun, covoiturage, auto-stop institutionnalisé...).				Emploi et développement économique 2.1.2 et 2.1.3

			2.2.4 Porter attention aux besoins de sécurisation notamment des publics féminins dans les transports, plus spécifiquement en soirée et la nuit			⊙	
	2.3 Promouvoir une image positive des quartiers	Villes (communication - cabinet - gestion des équipements - aménagement) Chambéry métropole (communication - rénovation urbaine) Région Rhône-Alpes ANRU Promoteurs Bailleurs sociaux	2.3.1 Favoriser un discours commun à l'ensemble des acteurs institutionnels et politiques, valorisant une image positive des quartiers. Développer les relations presse pour véhiculer cette image.	X	❖	⊙	
			2.3.2 Identifier et valoriser les services et établissements en capacité de faire rayonner les quartiers . Utiliser les espaces et équipements publics pour l'organisation de manifestations à l'échelle de l'agglomération .		❖		Emploi et développement économique 4.3.1
			2.3.3 Rendre plus lisible et attractive les différentes entrées des quartiers depuis les axes forts de circulation.	X	❖	⊙	
			2.3.4 Valoriser la qualité et l'innovation en matière d'aménagement ainsi que l'évolution des quartiers depuis les années 90.	X	□	⊙	
			2.3.5 Mener des actions pédagogiques pour lutter contre les a priori pénalisant les quartiers et mettre en avant l'apport positif des différentes cultures.		❖	⊙	A basculer dans la cohésion sociale ?
3. Renforcer la GUSP et la prévention situationnelle	3.1 Améliorer la gouvernance et élargir les sujets traités par la GUSP	Villes (services gestionnaires, mairie de quartier...) CGET/ACSé Chambéry métropole (rénovation urbaine - politique de la ville) Bailleurs sociaux	3.1.1 Mettre en place une gouvernance efficiente de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) sur les quartiers et la faire vivre	X		⊙	
			3.1.2 Adapter le fonctionnement de la GUSP sur les Hauts de Chambéry afin d'élargir les thématiques traitées et les effets sur le terrain.	X		⊙	
			3.1.3 Organiser des marches exploratoires des femmes dans le cadre de la GUSP afin d'identifier les zones de fragilité (sentiment d'insécurité notamment) pour les femmes				
	3.2 Associer les habitants dans la GUSP	Villes (services gestionnaires, mairie de quartier...) Chambéry métropole (rénovation urbaine - politique de la ville - service déchets) Bailleurs sociaux	3.2.1 Sensibiliser les habitants sur les nouveaux aménagements.	X		⊙	
			3.2.2 Conforter la présence d'acteurs de terrain.		❖		
			3.2.3 Mener une réflexion sur la mise en place d'une « prestation encombrants » permettant à ceux qui ne peuvent déplacer leurs déchets volumineux jusqu'à la déchetterie de ne pas les abandonner sur la voie publique. Faire le lien avec les actions des ressourceries.	X	□		
			3.2.4 Développer des jardins partagés , contribuant à l'amélioration du cadre de vie, de la convivialité, entretenus et gérés par les habitants.		❖		

	3.3 Promouvoir la tranquillité publique par la prévention situationnelle	DDSP (police nationale) CGET/ACSé Villes (police nationale - services techniques)	3.3.1 Renforcer l'intégration de la prévention situationnelle dans les opérations de renouvellement urbain (suppression des dents creuses et impasses autant que possible, adaptation de la végétation, conteneurs enterrés...) notamment en réalisant une charte d'aménagement recensant les bonnes pratiques.	X	❖	⊙	Cohésion sociale 8.1.1 et 8.2.3
		Chambéry métropole (transport en commun, rénovation urbaine, politique de la ville)	3.3.2 Limiter les désagréments liés aux phases de chantier.	X	❖	⊙	
		DDT et DCSP	3.3.3 Favoriser une appropriation positive de l'espace public par les habitants.	X	❖	⊙	Cohésion sociale 8.2.3
		SDIS Travailleurs sociaux Bailleurs sociaux	3.3.4 Définir un programme de prévention technique de la malveillance (liste – actions-coûts-planification -réalisation).	X	❖	⊙	
4. Développer l'offre de services et d'équipements, en particulier commerciaux	4.1 Garantir l'égalité d'accès à l'offre de service pour l'ensemble des habitants	Ville de Chambéry (commerces - équipements)	4.1.1 Faciliter la desserte des services et commerces par les transports en commun (notamment au Biollay), l'aménagement de stationnements ou d'arrêts-minute, de cheminements accessibles et confortables...	X	❖	⊙	
			4.1.2 Redynamiser les pôles de centralité au sein des quartiers (place du Forum, place Demangeat, place de la mairie du Biollay, square Franchet d'Esperey...).	X	❖	⊙	
	4.2 Redynamiser l'offre commerciale	Chambéry métropole (rénovation urbaine - transport en commun - parc d'activité) DIRECCTE Région Rhône-Alpes - FEDER ANRU	4.2.1 Améliorer la signalétique. Donner plus de visibilité vers les commerces et services ou zone de stationnement depuis les axes principaux de circulation.		❖	⊙	
			4.2.2 Accompagner la mise en place d'une offre commerciale de qualité répondant au besoin de proximité.	X	❖		
	4.3 Adapter l'offre de locaux d'activités économiques et commerciaux aux besoins	Bailleurs sociaux EPARECA CCI - CMA	4.3.1 Créer des locaux pouvant accueillir des activités artisanales dans le parc d'activité de Côte Rousse (extension).	X	❖	⊙	Emploi et développement économique 4.3.4
			4.3.2 Restructurer les locaux de l'ex ED en halles marchandes	X	❖	⊙	
			4.3.3 Favoriser l'implantation d'activités (non génératrice de nuisances) en pied d'immeuble.		❖	⊙	Emploi et développement économique 4.3.4
			4.3.4 Rénover les locaux du bâtiment du Forum (accueillant le cinéma, l'UDAF, des salles associatives...).	X	❖	⊙	

Orientation I : Poursuivre le renouvellement urbain de l'habitat en favorisant la mixité sociale

Objectif I.1 : Produire une offre adaptée aux besoins et diversifiée

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Un cadre bâti pour partie obsolète : pour la structure des bâtiments (Bellevue/LOGECOS) et/ou pour la distribution intérieure (Bellevue/LOGECOS et Bellevue/ancienne cité). - Des surfaces de logements très disparates par typologie : petites sur Biollay/Bellevue, grandes sur les Hauts de Chambéry. - Une évolution considérable de la structure moyenne des ménages : 3,2 personnes/ménage en 1968 contre seulement 2 personnes/ménage aujourd'hui. - Un projet de rénovation urbaine inachevé pour les Hauts de Chambéry (secteur Nord des Combes). - Du foncier susceptible d'attirer des promoteurs en accession sociale ou non, mais avec parfois des difficultés de commercialisation. - Des constructions récentes dont la forme architecturale modifie favorablement la trame urbaine au bénéfice de l'image des quartiers.
Ressources à mobiliser	- financement ANRU - partenariats des collectivités et autres financeurs - investissements des organismes HLM
	Droit commun - délégation des aides à la pierre (agglomération) - financement parc public - financement parc privé dégradé (ANAH) - Promoteurs en accession sociale
Coordination institutionnelle	- DDT (construction et rénovation de logements) - DDCSPP (observatoire de la demande locative, hébergement) - Bailleurs et promoteurs - Chambéry Métropole (PLH) - Commissions (communale et intercommunale) d'accessibilité.
Indicateurs de résultats	- Taux de refus des logements après attribution et visite - Niveau de ressources des « entrants » et des « sortants » - Taux de rotation - Evolution du taux de sous et sur occupation - Durée de la vacance des logements - Nombre de logements locatifs sociaux produits - Evolution de la typologie des logements - Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités - Evolution de l'accessibilité des logements - Evolution des loyers - Nombre de logements en accession produits dans les quartiers prioritaires et dans leur pourtour (bande des 300m) - Evolution des prix de vente
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	- Plan Local de l'Habitat - Plan d'hébergement des personnes en situation d'exclusion - Relogements DALO - Besoins identifiés au PDALPD, notamment en matière de coût du logement (loyer + charges)

Plan d'action

Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action I.1.1 Réduire le décalage constaté entre la typologie de l'offre existante (anciennes configurations plutôt vers des grandes familles, avec des T5) et les caractéristiques actuelles des ménages en demande (en moyenne de 2 à 3 personnes par ménage, avec pourcentage important de personnes seules, soit des T2, T3 et T4), en lien avec les observatoires existants.	Bénéficiaires et demandeurs de logement social	- Evolution de la typologie des logements - Durée de la vacance des logements - Taux de refus des logements après attribution et visite - Taux de rotation - Evolution du taux de sous et sur occupation.
Action I.1.2 Améliorer la mise en accessibilité PMR et le confort d'usage de tous pour les bâtiments accessibles par des escaliers, en restructurant les appartements en rez-de-chaussée pour les rendre adaptés aux personnes en situation de handicap (en lien avec les plans stratégiques de patrimoine).	Bénéficiaires et demandeurs de logement social	- Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités - Evolution de l'accessibilité des logements - Taux de refus des logements après attribution et visite - Durée de la vacance des logements - Taux de rotation
Action I.1.3 Elargir le spectre des opérations de renouvellement urbain au-delà de la démolition – reconstruction, avec le souci de maintenir une offre de logements accessibles et en développant également une politique d'accession sociale et abordable à la propriété.	Bénéficiaires et demandeurs de logement social Accédant à propriété	- Niveau de ressources des « entrants » et des « sortants » - Evolution des loyers
Action I.1.4 Lancer une étude urbaine et architecturale sur le quartier de Bellevue, ainsi que sur certains secteurs des Hauts de Chambéry, pour définir un projet global de renouvellement urbain (Constructibilité, réhabilitation et diversification de l'habitat, déplacements, équipements...).	Habitants du quartier de Bellevue, des Hauts de Chambéry Nouveaux habitants : logement social + accession à la propriété	- Réalisation de l'étude - Avancée du projet de renouvellement urbain sur Bellevue - Actualisation projet urbain des Hauts de Chambéry
Action I.1.5 Poursuivre l'effort de constructions neuves (avec des formes permettant de diversifier la trame urbaine). Pour le logement social, les secteurs comprenant actuellement peu ou pas de logements locatifs sociaux seront privilégiés. L'effort doit être effectué à l'échelle de l'agglomération.	Demandeurs de logement social	- Nombre de logements locatifs sociaux produits - Nombre de logements en accession produits dans les quartiers prioritaires et dans leur pourtour (bande des 300m) - Evolution des prix de vente

Orientation I : Poursuivre le renouvellement urbain de l'habitat en favorisant la mixité sociale

Objectif I.2 : Favoriser les mobilités résidentielles positives et la mixité sociale

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Une offre de logement insuffisamment diversifiée en statut, typologie et forme urbaine. - Une concentration de l'offre de logements sociaux dans certains quartiers. - Existence d'îlots de pauvreté avec des niveaux de loyers parfois très bas rendant plus complexes les mutations. - Des relogements majoritairement sur le même quartier dans le cadre du PRU. - Une politique d'accession sociale dans le PRU qui a permis de favoriser le maintien des classes moyennes dans les quartiers et d'attirer des ménages de l'extérieur. - Un défaut d'attractivité de certains groupes de logements (notamment ceux qui n'ont pas pu bénéficier de réhabilitation dans le cadre du PRU) ou de certains secteurs (lié notamment à une diversification des fonctions insuffisante).
Ressources à mobiliser	- ANRU - Région Rhône-Alpes - Fonds FEDER
	Droit commun et actions nouvelles (spécifiques) - Observatoire de la demande locative sociale - Plan partenarial de gestion de la demande - Bailleurs sociaux - Conférence intercommunale du logement - Convention de mixité sociale
Coordination institutionnelle	- Chambéry métropole - Communes - Bailleurs sociaux - Acteurs des commissions d'attribution (action logement notamment dans le cadre de la fraction du contingent préfectoral) - DDT et DDCSPP
Indicateurs de résultats	- Evolution du % de logements locatifs sociaux dans les quartiers et hors des quartiers, à l'échelle de l'agglomération. - Evolution du nombre de ménage à très faibles ressources (PLAI-relogés DALO). - Mise en place de la convention intercommunale de mixité sociale. - Nombre de ménages en situation de précarité (concentration) et à l'inverse, faiblesse du nombre de ménages à revenu modestes. - Baisse de la durée entre la date de demande et la date d'attribution. - Production de logements de type PLAI.
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	- Droit au logement opposable - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - Plan Local de l'Habitat - Convention d'Utilité Sociale

Plan d'action

Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action I.2.1 Promouvoir l'image des logements locatifs sociaux publics en valorisant leur qualité intrinsèque (Grands logements bien exposés à Chambéry le Haut...) et en réfléchissant sur une amélioration de l'offre « standard », en particulier en ce qui concerne les équipements de base des cuisines et salles de bains.	Bénéficiaires et demandeurs de logement social	- Durée de la vacance des logements - Taux de refus des logements après attribution et visite - Taux de rotation
Action I.2.2 Etablir un état des lieux de l'occupation sociale à l'échelle de l'agglomération, en s'appuyant notamment sur les fichiers RPLS(Agglomération) du Plan stratégique du patrimoine et de l'OPS (Bailleurs). Ce diagnostic devra dégager les enjeux d'une politique d'attribution en lien avec le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur.	Bénéficiaires et demandeurs de logement social	- Etat des lieux - Prise en compte des problématiques dans la politique d'attribution
Action I.2.3 Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté et celles souffrant de troubles psychiques, en mobilisant l'ensemble des acteurs.	Ménages en difficulté (financière, sociale...) Personnes souffrant de troubles psychiques	- Nombre de ménages et de personnes identifiés, pris en charge, et relogés si nécessaire.
Action I.2.4 Elaboration d'une convention de mixité sociale, s'appuyant sur le diagnostic préalable qui devra définir les objectifs de mixité sociale dans la production de logement et les attributions (dont les mutations).	Bénéficiaires et demandeurs de logement social	- Convention de mixité sociale - Prise en compte de la mixité dans la politique d'attribution - évolution du ratio nombre de logements locatifs sociaux / total des logements dans les quartiers

Orientation I : Poursuivre le renouvellement urbain de l'habitat en favorisant la mixité sociale

Objectif I.3 : Lutter contre la précarité énergétique et accompagner la gestion des charges

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Des campagnes de réhabilitation récentes et importantes sur les Hauts de Chambéry et dans une moindre mesure au Biollay (PRU et GPV) mais des îlots n'ont pas encore été traités en particulier sur le volet thermique. - Dans le même temps, le quartier de Bellevue n'a pas bénéficié de campagne de réhabilitation importante et souffre d'une réelle déqualification patrimoniale. - Le coût croissant de l'énergie pèse sur les charges. - Des dispositifs de régulation de température des logements sont parfois délicats à maîtriser par les occupants. - Un nombre significatif de bâtiments sont raccordés sur le réseau de chaleur.
Ressources à mobiliser	- ANRU - Région Rhône-Alpes - FEDER Droit commun - Bailleurs sociaux - Crédits de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (pour les copropriétés) - Chambéry métropole - Délégation des aides à la pierre - Institut National de l'Énergie Solaire - ASDER (notamment apports en ingénierie et formation) - ADEME - Département (FSL et Fonds énergie/eau)
Coordination institutionnelle	- Bailleurs sociaux - DDT - ANAH - Chambéry Métropole - Région Rhône Alpes / FEDER - PDALPD
Indicateurs de résultats	- réduction du montant moyen des impayés locatifs - évolution de la classification énergétique des bâtiments

Plan d'action		
Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 1.3.1 Mutualiser les moyens entre partenaires, au sein d'une structure d'ingénierie technique et financière, afin de réagir avec réactivité et pertinence sur les opportunités des appels à projets.	Bailleurs Collectivités Services de l'Etat	Nombre de projets lauréats d'appel à projet
Action 1.3.2 Favoriser l'application de principes de bon usage en matière de maîtrise des installations de chauffage / ventilation entre les concepteurs, les bailleurs, les locataires ou les copropriétés.	Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage sur les opérations de constructions de logement ou de réhabilitation. Locataires du parc social Copropriétés	Qualité et performance des installations de chauffage et de ventilation
Action 1.3.3 Définir un plan de sensibilisation – formation des occupants de logements (et avec des professionnels) sur le coût du logement : par exemple développer la responsabilisation par un accès libre aux compteurs, relire les contrats d'entretien, réfléchir à une façon de permettre aux occupants aux ressources les plus faibles d'accéder à l'électroménager le moins énergivore ...	Locataires du parc social Copropriétés	Mise en œuvre des actions du plan de sensibilisation Evolution de la consommation énergétique
Action 1.3.4 Utiliser les enseignements des observatoires existants : par exemple celui des charges à l'ARRA-HLM, communiquer sur les premiers bilans des opérations de réhabilitation thermique.	Bailleurs et constructeurs Locataires du parc social Copropriétés	Communication sur les bilans
Action 1.3.5 Dresser un bilan des caractéristiques des copropriétés au regard de la précarité énergétique.	Copropriétés	Bilan énergétique sur les copropriétés

Orientation 2 : Participer au désenclavement des quartiers

Objectif 2.1 : faciliter les déplacements dans les quartiers

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Les liens entre les différents secteurs des quartiers restent à conforter (petit Biollay, Berges de l'Hyères, Hauts de Bellevue, Châtaigniers...). Des axes forts de circulation constituent des barrages important (Favorite, Châtaigniers...). Par ailleurs la longueur de certains bâtiments cloisonne certains espaces (Berges de l'Hyères, parc du Talweg...). - Le relief peut entrainer des problèmes d'accessibilité (Bellevue, conception de Hauts de Chambéry en terrasse avec des ruptures de pentes, Berges de l'Hyères). - Un travail important a été fait sur les Hauts de Chambéry pour faciliter les déplacements (accessibilité, transversalité Est/Ouest, usages...) mais le Nord des Combes reste enclavé. Une réflexion générale est nécessaire pour le Biollay et surtout sur Bellevue. - Pour autant les quartiers concernés sont de faible étendue. Leur traversée à pied se fait rapidement pour les personnes en condition physique normale.
Ressources à mobiliser	ANRU Région <i>Droit commun</i> Chambéry métropole Ville de Chambéry Agence Eco mobilité STAC Commissions d'accessibilité Associations d'usagers des transports en commun Ecoles, Collège, Lycée
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry (aménagement voirie et espaces publics) Chambéry métropole (PDU, transport en commun, développement des pistes cyclables) Acteurs de la santé publique Région Département ANRU
Indicateurs de résultats	Lisibilité des cheminements, des espaces publics majeurs, de la voirie et du réseau de transport en commun. Accessibilité des cheminements, des arrêts de bus et des espaces publics au sein du quartier.
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Structuration d'un tissu économique local et d'une offre de service économique et commerciale

Plan d'action

Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 2.1.1 Améliorer l'accessibilité et la sécurité des boucles de déplacements notamment dans les secteurs enclavés (nord des Combes, hauts de Bellevue, berges de l'Hyères...).	Habitants des quartiers Usagers des espaces publics	Respect des normes d'accessibilité Respect des principes de prévention situationnelle
Action 2.1.2 Améliorer l'attractivité, le confort et la sécurité des parcours en modes doux (signalisation, jalonnement, éclairage public).	Habitants des quartiers Usagers des espaces publics	Nombre de déplacements en mode doux Nombre d'incidents relevés
Action 2.1.3 Faciliter l'accès aux arrêts des bus notamment en travaillant sur la perméabilité piétonne permettant de rejoindre les axes structurant du réseau de transport en commun.	Usagers des transports publics	Fréquentation des arrêts de bus

Orientation 2 : Participer au désenclavement des quartiers

Objectif 2.2 : faciliter les déplacements vers l'extérieur des quartiers

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Sentiment d'isolement par rapport au centre-ville lié à la topographie, à la distance, au manque de visibilité depuis les axes forts de circulation mais aussi à la stigmatisation dont font l'objet les quartiers. - Les déplacements entre les quartiers (en particulier les Hauts de Chambéry) et les principaux bassins d'activités sont parfois peu aisés et ne facilite pas l'accès à l'emploi. - Un réseau de transport en commun bien structuré avec des axes forts (lignes 1 et 2) et des axes desservant plus finement le quartier (lignes 4, 6, 9, 18...). Les habitants évoquent cependant le peu de desserte en soirée et les problèmes de sécurité qui amènent régulièrement une modification des dessertes et des trajets.
Ressources à mobiliser	ANRU Région FEDER <i>Droit commun</i> <i>Agence Eco mobilité</i> <i>Stac</i> <i>Commission d'accessibilité</i> <i>Associations d'usagers des transports en commun</i> <i>MDDFE</i>
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry (aménagement voirie et espaces publics) Chambéry métropole (PDU, transport en commun, développement des pistes cyclables) Région ANRU CPER et FEDER (Transports par câble)
Indicateurs de résultats	Lisibilité et accessibilité du réseau de transport en commun. Fréquentation des lignes de transport en commun. Evolution du sentiment de sécurité des femmes dans les transports notamment la nuit
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Accès à l'emploi Structuration d'un tissu économique local et d'une offre de service économique et commerciale Résorption des difficultés du collège de Côte Rousse et renforcement de son attractivité. Développer la mobilité dans les pratiques culturelles

Plan d'action

Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 2.2.1 Faciliter l'intermodalité, notamment à partir des pôles de correspondance ou lignes de bus structurantes (consignes à vélo...).	Habitants des quartiers Usagers des transports en commun	Fréquentation des lignes de bus Nombre de déplacements intermodaux
Action 2.2.2 Améliorer la desserte des transports en commun en soirée (passage aux horaires de nuit, transport à la demande...). voire pour les horaires atypiques Etude des attentes et besoins, notamment au regard d'une adaptation de l'offre aux évolutions liées soit à la scolarité (vacances scolaires), soit à certains événements festifs (navettes).	Habitants des quartiers Usagers des transports en commun	Fréquence et desserte des transports en commun en soirée et développement éventuel de

		solutions pour les personnes travaillant en horaires atypiques Lien entre emploi et desserte en horaires atypiques
Action 2.2.3 Accompagner le changement des pratiques de mobilité (réseau de transport en commun, covoiturage, auto-stop institutionnalisé...).	Habitants des quartiers	Nombre d'action de sensibilisation mise en œuvre.
Action 2.2.4 Porter attention aux besoins de sécurisation notamment des publics féminins dans les transports, plus spécifiquement en soirée et la nuit. Présence des médiateurs sur certaines lignes en soirée.		Evolution du sentiment de sécurité/insécurité des femmes dans les transports Evolution de la fréquentation des transports par les femmes en soirée et la nuit

Orientation 2 : Participer au désenclavement des quartiers

Objectif 2.3 : promouvoir une image positive des quartiers

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Le projet de rénovation urbaine a considérablement fait évoluer la physionomie des Hauts de Chambéry et du Biollay. La perception de leurs habitants a évolué mais l'image depuis l'extérieur demeure encore majoritairement négative. La mutation opérée par les différentes phases de renouvellement urbain reste largement méconnue des personnes de l'extérieur. - Le sentiment d'isolement des habitants est en forte partie lié à la stigmatisation liée à leur lieu de résidence. - Les quartiers disposent d'un milieu associatif riche et de certains équipements, services ou manifestations qui peuvent attirer des habitants venant du reste de la ville ou de l'agglomération (Salles de spectacles, cinéma, gymnases, centres sociaux, cafés associatifs, marchés, bibliothèque, maisons de l'enfance, crèches, centre de service du Département...).
Ressources à mobiliser	ANRU Région <i>Droit commun</i> Support de communication de la ville de Chambéry et de l'agglomération. Relations presse Programmation culturelle Associations à caractère culturel, sportif ou de services... Département
Coordination institutionnelle	Ville de Chambéry Chambéry métropole – référents pour cet objectif (communication, qualité des aménagements...) Département Région ANRU Promoteurs immobiliers Bailleurs sociaux
Indicateurs de résultats	Perception des habitants des quartiers prioritaires mais aussi de ceux du reste de l'agglomération (enquêtes). Fréquentation des équipements, services ou manifestation dans les quartiers. Démarrage et ventes de nouveaux programmes immobiliers.
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Accès à l'emploi Structuration d'un tissu économique local et d'une offre de service économique et commerciale Résorption des difficultés du collège de Côte Rousse et renforcement de son attractivité. Développer la mobilité dans les pratiques culturelles.

Plan d'action

Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 2.3.1 Favoriser un discours commun à l'ensemble des acteurs institutionnels et politiques, valorisant une image positive des quartiers. Développer les relations presse pour véhiculer cette image.	Habitant-e-s de l'agglomération	Communication : Article de presse, publications...
Action 2.3.2 Identifier et valoriser les services et établissements en capacité de faire rayonner les quartiers. Utiliser les espaces et équipements publics pour l'organisation de manifestations à l'échelle de l'agglomération.		Fréquentation des services et établissements par des personnes extérieures aux quartiers. Manifestations organisées dans les quartiers
Action 2.3.3 Rendre plus lisible et attractive les différentes entrées des quartiers depuis les axes forts de circulation.		Aménagement des entrées de quartiers, signalétique
Action 2.3.4 Valoriser la qualité et l'innovation en matière d'aménagement ainsi que l'évolution des quartiers depuis les années 90.		Communication sur les aménagements et l'évolution des quartiers
Action 2.3.5 Mener des actions pédagogiques pour lutter contre les a priori pénalisant les quartiers et mettre en avant l'apport positif des différentes cultures.		Actions pédagogiques menées

Orientation 3 : Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et la prévention situationnelle

Objectif 3.1 : améliorer la gouvernance et élargir les sujets traités par la gestion urbaine et sociale de proximité

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Des quartiers rénovés récemment dont il convient de pérenniser les investissements réalisés. - La GUSP est actuellement coordonnée par les mairies de quartier. Sur le Biollay et Bellevue cette démarche n'a pas réellement émergé. Sur les Hauts de Chambéry, elle concerne surtout la gestion des déchets et la sécurité. - Les problématiques d'usage et de gestion ont été intégrées dans la conception des opérations réalisées dans le PRU, mais une concertation plus spécifique aurait pu être organisée (notamment avec les services gestionnaires). - Les questions d'occupation de l'espace par les femmes et les hommes ne sont pas intégrées. - La GUSP souffre d'une définition insuffisante des thématiques traitées, d'une coordination peu lisible et de l'absence de pilote(s) identifié(s).		
Ressources à mobiliser	- CGET/ACSé		
	Droit commun - Services municipaux - Bailleurs socaiaux - régies de quartier - milieu associatif - services gestionnaires - MDDFE (Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité)		
Coordination institutionnelle	Chambéry métropole (développement local urbain, déchets, transports) Ville de Chambéry (cohésion sociale, DGST...)		
Indicateurs de résultats	Définition et mise en œuvre d'un schéma de gouvernance		
Plan d'action			
Actions		Public visé	Indicateurs de résultats
Action 3.1.1 Mettre en place une gouvernance efficiente de la GUSP sur les quartiers et la faire vivre		Habitants des quartiers de Biollay / Bellevue, y compris copropriétés et acteurs économiques et sociaux	Définition et mise en œuvre d'un schéma de gouvernance (feuille de route, règlement, thématiques traitées...)
Action 3.1.2 Adapter le fonctionnement de la GUSP sur les Hauts de Chambéry afin d'élargir les thématiques traitées et les effets sur le terrain.		Habitants des Hauts de Chambéry, y compris copro. et acteurs économiques et sociaux	

Action 3.1.3 Organiser des marches exploratoires des femmes dans le cadre de la GUSP afin d'identifier les zones de fragilité (sentiment d'insécurité notamment) pour les femmes	Habitant-e-s Biollay / Bellevue et des Hauts de Chambéry	Nombre de marches exploratoires organisées Occupation de l'espace public par les femmes
--	---	---

Orientation 3 : Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et la prévention situationnelle

Objectif 3.2 : associer les habitants dans la gestion urbaine et sociale de proximité

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Des quartiers rénovés récemment dont il convient de pérenniser les aménagements réalisés - Résultats encourageants de la mise en place de conteneurs enterrés, mais un accompagnement des usages nécessaire auprès des habitants - Des thématiques de GUSP traitées avec les habitants qui restent limitées - De nombreux encombrants déposés dans la rue, y compris près des conteneurs enterrés, malgré la présence à proximité d'une déchetterie (Hauts de Chambéry)		
Ressources à mobiliser	Conseils citoyens		
	Droit commun Régies de quartier Milieu associatif		
Coordination institutionnelle	A valider avec les acteurs concernés : services techniques (ville, agglo, bailleurs) Préciser les interventions de chacun		
Indicateurs de résultats	- Nombre de dépôts d'encombrants sur la voie publique - Evolution du montant consacré par la ville, l'agglomération et les bailleurs à l'entretien et aux réparations non programmés sur les espaces publics et dans les parties communes des immeubles.		
Plan d'action			
Actions		Public visé	Indicateurs de résultats
Action 3.2.1 Sensibiliser les habitants sur les nouveaux aménagements		Habitants des quartiers	Appropriation et usages des nouveaux espaces
Action 3.2.2 Conforter la présence d'acteurs de terrain et les intégrer dans la gouvernance			Développement de la place des acteurs de terrain dans la gouvernance
Action 3.2.3 Mener une réflexion sur la mise en place d'une « prestation encombrants » permettant à ceux qui ne peuvent déplacer leurs déchets volumineux jusqu'à la déchetterie de ne pas les abandonner sur la voie publique. Faire le lien avec les actions des ressourceries.			Mise en œuvre d'une prestation encombrants

Orientation 3 : Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et la prévention situationnelle

Objectif 3.3 : promouvoir la tranquillité publique par la prévention situationnelle

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Le PRU a permis des avancées significatives en matière de sécurité des espaces publics (esplanade, cheminements sécurisés...) ainsi que des parties communes des immeubles (résidentialisation, sécurisation des halls...). - Les chantiers du PRU se sont globalement bien déroulés, peu de problèmes de sécurité ont été signalés (intrusions dans les bâtiments à déconstruire, dégradation de matériel...) - Des espaces peu ou mal aménagés subsistent, pouvant générer des problèmes de sécurité (dents creuses, pignons aveugles, talus, parc du Talweg...)
Ressources à mobiliser	ANRU partenariats des collectivités et autres financeurs CGET/ACSé
	<i>Droit commun</i> Chambéry Métropole (déchets, transports en commun) Villes (Aménagement de la voirie et des espaces publics, police municipale, Gestionnaires de réseaux Bailleurs sociaux
Coordination institutionnelle	DDT (construction et rénovation de logements) Chambéry Métropole (CISPD, réseau eau, déchets, transport en commun...) Ville de Chambéry (voirie et espaces publics, CLSPD, police municipale) DDCSPP – délégué du préfet DDSP
Indicateurs de résultats	évolution du coût des dégradations (Bailleurs sociaux et communes). évolution du nombre de véhicules incendiés évacués par la fourrière. Présence renforcée des acteurs sur certains secteurs sensibles
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	projet de rénovation urbaine pilier cohésion sociale (délinquance, jeunesse, correspondants de nuit) dispositif de la ZSP CLSPD CISPD

Plan d'action		
Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 3.3.1 Renforcer l'intégration de la prévention situationnelle dans les opérations de renouvellement urbain (suppression des dents creuses et impasses, adaptation de la végétation, conteneurs enterrés, sécurisation des halls, vidéo protection, sécurisation des parkings individuels et collectifs...)	Habitants des quartiers	Nombre d'opérations d'aménagement visant la prévention situationnelle Respect des principes de la prévention situationnelle dans les opérations d'aménagement
Action 3.3.2 Limiter les désagréments liés aux phases de chantier (circulation routière, stationnements, propreté, sécurité...)		Nombre d'incidents relevés en lien avec les chantiers
Action 3.3.3 Favoriser une appropriation positive de l'espace public et des parties communes par les habitants (aménagement d'espaces collectifs, accessibilité, interventions culturelles et sportives, fonctionnement des bornes escamotables...)		Fréquentation et usages des espaces publics et des parties communes.
Action 3.3.4 Définir un programme de prévention technique de la malveillance (liste – actions-coûts-planification -réalisation) en lien avec le CLSPD et le CISPD	Maitres d'ouvrage	Mise en œuvre du programme Moyens mobilisés

Orientation 4 : Développer l'offre de services et d'équipements, en particulier commerciaux

Objectif 4.1 : garantir une égalité d'accès pour l'ensemble des habitants

Contexte (atouts, contraintes, ...)	Les équipements, services et commerces sont concentrés en petit pôle au sein des quartiers (avenue d'Annecy, place du Forum, place Demangeat, rue Oradour sur Glane, square Franchet d'Esperey...). Ces pôles de centralité sont lisibles pour les habitants mais pas forcément pour les personnes extérieures aux quartiers (manque de signalétique, éloignement des axes forts de circulation...). Certains pôles subissent une désertification commerciale (Place Demangeat, Place du Forum) et certains équipements nécessitent une réhabilitation (Centre Social des Combes, Espace jeune, maison des associations au Biollay, Sequoia à Bellevue...) ou une ouverture vers leur environnement (Centre Social de Pugnet, Biollayte...). Une mise en accessibilité de nombreux ERP reste à mettre en œuvre.		
Ressources à mobiliser	Milieu associatif Gestionnaire d'équipement Commerçants EPARECA FEDER		
	Droit commun		
Coordination institutionnelle	La Ville de Chambéry - référente pour cet objectif (commerces et équipements, vie de quartier) Chambéry métropole (fonds de concours, zones d'activités, transports en commun...) Région ANRU SAIEM DDT		
Indicateurs de résultats	Fréquentation des équipements, services et commerces		
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	Structuration d'un tissu économique local et d'une offre de service économique et commerciale Développer la mobilité dans les pratiques culturelles		
Plan d'action			
Actions		Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.1.1 Faciliter la desserte des services et commerces par les transports en commun (notamment au Biollay), l'aménagement de stationnements ou d'arrêts-minute, de cheminements accessibles et confortables... Veiller à permettre une occupation égalitaire de l'espace public par les femmes et les hommes		Habitants des quartiers Clientèle et usagers extérieurs au quartier	Temps d'accès et modalités d'accès aux commerces et services depuis les zones d'habitat. Respect des normes d'accessibilité.
Action 4.1.2 Redynamiser les pôles de centralité au sein des quartiers (place du Forum, place Demangeat, place de la mairie du Biollay, square Franchet d'Esperey...).			Dynamisme des pôles de centralité.

Orientation 4 : Développer l'offre de services et d'équipements, en particulier commerciaux

Objectif 4.2 : redynamiser l'offre commerciale

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- mobilisation du secteur privé - diversification de l'offre - offre à structurer géographiquement pour permettre la viabilité des commerces - signalétique - adaptation de l'offre commerciale aux besoins des habitants - offre presque inexistante sur Bellevue - promouvoir les atouts du quartier : marché, cinéma	
Ressources à mobiliser	- EPARECA - FEDER - CDC	
	Droit commun - FISAC	
Coordination institutionnelle	- Ville de Chambéry - Chambres consulaires (CCI...) - UT DIRECCT	
Indicateurs de résultats	- Évaluer et suivre le chiffre d'affaires global et nombre d'emplois des structures marchandes	
Modalité d'articulation avec d'autres piliers ou dispositifs	- Pilier cohésion sociales (accès aux services) - Pilier développement économique (offre commerciale - emplois)	
Plan d'action		
Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.2.1 Améliorer la signalétique. Donner plus de visibilité vers les commerces et services ou zone de stationnement depuis les axes principaux de circulation.	Habitants des quartiers Clientèle extérieure au quartier	Fréquentation des commerces
Action 4.2.2 Accompagner la mise en place d'une offre commerciale de qualité répondant au besoin de proximité (Bonne boulangerie, primeurs...)		Ouverture de nouveaux commerces. Adaptation des commerces existants

Orientation 4 : Développer l'offre de services et d'équipements, en particulier commerciaux

Objectif 4.3 : adapter les locaux d'activités économiques et commerciales aux besoins

Contexte (atouts, contraintes, ...)	- Un parc d'activité qui fonctionne correctement - Des commerces qui stagnent, voire disparaissent - Une forte concurrence des centres commerciaux voisins (Chamnord) - Carence d'activités de services ou commerciales (Bellevue) - Développement de l'e-commerce et des drive : chance ou menace ? - Un manque de locaux artisanaux	
Ressources à mobiliser	- capacité des bailleurs sociaux à inclure des locaux commerciaux en rez-de-chaussée des programmes neufs ou existants et savoir-faire acquis - bilan EPARECA - FEDER	
	Droit commun - FISAC	
Coordination institutionnelle	- Ville de Chambéry - SAIEM - Chambéry métropole - chambres consulaires (CCI, CMA)	
Indicateurs de résultats	- évolution du chiffre d'affaires global des structures « marchandes » des quartiers - évolution en m² du volume de surfaces commerciales vacantes	
Plan d'action		
Actions	Public visé	Indicateurs de résultats
Action 4.3.1 Créer des locaux pouvant accueillir des activités artisanales dans le parc d'activité de Côte Rousse (extension)	Créateur d'entreprise, artisans du quartier	Réalisation des ateliers Nombre d'ateliers occupés
Action 4.3.2 Restructurer les locaux de l'ex ED en halles marchandes	Commerçants Producteurs locaux et primeurs Artisans	Restructuration des locaux Nombre de surfaces occupées
Action 4.3.3 Favoriser l'implantation d'activités (non génératrice de nuisances) en pied d'immeuble.	Commerçants Professions libérales	Implantation de nouvelles activités Nombre de professionnels en place
Action 4.3.4 Rénover les locaux du bâtiment du Forum (accueillant le cinéma, l'UDAF, des salles associatives...)	Structures et usagers du bâtiment du Forum	Rénovation du bâtiment du Forum Fréquentation du cinéma et des salles associatives



PRÉFET DE LA SAVOIE

Charte de partage des valeurs républicaines

Nous.....,
responsables de l'association
bénéficiaires d'une aide de l'Etat d'un montant de
pour réaliser une action intitulée
visant à,

forts de notre adhésion aux valeurs de la République, nous engageons devant le préfet,
représentant de l'Etat en Savoie, et devant le maire de

- à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact, les principes suivants, qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République et garantissent la concorde de tous dans le respect des différences de chacun ;

- à prévenir les phénomènes de repli identitaire, d'exacerbation des différences, de rejet de l'autre, particulièrement des personnes issues de l'immigration, de désignation de boucs émissaires, qui forment le principal terreau de ces dérives ;

- à cette fin, à être fidèles aux valeurs suivantes :

Liberté, Égalité, Fraternité

La devise républicaine est notre bien commun. Elle forme un tout qui fonde le vivre-ensemble et fait de chaque individu un citoyen ou une citoyenne à part entière :

- libre, dans les seules limites fixées par la loi ;
- égal ou égale aux autres, en droits et en devoirs ;
- frère ou sœur, dans le respect d'autrui et en solidarité avec tous.

La devise républicaine est une obligation permanente pour l'action de la puissance publique. Mais elle oblige aussi chacun à son respect. Nous nous engageons à y veiller.

Laïcité

La République respecte la liberté de chacun de croire, ou de ne pas croire, et, s'il croit, d'avoir la religion de son choix.

La République garantit la liberté des cultes ; en retour, les cultes respectent la République et ses règles de droit, qui ne sauraient s'effacer derrière les préceptes religieux.

Nous nous engageons à respecter et à faire partager ces valeurs de laïcité. En contribuant à promouvoir la citoyenneté auprès des publics auxquels nous nous adressons, majeurs ou mineurs, nous entendons développer le libre arbitre et le sens critique de chacun. Tout en reconnaissant le caractère propre des associations à caractère confessionnel, nous écartons toute forme de prosélytisme et nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de dérives de type fondamentaliste ou sectaire.

Lutte contre l'antisémitisme

L'antisémitisme est une forme de racisme que notre Histoire rend particulièrement intolérable. Nous nous engageons à combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par des préjugés contre les personnes de confession ou d'origine juive. Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions antisémites, tous les discours négationnistes, et toutes les formes d'incitation à la haine du 'Juif'.

Lutte contre les actes antimusulmans, antichrétiens et antireligieux en général

Dans un contexte où notre pays a été frappé par le terrorisme djihadiste se réclamant de l'Islam, il convient d'éviter tout amalgame et de combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par l'ignorance ou les préjugés contre les personnes de confession ou d'origine musulmane. Nous agissons en ce sens en condamnant toutes les formes d'incitation à la haine, de violences et d'agression antimusulmanes.

De même, nous condamnons et combattons toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression antichrétiennes, et, de manière générale, toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression à l'égard d'un groupe ou d'une personne en raison de ses convictions ou de sa pratique religieuses.

Lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination

Nous nous engageons à n'accepter aucun discours qui tendrait à faire croire ou à sous-entendre que les individus ne naîtraient pas égaux en raison de leur ethnie, de leur apparence, de leurs codes sociaux. Si l'expression directe de ces convictions est rare, les stéréotypes et préjugés qui permettent de les suggérer sans les exprimer, doivent être combattus avec vigueur.

Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions racistes ou xénophobes.

Nous agissons contre les discriminations que la loi prohibe, fondées sur « l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions,

son âge, son handicap, son orientation ou identité sexuelle, son sexe ou son lieu de résidence » (loi n°2014-173 du 21 février 2014).

Aucune de ces différences ne permet de distinguer les personnes dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la formation, à l'accès aux biens et services, publics et privés, à l'accès aux soins et aux services sociaux.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La société ouvre les mêmes perspectives de réalisation personnelle et professionnelle aux femmes et aux hommes. Nous nous engageons à lutter contre les stéréotypes qui enferment les individus en fonction de leur sexe dans des caricatures, des schémas, des représentations et des normes de comportement.

*

En signant le présent engagement, nous savons et acceptons qu'il puisse être tenu compte du respect de la lettre et de l'esprit de cette charte dans la reconduction éventuelle des actions financées par les deniers publics.

Signature